

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice



**STRATÉGIE DE CROISSANCE ACCÉLÉRÉE
ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SCADD)
2011-2015**

VERSION PROVISOIRE

Septembre 2010

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	6
I. INTRODUCTION.....	8
1.1. <i>L'Etat comme acteur principal du développement (1960-1990).....</i>	8
1.2. <i>Le choix du libéralisme économique (1991-2009).....</i>	9
1.3. <i>Du CSLP à la SCADD.....</i>	10
1.4. <i>Le processus d'élaboration de la SCADD.....</i>	11
II. LA SITUATION SOCIOÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE NATIONALE	13
2.1. <i>L'état de l'économie</i>	13
2.1.1. <i>La croissance du PIB.....</i>	13
2.1.2. <i>La vulnérabilité de l'économie</i>	13
2.1.3. <i>La gestion des finances publiques.....</i>	14
2.1.4. <i>L'environnement des affaires.....</i>	15
2.1.5. <i>Le faible degré d'ouverture.....</i>	15
2.1.6. <i>La place et le rôle du secteur financier.....</i>	16
2.1.7. <i>La question de l'emploi</i>	17
2.2. <i>L'état de la société</i>	17
2.2.1. <i>La persistance de la pauvreté.....</i>	17
2.2.2. <i>Les avancées en matière de santé.....</i>	18
2.2.3. <i>La lutte contre le VIH, le SIDA et les IST</i>	18
2.2.4. <i>L'accès à l'eau potable et à l'assainissement</i>	19
2.2.5. <i>L'évolution de l'urbanisation</i>	19
2.2.6. <i>Les déficits du système éducatif.....</i>	20
2.2.7. <i>La promotion et la protection sociales.....</i>	20
2.2.8. <i>La promotion des droits humains</i>	21
2.2.9. <i>La jeunesse et la croissance rapide de la population</i>	21
2.2.10. <i>Les fortes inégalités hommes-femmes</i>	22
2.2.11. <i>La stabilité sociale et la perte de valeurs culturelles identitaires et de référence.....</i>	23
2.3. <i>L'état de l'environnement</i>	24
2.3.1. <i>La dégradation des terres.....</i>	24
2.3.2. <i>La dégradation des ressources en eau.....</i>	24
2.3.3. <i>Un système énergétique non durable.....</i>	24
2.3.4. <i>Des problèmes croissants d'environnement urbain.....</i>	24
2.3.5. <i>L'érosion de la biodiversité</i>	25
2.4. <i>L'état de la gouvernance.....</i>	25
2.4.1. <i>La qualité de la gouvernance politique.....</i>	25
2.4.2. <i>L'amélioration de la gouvernance administrative</i>	27
2.4.3. <i>Le renforcement de la gouvernance économique.....</i>	27
2.4.4. <i>Les progrès de la gouvernance locale.....</i>	29
2.5. <i>Les enjeux et défis d'une décennie de développement économique et social</i>	29
2.5.1. <i>Les enjeux et défis d'ordre économique</i>	31
2.5.1.1. <i>Le développement rural</i>	31
2.5.1.2. <i>Le développement du secteur financier.....</i>	31
2.5.1.3. <i>La promotion du secteur privé</i>	31
2.5.1.4. <i>Le développement des infrastructures économiques.....</i>	32
2.5.1.5. <i>La bonne gouvernance économique.....</i>	33

2.5.2. Les enjeux et défis d'ordre social	34
2.5.2.1. La transition démographique	34
2.5.2.2. Le rendement du système éducatif	34
2.5.2.3. L'amélioration des indicateurs de santé	35
2.5.2.4. La lutte contre le VIH, le SIDA et les IST	35
2.5.2.5. L'accès à l'eau potable et à l'assainissement	35
2.5.2.6. La création d'emplois	35
2.5.2.7. La promotion et la protection sociales	36
2.5.2.8. La promotion des droits humains et de la diversité culturelle	36
2.5.2.9. L'instauration de l'égalité entre les sexes	36
2.5.2.10. La canalisation de la migration	37
2.5.2.11. Le renforcement des gouvernances politique, administrative et locale	37
2.5.3. Les enjeux et défis d'ordre environnemental	37
III. LES DÉTERMINANTS DE LA CROISSANCE ET DU DÉVELOPPEMENT	39
3.1. <i>Les enseignements des théories et faits économiques</i>	39
3.1.1. Les modèles de croissance économique	39
3.1.2. Le rôle primordial des institutions	41
3.1.3. Les facteurs de la croissance à long terme au Burkina Faso	43
3.2. <i>L'analyse des déterminants d'une croissance accélérée au Burkina Faso</i>	44
3.3. <i>Les conditions d'amorce du développement durable à l'orée de 2015</i>	45
3.3.1. Le développement des ressources humaines	46
3.3.2. Le développement des infrastructures économiques	46
3.3.3. La gestion durable des ressources naturelles	47
3.3.4. Le développement du secteur financier	47
3.3.5. Les politiques macroéconomiques	47
3.3.6. L'ouverture régionale et internationale	47
3.3.7. Le rôle de l'Etat et les aspects institutionnels	49
3.4. <i>Contraintes et risques d'une croissance accélérée</i>	49
IV. LES OPTIONS STRATÉGIQUES	50
4.1. <i>La vision de la SCADD</i>	50
4.1.1. La vision Burkina 2025	50
4.1.2. L'étude portant sur le SNAT	52
4.1.3. L'accélération de l'atteinte des OMD	53
4.1.4. L'amorce d'un développement durable	53
4.2. <i>Les objectifs de la SCADD</i>	55
4.2.1. L'objectif général	55
4.2.2. Les objectifs stratégiques	55
4.2.3. Les objectifs spécifiques	55
4.3. <i>Les axes stratégiques et les domaines d'actions prioritaires</i>	55
4.3.1. Axe 1 : promouvoir les pôles de croissance et réduire la vulnérabilité de l'économie	56
4.3.2. Axe 2 : développer les infrastructures économiques	57
4.3.3. Axe 3 : investir dans le capital humain	57
4.3.4. Axe 4 : renforcer le cadre de développement durable	60

V. LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE	61
5.1. <i>Les principes directeurs</i>	61
5.1.1. La prospective	61
5.1.2. Le leadership national	61
5.1.3. La participation	61
5.1.4. Le développement durable	62
5.1.5. Les choix prioritaires et la cohérence des actions	62
5.1.6. La gestion axée sur les résultats (GAR)	62
5.2. <i>Le financement</i>	62
5.2.1. Le cadrage macroéconomique de la SCADD sur la période 2011-2015	62
5.2.2. Le cadrage budgétaire	65
5.2.3. Le financement de la SCADD	66
5.2.4. Les orientations stratégiques pour une prévisibilité des financements	66
5.2.4.1. L'approfondissement des réformes du secteur financier	66
5.2.4.2. Le gain de productivité et l'efficience des dépenses publiques	67
5.2.4.3. Le développement de la micro finance	67
5.2.4.4. Les instruments de financement ciblés	67
5.2.4.5. La mobilisation de l'épargne des burkinabè à l'étranger	67
5.2.4.6. L'amélioration du fonctionnement du Fonds permanent de développement des collectivités territoriales (FPDCT)	68
5.2.4.7. Une meilleure gestion de l'APD	68
5.2.4.8. La diversification des sources de financements	68
5.3. <i>Les mécanismes de mise en œuvre</i>	68
5.3.1. Le mode d'opérationnalisation de la SCADD	68
5.3.1.1. La matrice de performance du Gouvernement	69
5.3.1.2. Le rapport annuel de performances	70
5.3.2. L'évaluation du mécanisme de suivi et d'évaluation du CSLP	70
5.3.3. Le dispositif institutionnel	71
5.3.3.1. Les principes de base	71
5.3.3.2. La structuration du dispositif	72
5.4. <i>La communication</i>	74
5.4.1. Les objectifs de la stratégie de communication pour la mise en œuvre de la SCADD	74
5.4.2. Les publics-cibles	75
5.4.3. Les approches de communication	76
5.4.4. Les axes stratégiques de communication pour la mise en œuvre de la SCADD	76
5.4.4.1. Le renforcement de la communication de masse et des TIC	76
5.4.4.2. L'exploitation du canal institutionnel	77
5.4.4.3. La valorisation des canaux de communication traditionnelle	77
5.4.5. Les thèmes et idées de messages	78
5.4.5.1. Les thèmes et idées de messages selon les cibles	78
5.4.5.2. Les langues de travail	79

5.4.5.3. Les canaux et supports de communication.....	79
5.4.6. Le cadre institutionnel de l'opérationnalisation de la stratégie de communication.....	80
5.4.7. Le suivi et l'évaluation de la stratégie de communication	80
5.5. <i>L'analyse des risques</i>	80
5.5.1. Le risque financier.....	80
5.5.2. Le risque et la menace liés à la communication	81
5.5.3. Le risque lié à la pluviométrie.....	81
5.5.4. Le risque lié à la qualité des ouvrages physiques	81
5.5.5. La menace du manque de professionnalisme du personnel clé de la mise en œuvre	81
5.5.6. Le risque d'une mauvaise coordination des actions stratégiques.....	82

ANNEXES..... 83

<i>Annexe 1 : mesures et actions prioritaires de l'Axe 1</i>	83
<i>Annexe 2 : mesures et actions prioritaires de l'Axe 2</i>	85
<i>Annexe 3 : mesures et actions prioritaires de l'Axe 3</i>	87
<i>Annexe 4 : mesures et actions prioritaires de l'Axe 4</i>	89
<i>Annexe 5 : évolution des croissances des valeurs ajoutées sectorielles sur la période 2008-2015 (en %)</i>	90
<i>Annexe 6 : contributions sectorielles (en %) à la croissance du PIB sur la période 2008-2015</i>	91
<i>Annexe 7 : schéma de financement prévisionnel de la SCADD 2011-2015</i>	91
<i>Annexe 8 : cadre de réforme pour la SCADD</i>	92
<i>Annexe 9 : cadre d'indicateurs de résultats pour l'évaluation annuelle de la SCADD</i>	93
1. <i>Pour l'évaluation du Gouvernement</i>	93
2. <i>Pour l'évaluation des performances des PTF</i>	94
<i>Annexe 10 : cadre d'indicateurs de résultats pour l'évaluation triennale de la SCADD</i>	94
<i>Annexe 11 : planning de tenue des réunions</i>	94
<i>Annexe 12 : planning des documents à produire</i>	95
<i>Annexe 13 : typologie des documents à examiner par réunion</i>	96
<i>Annexe 14 : cadre de planification de la stratégie de communication</i>	97
<i>Annexe 15 : cadre de suivi et d'évaluation de la stratégie de communication de la SCADD (objectif 1)</i>	98
<i>Annexe 16 : cadre de suivi et d'évaluation de la stratégie de communication de la SCADD (objectifs 2 et 3)</i>	98
<i>Annexe 17 : cadre de suivi et d'évaluation de la stratégie de communication de la SCADD (objectif 4)</i>	99
<i>Annexe 18 : chronogramme des activités de la stratégie de communication de la SCADD 2011-2015</i>	99
<i>Annexe 19 : budget prévisionnel de la stratégie de communication de la SCADD 2011-2015</i>	100

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AEPS	Adduction en eau potable simplifiée
AMBF	Association des municipalités du Burkina Faso
APC	Approche par les compétences
APD	Aide publique au développement
ARBF	Association des régions Burkina Faso
ASCE	Autorité supérieure du contrôle d'Etat
BCEAO	Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BCG	Bacille Calmette-Guérin
BTP	Bâtiments et travaux publics
CACEM	Conseil d'administration du secteur ministériel
CAMCO	Chambre d'arbitrage, de médiation et de conciliation de Ouagadougou
CCI-BF	Chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso
CCRD	Conseil consultatif régional de développement
CDMT	Cadre de dépenses à moyen terme
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CENI	Commission électorale nationale indépendante
CMED	Commission mondiale pour l'environnement et le développement
CND	Cadre national de dialogue
CNLF	Commission nationale de lutte contre la fraude
CNRST	Centre national de la recherche scientifique et technologique
CGAB-CSLP	Cadre général d'organisation des appuis budgétaires en soutien au CSLP
CGCT	Code général des collectivités territoriales
CPN2	Consultation prénatale de type 2
CRD	Cadre régional de dialogue
CSD	Cadre sectoriel de dialogue
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
CSMOD	Cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation
CSPS	Centre de santé et de promotion sociale
CSRLP	Cadre stratégique régional de lutte contre la pauvreté
CST	Commission sectorielle et thématique
DCPE	Documents-cadre de politique économique
DGAT/DLR	Direction générale de l'aménagement du territoire, du développement local et régional
DGEP	Directeur ou Direction générale de l'économie et de la planification
DGI	Direction générale des impôts
DW	Durbin-Watson
ENP	Etude nationale prospective
FASR	Facilité d'ajustement structurel renforcée
FCFA	Franc de la Communauté financière africaine
FMI	Fonds monétaire international
FPDCT	Fonds permanent de développement des collectivités territoriales (FPDCT)
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance
GAR	Gestion axée sur les résultats
HACL	Haute autorité de coordination et de la lutte contre la corruption
IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
IAP	Instrument automatisé de prévision
IDE	Investissement direct étranger
IDH	Indice de développement humain
IGE	Inspection générale d'Etat
IMF	Institutions de micro finance
INSD	Institut national de la statistique et de la démographie
IPC	Indice des prix à la consommation
IST	Infection sexuellement transmissible
LMD	Licence, master, doctorat
MAEP	Mécanisme africain d'évaluation par les pairs
MCA	<i>Millenium Challenge Account</i>
MCO	Méthode des moindres carrés ordinaires
MEF	Ministre ou Ministère de l'économie et des finances
MOB	Maîtrise d'ouvrage de Bagré
MSM	<i>Men with Sex with Men</i>

NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NTIC	Nouvelle technologie de l'information et de la communication
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONEA	Office national de l'eau et de l'assainissement
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH-SIDA
ORD	Organisme régional de développement
OSC	Organisation de la société civile
PAMS	<i>Poverty Analysis Macroeconomic Simulator</i>
PANEA	Plan national d'actions pour l'efficacité de l'aide
PAP	Programme d'actions prioritaires
PAS	Programmes d'ajustement structurel
PCD	Plan communal de développement
PEFA	<i>Public Expenditure and Financial Accountability</i>
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petite et moyenne entreprise
PMI	Petite et moyenne industrie
PN-AEPA	Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement
PNRC	Politique nationale de renforcement des capacités
PRD	Plan régional de développement
PPD	Programme populaire de développement
PPP	Partenariat public-privé
PPTE	Pays pauvre très endetté
PQDP	Plan quinquennal de développement populaire
PTF	Partenaire technique et financier
RAF	Réforme agraire et foncière
RENLAC	Réseau national de lutte anti corruption
RGAP	Réforme globale de l'administration publique
SCADD	Stratégie de croissance accélérée et de développement durable
SE-SCADD	Secrétariat pour le suivi et l'évaluation de la SCADD
SIFIM	Service d'intermédiation financière indirectement mesuré
SNAT	Schéma national d'aménagement du territoire
SP/CNLS-IST	Secrétariat permanent du Conseil national de lutte contre le SIDA et les infections sexuellement transmissibles
SP/MAEP	Secrétariat permanent du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs
STC/PDES	Secrétariat technique pour la coordination des politiques de développement économique et social
TCER	Taux de change effectif réel
TIC	Technologie de l'information et de la communication
TOD	Textes d'orientation de la décentralisation
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
TPE	Très petite entreprise
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine
VE	Variable d'état
VEEI	Variable de l'environnement externe et interne
VFM	Variable financière et monétaire
VIH/SIDA	Virus de l'immunodéficience humaine / Syndrome immunodéficitaire acquis
VPE	Variable de politique économique
VSE	Variable de stabilité économique
WDI	<i>World Development Indicators</i>
ZACA	Zone d'activités commerciales et administratives

I. INTRODUCTION

Depuis son indépendance politique en 1960, le Burkina Faso a mis en œuvre deux grands types de politiques de développement. L'Etat a d'abord été considéré comme l'acteur principal du développement, de 1960 à 1991, avant que ce rôle ne soit dévolu au secteur privé avec l'adoption du Programme d'ajustement structurel (PAS) en 1991 et celle du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) en 2000.

1.1. L'Etat comme acteur principal du développement (1960-1990)

L'option pour une planification du développement a été prise au Burkina Faso dès les années 1960. Le dénuement total dans lequel se trouvait l'économie burkinabè des premières heures de l'indépendance justifiait cette option pour une intervention poussée de la puissance publique dans les rouages économiques et le contrôle de ceux-ci. Aussi, l'Etat devait identifier des domaines prioritaires d'intervention et se doter d'un instrument d'intervention : le plan. Dès lors, de nombreux plans ont été élaborés et mis en œuvre : 1960-1962, 1963-1967 (premier plan quinquennal), 1967-1970 (plan-cadre de développement économique et social), 1971 (plan intérimaire), 1972-1976, 1977-1981.

L'objet de la planification macroéconomique était principalement d'exprimer les priorités dans l'affectation des investissements et de prévoir l'accroissement des productions qui en résulte. Vis-à-vis des bailleurs de fonds étrangers, le plan représentait en fait un document de référence pour négocier les financements des investissements publics.

Les 1960 ont précisément été marquées par une vague de nationalisations d'entreprises héritées de la période coloniale et de création d'entreprises publiques, sous l'impulsion de l'adoption de la loi n° 9/62/AN du 3 mars 1962 autorisant création de sociétés d'économie mixte. La "*garangose*"¹ (1966-1975) a conduit à la création d'une foule d'unités industrielles et commerciales à capitaux partiellement ou entièrement détenus par l'Etat dans les secteurs prioritaires du plan (secteurs financier, industriel, agricole et commercial)², ainsi que dans les secteurs fondamentaux et stratégiques comme ceux de l'eau, de l'énergie électrique, des banques et des assurances, des télécommunications, etc.

L'avènement de la Révolution en août 1983 a engagé une politique volontariste à travers le Programme populaire de développement (PPD), fondé essentiellement sur la mobilisation populaire, la sensibilisation, la formation accélérée et l'encadrement du monde rural. Le PPD accordait la priorité à l'agriculture et surtout à l'eau auxquelles il était alloué 44 % des investissements. En fait, cette option renouait avec les premiers plans, notamment celui de 1963-1967 qui privilégiait la construction de petites retenues d'eau. Le Plan quinquennal de développement populaire (PQDP) 1986-1990, qui a pris le relais du PPD en généralisant le concept de planification participative populaire expérimentée par le PPD, a maintenu cette priorité. Il a également consacré la rupture déjà introduite par le PPD à l'égard du modèle d'une planification par projets, en adoptant un schéma de planification par objectifs. Le rôle de l'Etat comme acteur principal du développement s'est aussi traduit par une création et une protection d'entreprises publiques (octroi d'avantages et de subventions), les autorités publiques se basant sur l'idée de la faiblesse de l'initiative privée locale et des investissements étrangers.

¹Le mot "*garangose*" illustre l'austère politique de redressement financier conduite alors par le Ministre Tiemoko Marc Garango.

²Création de sociétés financières dans les années 1970, de dizaines d'unités industrielles de taille moyenne entre 1966 et 1975, des Organismes régionaux de développement (ORD) pour aider à la modernisation de l'agriculture, etc.

1.2. Le choix du libéralisme économique (1991-2009)

Après la période révolutionnaire, quatre PAS ont marqué les périodes 1991-1993, 1994-1996, 1997-1999 et 2000-2002 conformément aux *Documents-cadre de politique économique (DCPE)* élaborés par le Gouvernement en collaboration avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI). Les trois derniers PAS ont été soutenus par la Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR) du FMI. Les PAS, fondé sur l'option du libéralisme économique, définissaient un objectif général, à savoir créer les conditions d'un développement économique et social durable, et des objectifs spécifiques essentiellement macroéconomiques ou de stabilisation³. Ils énonçaient également des mesures de politique économique et des résultats escomptés touchant à la stabilisation et à l'ajustement structurel proprement dit. Les mesures de politiques économiques et les résultats attendus concernaient : (i) les finances et la fonction publiques ; (ii) la politique monétaire et le système bancaire ; (iii) le secteur extérieur ; (iv) le programme d'investissement public (PIP) ; (v) les entreprises publiques ; (vi) le secteur privé et le cadre juridique ; (vii) la population et les ressources humaines ; (viii) l'agriculture et l'élevage ; (ix) l'environnement et la gestion des ressources naturelles ; (x) les infrastructures économiques.

L'adoption du CSLP, en 2000, a coïncidé avec la Déclaration du millénaire qui a consacré l'engagement mondial en faveur de la réduction de l'extrême pauvreté et de la faim à l'horizon 2015, ainsi que la promotion des secteurs sociaux essentiels (éducation, santé). Elle a été consécutive à l'atteinte par le pays du point d'achèvement de l'initiative de base d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTTE). Elle a été marquée par la mise en œuvre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) du FMI, en remplacement des FASR. Ce premier CSLP a couvert la période 2000-2002 et a comporté quatre domaines prioritaires : (i) éducation de base, (ii) santé, (iii) eau potable et (iv) développement rural (y compris la sécurité alimentaire et le désenclavement). Il a été révisé en 2003 pour couvrir la période 2004-2006 et a vu l'adoption, en 2005, de treize Cadres stratégiques régionaux de lutte contre la pauvreté (CSRLP). Il a été décliné en neuf domaines prioritaires, à savoir les quatre précédents plus les cinq suivants : (i) lutte contre le VIH/SIDA ; (ii) environnement et cadre de vie (désertification, assainissement, électrification rurale) ; (iii) sécurité publique ; (iv) PMI/PME et petite mine ; (v) renforcement des capacités et promotion des NTIC.

Le CSLP a défini quatre axes stratégiques pour la réalisation de ses objectifs. Ils sont libellés ainsi qu'il suit : (i) accélérer la croissance et la fonder sur l'équité ; (ii) garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base et à la protection sociale ; (iii) élargir les opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres dans l'équité ; (iv) promouvoir la bonne gouvernance. En outre, pour le rendre plus opérationnel, il a été assorti d'un programme d'actions prioritaires (PAP) qui a arrimé ses orientations et objectifs aux actions prioritaires des politiques sectorielles. La deuxième révision du CSLP, prévue en 2006, a été repoussée en 2009-2010. Cette révision a consisté en la formulation de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) pour laquelle le Gouvernement a opté pour la période 2011-2015.

³ 1. Réaliser un taux de croissance annuel moyen du PIB réel de l'ordre de 4 % entre 1991 et 1993, 5 % entre 1994 et 1996, 5,5 % entre 1997 et 1999 et 7 % entre 2000 et 2002. 2. Limiter le taux d'inflation autour de 3 % par an en moyenne. 3. Contenir le déficit du compte courant extérieur (hors transferts publics) à 14,6 % environ du PIB entre 1991 et 1993, 14,8 % en 1996, 10 % en 1999 et 11,3 % en 2002. 4. Éliminer dès 1991 tous les arriérés extérieurs et ceux intérieurs avant fin 1998. 5. Réduire de façon durable la pauvreté absolue en levant les contraintes principales qui freinent la croissance économique à long terme, à savoir la croissance démographique, le faible développement des ressources humaines, la dégradation de l'environnement.

1.3. Du CSLP à la SCADD

En mars 2009, le Gouvernement a adopté une note conceptuelle sur la SCADD, matérialisant ainsi une inflexion dans la stratégie de développement du Burkina Faso. Cette décision a été prise dans un contexte marqué par des mutations intervenues aux plans national et international au cours de la décennie passée. Au plan national, il y a eu l'adoption en 2003 de la vision de développement à long terme définie par l'Etude nationale prospective (ENP) Burkina 2025, l'élaboration du Schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) à partir de 2007, l'élaboration et la mise en œuvre d'un grand nombre de politiques, stratégies, programmes ou projets. Au plan international, le pays a souscrit à un ensemble d'engagements internationaux, continentaux, régionaux et sous-régionaux : Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), etc.

Par ailleurs, l'environnement socioéconomique national a fortement été perturbé par les crises mondiales alimentaire, énergétique, financière et économique qui ont caractérisé les dernières années de la décennie (2007 et 2008). Ces crises ont plongé l'économie mondiale dans une récession sans précédent et engendré, surtout dans les pays en développement, des tensions sociales fortes ayant conduit dans certains cas à des manifestations qualifiées d'"émeutes de la faim".

Ces mutations des contextes international et national questionnent les choix stratégiques en matière de politique économique. Avec la persistance de nombreux défis dans l'atteinte des OMD et le principe de révision du CSLP, ces mutations justifient le changement voulu à travers l'option pour la SCADD. En effet, la mise en œuvre du CSLP a certes permis de réaliser des progrès en matière de gestion de l'économie, mais ces progrès n'ont pas permis de réaliser pleinement les objectifs quantitatifs de développement, notamment la réalisation d'une croissance forte et la réduction significative de la pauvreté. Or, il est reconnu que pour engager véritablement le développement, il faut une croissance économique forte et durable. Aussi, s'est-il avéré nécessaire de revisiter le CSLP pour passer à la SCADD afin de favoriser l'accélération de la croissance, véritable condition pour réduire durablement la pauvreté et engager le processus d'un développement durable.

Au regard de la pauvreté de masse à laquelle le Burkina Faso reste confrontée de nos jours, l'on peut en effet s'interroger sur l'efficacité des différentes politiques de développement mises en œuvre jusque-là au Burkina Faso en matière de création de richesses pour l'amélioration du bien-être des Burkinabè. La quête fondamentale du pays demeure le développement économique et social, entendu comme la transformation de ses structures économiques, démographiques et sociales qui permette durablement et cumulativement la croissance du revenu moyen, la satisfaction des besoins fondamentaux, la réduction de la pauvreté et l'amélioration des capacités humaines.

En d'autres termes, il se pose le problème d'un modèle de développement économique et social accéléré dans une optique de moyen à long termes. Il s'agit fondamentalement de relever le défi d'un développement durable, c'est-à-dire d'un développement qui allie l'efficacité économique, l'équité sociale, la préservation de l'environnement, notamment un cadre de vie vivable, à une gouvernance avertie et responsable.

Aussi, en tenant compte, d'une part, des enseignements tirés de la mise en œuvre des politiques, des stratégies et des programmes de développement déjà exécutés ou en cours et en s'appuyant, d'autre part, sur les orientations prospectives dans les domaines socioéconomique (ENP Burkina 2025 et OMD) et de l'aménagement du territoire (SNAT), la SCADD se présente comme le cadre de cohérence, pour la période 2011-2015, des différentes mesures et actions de développement économique et social.

1.4. Le processus d'élaboration de la SCADD

A l'effet de concrétiser sa volonté de changement, le Gouvernement a mis en place par *Arrêté n° 2009-007/PM/MEF* du 15 mai 2009, un mécanisme institutionnel chargé de conduire le processus de révision du CSLP, en vue de l'élaboration de la SCADD. Le mécanisme institutionnel a été officiellement installé le 9 juillet 2009. Il était composé de trois organes : un Comité de pilotage, un Comité technique et une Cellule permanente.

Le Comité de pilotage, sous la présidence du Ministre de l'économie et des finances (MEF), a assumé les travaux d'orientation du processus. A ce titre, il a donné les directives et veillé au bon déroulement du processus, notamment au respect du calendrier de déroulement des opérations et à la qualité des documents produits. Il a rendu périodiquement compte au Gouvernement de l'état d'avancement du processus.

Le Comité technique, sous la présidence du Directeur général de l'économie et de la planification (DGEP), a conduit les travaux d'animation du processus. Il a finalisé les termes de références du processus et les différents documents de base nécessaires pour alimenter, sur la base de documents de travail préparés par la Cellule permanente.

La Cellule permanente, rattachée à la DGEP, a assuré le secrétariat du mécanisme institutionnel et la gestion courante des activités liées au processus. Elle a été la cheville ouvrière du processus et a rédigé les synthèses, les documents de travail tels que les termes de référence, les conclusions et recommandations des travaux du Comité de pilotage et du Comité technique, ainsi que les versions provisoires du document de SCADD.

Le processus d'élaboration de la SCADD a été conduit sur la base d'un document de cadrage (termes de référence du processus) examiné en Conseil des ministres en novembre 2009. Le document de cadrage a traité du contexte et de la justification du processus décrit par la note conceptuelle, de ses objectifs et résultats attendus, de ses étapes et activités, de son budget et de son calendrier de déroulement. Il a été accompagné d'une note d'ajustement rédigée en décembre 2009 pour actualiser les modalités et le calendrier du processus.

L'objectif général du processus d'élaboration de la SCADD a été de formuler une politique économique et sociale cohérente dont la mise en œuvre se traduira, sur la période 2011-2015, par une croissance accélérée pro-pauvre, fondement d'un développement durable.

Les objectifs spécifiques ont été : (i) de capitaliser l'ensemble des travaux comportant le bilan du passé ; (ii) de tirer les leçons de la mise en œuvre du CSLP, des CSRLP et des autres instruments de planification pertinents ; (iii) de faire une analyse de la situation actuelle ; (iv) de dégager le profil de la pauvreté et ses principaux déterminants ; (v) d'étudier les déterminants d'une croissance accélérée et d'un développement durable au Burkina Faso ; (vi) d'opérer une "séquentialisation" des questions transversales ; (vii) d'assurer la cohérence de la SCADD avec tous les instruments pertinents de planification existants du Gouvernement ; (viii) de dégager les axes d'orientation et les recommandations pour la formulation de la SCADD ; (ix) de formuler la SCADD pour la période 2011-2015 ; (x) de définir un mécanisme et des indicateurs de suivi-évaluation basés sur des statistiques fiables ; (xi) et d'élaborer une stratégie et un plan de communication de la mise en œuvre de la SCADD.

Les étapes et activités du processus ont été constituées d'études, de consultations et de travaux de rédaction du document de SCADD. Elles ont été réalisées de décembre 2009 à octobre 2010. Au compte des études, les études principales suivantes ont été réalisées : (i) étude diagnostique sur la

situation socioéconomique du Burkina Faso "Progrès et acquis du développement du Burkina Faso 2000-2009" (de décembre 2009 à avril 2010) ; (ii) évaluation indépendante de la mise en œuvre du CSLP et des CSRLP (de février à mai 2010) ; (iii) étude sur les déterminants d'une croissance accélérée et d'un développement durable au Burkina Faso (de juillet à septembre 2010). Ces études ont été réalisées par des experts nationaux et internationaux. Sur la base des rapports des deux premières études, un atelier sur le bilan d'une décennie de développement économique et social au Burkina Faso a été organisé les 31 mai et 1er juin 2010 et a permis de dégager les enjeux et défis développement du pays pour la période 2011-2015.

Quant aux consultations, elles ont été subdivisées en consultations sectorielles et thématiques, en consultations régionales et en consultation des institutions républicaines. Les consultations sectorielles et thématiques se sont déroulées du 23 février au 19 mars 2010. Dans ce cadre, la Cellule permanente a eu des séances de travail avec tous les ministères ainsi qu'avec le Secrétariat permanent du Conseil national de lutte contre le SIDA et les infections sexuellement transmissibles (SP/CNLS-IST), la Direction générale de l'aménagement du territoire, du développement local et régional (DGAT/DLR) et le Secrétariat permanent du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (SP/MAEP). En outre, des ateliers de consultation du secteur privé et de la société civile ont eu lieu respectivement les 18 et 19 mars 2010, avec la participation de la Cellule permanente.

Les consultations régionales se sont déroulées du 22 au 31 mars 2010 dans chaque chef lieu de région, sous la forme d'un atelier regroupant une cinquantaine d'acteurs régionaux de développement représentant l'administration publique, les collectivités territoriales, le secteur privé, la société civile, les programmes et projets. La consultation des institutions républicaines (Assemblée nationale et Conseil économique et social) a eu lieu en septembre 2010. Enfin un atelier sur les choix stratégiques et des assises nationales sur la SCADD se sont tenues respectivement le 16 septembre et les 30 septembre et 1^{er} octobre 2010 pour valider le projet de document de SCADD.

Les travaux de rédaction du document de SCADD ont d'abord consisté en l'élaboration d'un canevas par la Cellule permanente en février 2010. Ce canevas a été finalisé par le Comité technique le 10 mars et validé par le Comité de pilotage le 12 avril 2010. Ensuite, la Cellule permanente a ébauché un avant-projet du document de SCADD en mai et juin 2010 qui a également été finalisé par le Comité technique, le 24 juin, avant d'être validé par le Comité de pilotage le 22 juillet 2010. Enfin, le projet de document de SCADD a été rédigé en août et septembre 2010.

Pour mener à bien ces différentes activités, des appuis techniques ont été nécessaires aux organes du mécanisme. Ainsi, une assistance technique au processus d'élaboration de la SCADD portant sur le contrôle de qualité des travaux a été mise à contribution d'août à octobre 2010. De même, de juillet à octobre 2010, une agence de communication est intervenue en appui à la conception et à la mise en ligne d'un site Web. Elle a également ébauché une stratégie et un plan de communication pour la mise en œuvre de la SCADD.

Au total, la SCADD a été formulée suivant un processus participatif et itératif à partir d'études thématiques et de consultations de l'ensemble des acteurs du développement national.

Le document de SCADD se subdivise en quatre chapitres :

- (i) la situation socioéconomique et environnementale nationale ;
- (ii) les déterminants de la croissance et du développement économiques ;
- (iii) les options stratégiques ;
- (iv) les modalités de mise en œuvre.

II. LA SITUATION SOCIOÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE NATIONALE

La situation socioéconomique du Burkina Faso, sur la décennie 2000-2009, période de mise en œuvre du CSLP, est caractérisée par des acquis et faiblesses sur les plans économique, social, environnemental et de la gouvernance. Il en découle des enjeux et défis qu'il convient de relever dans le cadre de la SCADD.

2.1. L'état de l'économie

2.1.1. La croissance du PIB

Entre 2000 et 2009, le PIB du Burkina Faso est passé d'une valeur de 1 889,91 milliards de FCFA à 3 053,57 milliards de FCFA⁴, soit un taux de croissance annuel moyen de 5,5 % sur la période. Il s'est accompagné d'une croissance démographique annuelle de 3,1 %, limitant la croissance du PIB par habitant à 2,3 %.

Cette croissance n'a fondamentalement pas été sous-tendue par un changement de la structure de l'appareil productif du pays. Elle a été principalement tirée par le secteur tertiaire qui a représenté, depuis 2000, environ 45 % du PIB. La contribution du secteur primaire, dominé par la production végétale, s'est généralement située entre 29 et 34 % du PIB, avec une légère tendance à la baisse, alors que celle du secteur secondaire a évolué selon une tendance contraire entre 20 et 25 %.

Dans la même période, la consommation s'est accrue de 3,3 %. En 2000, sa valeur s'est élevée à 1825,7 milliards de FCFA dont 1439 milliards de FCFA pour la consommation privée et 386,7 milliards de FCFA pour la consommation publique. En 2009, ces valeurs ont été respectivement égales à 2436,6 milliards de FCFA, 1820,4 milliards de FCFA et 616,2 milliards de FCFA.

Malgré quelques périodes de forte inflation, due aux tensions sur les prix des produits alimentaires, de base et énergétiques, notamment en 2008 (10,6 %), la croissance du PIB s'est accompagnée d'une maîtrise de l'inflation à 3 % en moyenne sur la période 2000-2009. Ce qui exprime une certaine stabilité du coût de la vie.

2.1.2. La vulnérabilité de l'économie

L'activité économique au cours de la période 2000-2002 s'est exercée sous l'influence de chocs exogènes particulièrement défavorables : hausse du dollar et du prix du pétrole, mauvaises conditions climatiques, baisse des rapatriements d'épargne et retour massif des ressortissants Burkinabè résidant en Côte d'Ivoire. La dernière crise intervenue en 2008 s'est traduite par un triple choc : flambée des prix du pétrole, crise alimentaire et crise financière mondiale. Elle a touché directement le secteur cotonnier, moteur de la croissance du pays avec une contribution à plus de la moitié des exportations, qui a subi une baisse des cours de 40 % depuis août 2008 du fait du recul de la demande mondiale. Cette chute des prix a eu un effet négatif sur les recettes d'exportation, les soldes des transactions courantes, les recettes budgétaires et les revenus des ménages cultivant le coton.

⁴Données de l'Instrument automatisé de prévision (IAP), Direction générale de l'économie et de la planification (DGEP), Ministère de l'économie et des finances (MEF). Pour la suite du document, sauf indication contraire, les données et informations proviennent des administrations et structures publiques nationales en charge des questions concernées. Les rapports des études conduites en 2009 et 2010 pour les besoins de formulation de la SCADD (qui ont utilisé ces mêmes données et informations) ont également été exploités. Il s'agit de l'étude diagnostique sur la situation socioéconomique du Burkina Faso, de l'évaluation indépendante de la mise en œuvre du CSLP et des CSRLP, et de l'étude sur les déterminants d'une croissance accélérée et d'un développement durable au Burkina Faso.

L'accroissement de la fréquence et de l'amplitude des catastrophes naturelles constitue la première dimension du bilan du risque climatique lié aux changements climatiques. L'année 2009 a été révélatrice des effets des changements climatiques au Burkina Faso, avec les inondations du 1er septembre, qui ont entraîné le déplacement de près de 150 000 personnes à Ouagadougou avec son corollaire de problèmes humanitaires. A titre illustratif, les facteurs climatiques ont engendré une perte de 268 005 tonnes de céréales soit une valeur monétaire de 35,266 milliards de FCFA contre 6,851 milliards FCFA pour les cultures de rente.

Depuis la dévaluation du franc CFA en 1994, l'exploitation minière a été un des principaux secteurs de développement économique du Burkina Faso. En décembre 2009, l'or est devenu le premier produit d'exportation du pays qui peut encore récolter plus de bénéfice de l'industrie minière, y compris les impacts non fiscaux tels que l'emploi, le transfert de compétence, les opportunités de développement des infrastructures. Les contributions directes du secteur minier ont été environ de 1,3 % des recettes fiscales en 2008. Cependant, cette situation va probablement bientôt changer et le secteur pourrait contribuer directement pour presque 18 % des recettes fiscales d'ici 2011, soit environ 26,5 % si les effets indirects sur les recettes sont inclus.

L'économie du pays demeure ainsi faiblement diversifiée et vulnérable aux chocs internes (aléas climatiques principalement) et externes (prix de l'énergie et volatilité des prix pour les produits alimentaires, volatilité des prix des produits de base, crises économiques et financières, évolution de l'aide au développement).

2.1.3. La gestion des finances publiques

Malgré l'amélioration des recettes propres, le niveau de pression fiscale reste faible. Les recettes courantes de l'État ont évolué de 363 milliards de FCFA en 2000 à 771,5 milliards de FCFA en 2009, soit une progression moyenne de 8,7 % par an. Cette croissance s'accompagne d'une augmentation de la pression fiscale, qui est passée de 10,9 % en 2000 à 12,6 % en 2009, soit un gain de 1,7 point de pourcentage, mais encore loin du critère de convergence de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) qui est de 17 % minimum. Les recettes fiscales proviennent par ordre de priorité des taxes sur le commerce international, des taxes sur les biens et services et des impôts sur le revenu.

Les dépenses et prêts nets ont été contenus sur la période dans une évolution moyenne annuelle de 8,8 % contre 9 % pour les recettes. Les dépenses courantes ont connu sur la période une évolution moyenne annuelle de 10,8 % contre 9,7 % pour les recettes courantes. Les dépenses en capital ont cru en moyenne annuelle au rythme de 8,8 %.

L'encours de la dette extérieure totale du Burkina Faso, avec l'initiative PPTE intervenue au début des années 2000, a été ramené à 20 % du PIB à partir de 2006 contre 58,6 % en 2000. Entre 2000 et 2006, le Burkina Faso a en effet bénéficié de 848,5 milliards de FCFA au titre de l'annulation de la dette dont 723,5 en 2006. En 2009, l'encours de la dette extérieure est remonté à 27,6 % du PIB. Le service de la dette s'est réduit : il a été de 5,3 % du PIB en 2009 contre 27,8 % des exportations de biens et services en 2000. La dette totale représente 29,6 % en 2009 contre 61,8 % du PIB en 2000. On note depuis 2006, une évolution à la hausse du taux d'endettement qui de 24,5 % du PIB est passé à 27,6 % en 2009, malgré l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). Le pays présente une vulnérabilité élevée et une faible capacité de gestion de sa dette.

2.1.4. L'environnement des affaires

En 2009, le tissu du secteur privé burkinabè était constitué de micro, de petites et de moyennes entreprises, essentiellement localisées à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. Une grande majorité des entreprises (80 %) opéraient dans le secteur informel. Le nombre des micro-entreprises formelles était de 5 075 et celui des entreprises de grande taille était de 482⁵. Le secteur informel est occupé surtout par des femmes et des hommes ayant un faible niveau d'instruction ou analphabètes.

La contribution du secteur privé à la formation du PIB est limitée par divers handicaps parmi lesquels : (i) le faible niveau de développement du capital humain, avec moins de 0,45 année d'éducation en moyenne pour la force de travail ; (ii) le faible niveau d'équipement du territoire et des principaux facteurs physiques du capital ; (iii) le faible accès aux infrastructures de qualité et à des coûts raisonnables lui permettant d'être compétitif. En outre, l'insuffisance des capacités d'appui-conseil au niveau technique et de management ne permet pas au secteur privé dans son ensemble d'opérer une mutation rapide ; le mode d'organisation informel reste prédominant. Enfin, il y a lieu de souligner les difficultés d'accès au financement, aussi bien pour le démarrage que pour le développement des activités des entreprises. Elles concernent surtout les jeunes et les femmes qui manquent de garanties pour satisfaire aux exigences des structures de financement.

Les investissements ont été de 20,3 % du PIB en 2009 contre 19,3 % en 2000. Ils ont été dominés par les investissements privés avec un taux de 12,8 % en 2009 contre 7,9 % en 2000, tandis que la part des investissements publics a chuté, passant de 11,4 % en 2000 à 7,5 % en 2009. Cette dynamique des investissements privés s'est accompagnée d'une évolution favorable de l'environnement des affaires. Ainsi en 2009, 5 jours étaient suffisants au Burkina Faso pour créer une entreprise contre 53,3 jours dans l'espace UEMOA. Le coût d'enregistrement de propriété était alors le plus bas de tous les pays de l'UEMOA, soit 10,2 % de la valeur d'enregistrement. Il en était de même pour l'indice de rigidité en matière d'emploi : 10 contre 40 pour l'espace UEMOA. Malgré tous les progrès enregistrés, le Burkina Faso souffrirait encore de l'image de certaines de ses procédures de passation de marchés jugées peu transparentes. Elles seraient sujettes à toutes les formes de malversations et de corruption ne permettant ni aux entreprises d'agir plus efficacement, ni le développement des investissements privés étrangers. Enfin, le Burkina Faso accuse encore du retard, surtout dans les domaines des exportations et des importations. Il faut encore compter plus de 50 jours pour une opération d'importation ou d'exportation.

Le Burkina Faso a accueilli peu d'investissements directs étrangers (IDE) au cours des vingt dernières années. Ils ont, pour leur grande majorité, concerné le secteur des services (commerce de gros, télécommunications, etc.) et les mines. Alors que les pays africains ont bénéficié d'une augmentation sans précédent des IDE depuis le milieu des années 1990, peu d'entreprises étrangères ont choisi de s'établir au Burkina Faso. En effet, il ressort qu'au cours de ces deux dernières décennies le niveau des IDE est passé de 0,3 milliards de FCFA en 1990 à 5,3 milliards de FCFA en 1999. Ils ont connu une forte augmentation entre 1999 et 2000 pour s'établir à 16,3 milliards de FCFA. Au cours de la dernière décennie, ils ont connu une quasi stagnation, passant de 16,3 milliards de FCFA en 2000 à 16,2 milliards de FCFA en 2009.

2.1.5. Le faible degré d'ouverture

Bien qu'il y ait une dynamique positive des investissements privés, le degré d'ouverture du pays n'a pas fondamentalement changé. Le niveau des exportations a été régulièrement aux environs de 9 % du PIB entre 2000 et 2009 (7,9 % en 2000, 10 % en 2009), et les importations ont été dominées par

⁵Selon la classification des entreprises de la Direction générale des impôts (DGI) basée sur le secteur et le chiffre d'affaires hors taxes.

les biens d'équipement et les biens manufacturés. La facture pétrolière a lourdement pesé sur les importations du pays, passant de 17,6 % en 2000 à 25,8 % en 2008 du total des importations. La part des produits alimentaires dans les importations a été de 12,5 % en 2008.

La faiblesse des exportations et le renchérissement de certains produits (pétroliers et alimentaires) ont constitué un gros poids sur le déficit structurel de la balance commerciale (-11,9 % du PIB en 2000 et -11,3 % en 2009), tandis que les transferts de revenus de la diaspora burkinabè (86,6 milliards de FCFA en 2000 à 210,8 milliards de FCFA en 2009) ont contribué à réduire le déficit de la balance des transferts courants, avec une moyenne annuelle de transferts d'environ 27 milliards de FCFA sur la période 2000-2008.

L'écart entre les exportations et les importations s'est régulièrement creusé entre 2000 et 2009. Alors que les exportations ont rarement franchi la valeur de 200 milliards de FCFA, les importations ont rapidement progressé, passant de 352 milliards en 2000 à plus de 976 milliards en 2009, soit une hausse annuelle moyenne d'environ 10 % depuis l'an 2000. Ainsi, le solde commercial déficitaire de 295 milliards FCFA en 2000 accusait en 2009 un déficit de l'ordre de 565 milliards de FCFA. Le taux de couverture moyen sur la période 2000-2009 a été de l'ordre de 28,5 % avec un taux de couverture record de 42 % en 2009.

Plus de 80 % des exportations concernent les produits utilisés pour l'approvisionnement industriel. Ces produits sont principalement l'or non monétaire, les fibres de cotons, le coton égrené ainsi que les graines de sésame. Il s'agit donc principalement de matières premières non transformées dénotant d'une faiblesse du tissu industriel national ou de sa compétitivité. Au niveau des importations, le Burkina Faso importe des produits essentiellement pour son approvisionnement industriel, des machines et biens d'équipement. Ce sont en général des produits ayant subi une première transformation qui viennent entrer dans le processus de production locale.

L'or non monétaire a été en 2009 le principal pourvoyeur de devises prenant ainsi le pas sur le coton qui, pendant longtemps, avait été le principal produit d'exportation du Burkina Faso. En effet, avec plus de 15 tonnes exportés en 2009, l'or a rapporté plus de 190 milliards de FCFA, contribuant ainsi à plus de 46 % des recettes d'exportations contre environ 55 milliards de FCFA en 2008. Le coton occupe depuis la seconde place avec un volume d'exportation de 193 557 tonnes pour un montant de 117 milliards de FCFA en 2009 contre 87,94 milliards FCFA en 2008. On note ainsi une hausse d'environ 30 milliards de FCFA par rapport à l'année précédente mais cette évolution reste en deçà de la performance de 2007 (250 000 tonnes soit 141,25 milliards de FCFA). Au total, le coton a contribué à hauteur de 28,5 % des recettes d'exportations. Les graines de sésame se sont également bien exportées en 2009, soit environ 49 355 tonnes pour plus de 22 milliards de FCFA de recettes.

Les marchandises les plus représentatives à l'importation au Burkina Faso en 2009 sont le pétrole et les produits dérivés du pétrole. En effet, avec un volume importé de 473 879 tonnes pour une valeur de 197 milliards de FCFA, ils ont représenté 20 % de la valeur totale des biens achetés. Ils ont été suivis par les véhicules routiers qui ont occupé près de 6,52 % des importations pour un montant de plus de 63 milliards de FCFA dont environ 36 milliards de FCFA affectés aux véhicules de transport de personnes.

2.1.6. La place et le rôle du secteur financier

En 2009, le secteur financier au Burkina Faso est dominé d'une part par le sous-secteur bancaire et des assurances et d'autre part par le sous-secteur de la micro-finance. La concurrence est de plus en plus vive dans les deux sous-secteurs. Le sous-secteur bancaire est très concentré, avec une participation du capital étranger de plus en plus importante. Les institutions de micro finance (IMF),

en pleine restructuration, connaissent une croissance remarquable dans les villes et dans les campagnes.

En fin 2007, le pays comptait 12 banques commerciales et 5 établissements financiers. A côté de ces établissements bancaires, la micro finance occupait de plus en plus une place importante dans le paysage financier du pays (avec respectivement 57, 66 et 71 IMF en 2007, 2008 et 2009). Elle représentait près de 80 % du réseau d'agences et 50 % des clients de l'ensemble du secteur financier. Mais les dépôts recueillis par les IMF ne représentaient que 7,1 % du montant total des dépôts recueillis par le secteur bancaire, et les prêts octroyés par elles représentaient 6,4 % du montant total des prêts accordés par le secteur financier. Environ 26 % de la population active sont desservis par le réseau de la micro finance. Cela montre le rôle que peut jouer ce secteur dans la dynamique des économies locales aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

2.1.7. La question de l'emploi

La situation de l'emploi était caractérisée, en 2007, par la prédominance du secteur agricole et du secteur informel. En effet, 79,5 % des actifs occupés étaient dans le secteur agricole contre 7,8 % dans l'économie informelle non agricole urbaine, 5,5 % dans le secteur informel non agricole rural et 7,2 % dans le secteur moderne (public, parapublic et privé). L'emploi informel pesait donc pour 13,3 % des actifs occupés. L'analyse de la qualité de l'emploi et des gains obtenus sur le marché du travail, indique que dans l'ensemble, la qualité de l'emploi ne s'est pas significativement améliorée, surtout pour les jeunes et les femmes : l'économie crée peu d'emplois formels, tandis que les jeunes et les femmes éprouvent des difficultés d'accès sur le marché formel de l'emploi. La grande majorité des emplois occupés sont vulnérables et non qualifiés, notamment en milieu rural.

La tranche d'âge active (15-64 ans révolus) représente 50 % de la population totale, 47,1 % de la population rurale et 59,8 % de la population urbaine en 2006. La mise en rapport de la population à charge avec la population en âge d'activité laisse apparaître un équilibre entre les deux en 2006 (soit 100 %) alors que ce rapport dépendance était de 107,8 % en 1996. L'importance de la population jeune du pays avec l'importance de celle en quête du premier emploi (les jeunes de 15 à 34 ans). Cela pose les problèmes d'insertion sur le marché de l'emploi auxquels la jeunesse de plus en plus nombreuse peut être confrontée. Toutes choses qui ont milité pour la création d'un ministère de la jeunesse et de l'emploi dédiée à cette composante de la population.

Le chômage est essentiellement urbain, touchant les jeunes et les femmes. En 2007, le taux de chômage urbain est de 8,6 % contre 2,2 % en milieu rural. Le chômage urbain touche davantage les femmes (11,6 %) que les hommes (6,2 %). Il concerne 14,4 % des jeunes actifs de 15 à 24 ans et 9,6 % de ceux ayant entre 25 et 35 ans. Les actifs instruits, et plus particulièrement ceux issus de l'enseignement général, en sont le plus affecté.

2.2. L'état de la société

2.2.1. La persistance de la pauvreté

Pour des seuils de pauvreté égaux à 41 099 FCFA, 72 690 FCFA et 82 672 FCFA, l'incidence de la pauvreté a été de 44,5 %, 45,3 % et 46,4 % respectivement, en 1994, 1998 et 2003. Le seuil de pauvreté est ainsi passé du simple au double entre 1994 et 2003, indiquant que le coût de la vie a fortement augmenté : il est devenu deux fois plus cher de satisfaire ses besoins essentiels en biens alimentaires et non alimentaires dans le pays. Dans le même temps, les taux de pauvreté n'ont cru que d'à peine 2 points de pourcentage.

C'est dire que les résultats globaux de mise en œuvre du CSLP, pour la période 2000-2009, enregistre des progrès et des insuffisances dans les secteurs prioritaires. Il ressort effet de l'évaluation indépendante de la mise en œuvre du CSLP que la période a été marquée par une croissance appréciable du PIB, mais qui n'a pas pris sa source dans les secteurs importants pour la lutte contre la pauvreté. L'évaluation a mis en évidence une incidence globale de pauvreté de 43,2 % en 2009⁶ avec une incidence de 49,5 % en milieu rural et 23,7 % en milieu urbain. En outre, la pauvreté qui touche près de la moitié de la population est essentiellement rural, multidimensionnelle, à dominante féminine et jeune.

2.2.2. Les avancées en matière de santé

Les efforts engagés par le Gouvernement à travers la mise en œuvre du Plan national de développement sanitaire (PNDS) ont été importants, permettant l'accroissement notable des infrastructures et l'amélioration du rayon de couverture géographique des centres de santé et de promotion sociale : en 2009, le rayon moyen d'action était de 7,49 km.

L'examen de différents ratios personnel/population de santé indique à la fois des progrès enregistrés pour toutes les catégories du personnel de santé. Ainsi en 2009, le pays avait 1 médecin pour 14 541 habitants, 1 infirmier pour 2099 habitants et 1 sage femme pour 13 138 habitants, contre respectivement 1 pour 35 000, 1 pour 4 336 et 1 pour 36 587 en 2000. Le pourcentage des Centres de santé et de promotion sociale (CSPS) remplissant les normes en personnel est passé de 70 % en 2000 à 83,2 % en 2009.

Les indicateurs autres suivants illustrent également les progrès réalisés au niveau de la santé : (i) en termes de fréquentation des formations sanitaires, le nombre de contact par habitant était de 0,56 en 2009 contre 0,20 en 2000 ; (ii) les taux de couverture vaccinale de tous les antigènes ont atteint au moins 100 % en 2009 alors qu'ils variaient entre 56 % et 59 % en 2000, à l'exception du BCG qui était de 80 % ; (iii) le taux d'accouchements assistés par du personnel qualifié est passé de 36,09 % en 2001 à 70,70 % en 2009 ; le taux de couverture en CPN2 est passé de 61,05 % en 2001 à 73,82 % en 2009 ; le taux de prévalence contraceptive est passé de 10,67 % en 2000 à 26,10 % en 2009.

Malgré cette évolution favorable, des efforts restent à faire pour améliorer le niveau des indicateurs de santé et la qualité de l'offre des services.

2.2.3. La lutte contre le VIH, le SIDA et les IST

Le Gouvernement a fait de la lutte contre le VIH, le Sida et les IST, un défi majeur de sa stratégie nationale de développement et de sa politique de développement sanitaire. Cet engagement a été fortement matérialisé par l'adoption en 1998 de l'approche multisectorielle décentralisée et participative qui a impliqué tous les secteurs de développement dans l'organisation de la réponse nationale au VIH. Deux cadres stratégiques ont été mis en œuvre couvrant respectivement les périodes 2001-2005 et 2006-2010.

Suite à ces programmes successifs qui ont été accompagnés par une importante mobilisation sociale, le pays connaît une relative stabilisation de la progression de la pandémie. Selon les estimations de l'OMS/ONUSIDA, le taux de séroprévalence en population générale s'établirait à 1,2 % en fin 2008. De fait, les acquis sont perceptibles dans les domaines de la prévention, de la prise en charge, de la coordination et de la gestion de l'information stratégique. Cependant, en milieu urbain la prévalence observée dans les sites sentinelles atteint 4 % (2008). Pour certains groupes

⁶Estimée par le simulateur macroéconomique pour l'analyse de la pauvreté (PAMS : *Poverty Analysis Macroeconomic Simulator*), DGEP, MEF.

spécifiques tels les travailleuses du sexe, les routiers, les hommes de tenue, les MSM, les taux de prévalence (données de dépistage) varient entre 3 % et 19 % selon certaines enquêtes et études.

2.2.4. L'accès à l'eau potable et à l'assainissement

L'accès à l'eau potable est marqué par une évolution appréciable en milieu urbain. En 2000, on dénombrait 59 249 abonnés. Par ailleurs, de 2000 à 2002, les taux de desserte ont été de 26 % pour les particuliers, soit une population desservie de 647 650 personnes et 52 % pour les bornes fontaines et les systèmes d'adduction en eau potable simplifiée (AEPS), soit 1 293 500 personnes. Le taux de desserte a évolué de 55 % en 2005 à 72 % en 2009, malgré les changements d'hypothèses⁷ et l'augmentation considérable de la population urbaine, traduisant les appréciables efforts entrepris tels que : (i) l'extension considérable du réseau d'eau ; (ii) la réduction des coûts de branchement ordinaire de 110 000 FCFA entre 2005 et 2009⁸ ; (iii) l'augmentation du nombre de branchements de 18 681 en moyenne par an entre 2005 et 2009.

En milieu rural, le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural a évolué seulement de 1,03 point environ par an en moyenne entre 1998 et 2009 : il était de 56,63 % en 2009 contre près de 40 % en 1998. Ici, les performances de réalisation des sources d'eau potable s'avèrent insuffisantes face à une population grandissante. De 2006 à 2009, 47 systèmes d'AEPS et 1574 points d'eau modernes communautaires (puits modernes et forages) ont été réalisés par an en moyenne. Cependant, dans le processus de la décentralisation, des avancées sont enregistrées dans la maîtrise d'ouvrage communale. Dans le sous-secteur "eau potable", un transfert de ressources aux communes a commencé à partir de 2009 par répartition d'un montant de 200 millions de FCFA à 200 communes rurales pour des réhabilitations de forages.

En matière d'assainissement en milieu urbain, avec les subventions croissantes aux ménages pour la réalisation de leurs installations en ouvrages d'évacuation des eaux usées et excréta, qui sont passées de 25 % en 2005 à plus de 60 % en 2009, le taux d'accès aux services d'assainissement a connu une augmentation substantielle d'un point par an entre 2005 et 2009. Il était de 23 % en 2009.

En milieu rural, compte tenu du niveau de pauvreté de la population rurale et des usages, les dépenses en assainissement ne constituent pas pour elle une priorité. En 2005, seulement 10 % de la population rurale avait accès à un système d'assainissement adéquat.

En considérant le secteur de l'assainissement dans sa globalité, il demeure des insuffisances dans la gestion des eaux usées et huiles usées industrielles, de même que dans la gestion des ordures ménagères. A cela s'ajoute la faible couverture du réseau de drainage des eaux pluviales.

2.2.5. L'évolution de l'urbanisation

Le développement urbain au Burkina Faso a connu une lente évolution. La part de la population urbaine est passée de 20,6 % en 1996 à 22,6 % en 2006. Aujourd'hui, il n'y a que deux véritables villes qui disposent des principales fonctions administratives, économiques et attractives : Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. Les autres localités d'une certaine taille sont en transition vers l'urbain. Le taux de croissance général de la population urbaine se situe en dessous de 3 %. Seule la ville de Ouagadougou, avec sa population de 1,18 millions d'habitants, enregistre un taux de croissance relativement élevé de 5,23 %. Les deux principales villes du pays, malgré les efforts d'aménagement urbain (route, drainage, zones d'activités comme la ZACA, etc.) accusent encore du retard dans les équipements de base et de normalisation des types de construction.

⁷9 personnes par branchement à domicile pour les centres de l'Office national de l'eau et de l'assainissement (ONEA) à partir de 2009, au lieu de 10.

⁸De 160 000 FCFA en 2005 à 50 000 FCFA en 2009.

L'armature urbaine burkinabè qui était marquée par un bicéphalisme entre Ouagadougou et Bobo-Dioulasso jusqu'au milieu des années 1980 se caractérise de nos jours par une macrocéphalie urbaine : Ouagadougou (1 475 839 habitants) est trois fois plus peuplé que Bobo-Dioulasso (seulement 489 967 habitants). Au rythme actuel de 7,1 % l'an de croissance urbaine, cette population connaîtra un doublement chaque 10 ans tandis que la population totale ne doublera que chaque 23 ans. La forte croissance urbaine entraîne déjà des conséquences culturelles (banditisme, drogue, prostitution et divers comportements déviants) car la ville est le lieu de relâchement des mœurs. Elle engendre aussi des conséquences sociales et économiques (problèmes d'emploi, de logement, de santé et d'éducation, etc.). Les problèmes environnementaux ne seront pas des moindres au regard des fortes pressions démographiques sur l'espace habité avec comme corollaire, des déchets liquides et solides en quantités considérables et dont le traitement n'est pas assuré d'avance. L'émission des gaz d'échappement des moteurs à combustion pollue davantage l'atmosphère et le cadre de vie ambiant.

2.2.6. Les déficits du système éducatif

En matière d'éducation, pour tous les ordres d'enseignement, on note une croissance des infrastructures : 11,22 % au préscolaire entre 2000/2001 et 2006/2007 ; 8,32 % au primaire entre 2000/2001 et 2008/2009 ; 9,1 % au secondaire entre 2000/2001 et 2007/2008 ; 23,79 % au supérieur entre 2000/2001 et 2007/2008 ; 8,32 % pour la formation initiale et 23,83 % pour la formation complémentaire de base en alphabétisation entre 2000/2001 et 2007/2008.

Les effectifs ont également augmenté : 21,94 % au préscolaire entre 2000/2001 et 2007/2008 ; 9,8 % au primaire entre 2000/2001 et 2008/2009 ; 11,36 % au secondaire entre 2000/2001 et 2007/2008 ; 11,6 % au supérieur entre 2000/2001 et 2007/2008 ; 6,1 % pour la formation initiale et 18,6 % pour la formation complémentaire de base en alphabétisation entre 2000/2001 et 2007/2008. Alors qu'en 2007/2008, le taux d'alphabétisation (28,3 %) et les taux bruts de scolarisation (TBS) du préscolaire (2 %), du secondaire (20,7 %) et du supérieur (5 %) restent relativement faibles, le TBS du primaire a atteint un niveau appréciable de 72,4 %.

Cependant, le niveau de l'indice de développement humain (IDH) du Burkina Faso sous-entend l'existence de facteurs structurels autobloquants comme l'éducation, l'alphabétisation et la faiblesse de revenus monétaires. Les taux de scolarisation (du primaire jusqu'au supérieur) n'évoluent pas rapidement en raison du faible rendement du système éducatif, de l'insuffisance de l'offre d'éducation et du retard pris dans la généralisation du secondaire, au moins jusqu'à 16 ans, ainsi que de la faiblesse de la formation professionnelle.

2.2.7. La promotion et la protection sociales

Dans le domaine de la promotion et de la protection sociales, l'une des mesures prises par le Gouvernement pour l'amélioration des conditions de vie des populations est l'adoption d'une politique nationale d'action sociale en avril 2007. Malgré ces efforts, le pays ne dispose pas encore d'une véritable politique nationale de protection sociale se déclinant en des axes stratégiques bien structurés, pour relever le défi de la protection sociale pour la majorité de la population : 80 % de la population ne disposent pas d'un système de protection sociale.

Les récentes crises liées à la flambée des prix des produits alimentaires (2008), des prix de l'énergie et aux inondations de septembre 2009, ainsi que l'irrégularité cyclique des pluies ont mis en avant à la fois les limites du système actuel de gestion des crises, la faiblesse du système de protection sociale et de solidarité nationale dans son ensemble.

Par ailleurs, il a été généralement constaté la non prise en compte du volet protection civile dans l'élaboration et la mise en œuvre des différentes politiques de développement. Mais les inondations du 1^{er} septembre 2009 sont venues rappeler la nécessité de cette prise en compte, surtout en raison des changements climatiques dont les effets sont de plus en plus visibles.

2.2.8. La promotion des droits humains

En matière de protection juridique des enfants et des femmes, malgré les actions engagées et les conventions internationales, les enfants et les femmes sont toujours les victimes silencieuses dans plusieurs domaines : naissances non déclarées, violences de tout genre impunies, traite des enfants, prostitution des mineurs, expropriation, spoliation des veuves et dépouillement des orphelins.

Le travail des enfants est également un problème national. La plupart des enfants économiquement actifs exercent des activités dommageables à leur développement (physique et psychologique). Le BIT estimait en 2006 que 41 % des enfants de 5-17 ans étaient engagés dans des activités économiques contre 51,07 % en 1999 et qu'un de ces enfants exerçait un travail dangereux avec 33 % de filles. Les secteurs d'activités où travaillaient les enfants sont l'agriculture (69,2 %), les activités domestiques (19,2 %), le commerce (5,6 %) et les activités extractives (2,3 %). On estime à plus 200 000 l'effectif des enfants travaillant dans les sites miniers sans protection individuelle, ni de prise en charge médicale. Ils sont parfois victimes d'exploitation physique et économique, de consommation de stupéfiants ainsi que de violences sexuelles (abus sexuels, exploitation sexuelle à des fins économiques).

L'évaluation des 15 années de lutte contre l'excision en 2006 a montré que l'excision était de 49,5 % au plan national, avec un taux de 28,1 % pour les moins de 15 ans. Ce phénomène a pris des formes plus pernicieuses avec une tendance à la "clandestinité" et au rabattement de l'âge auquel elle est pratiquée.

Concernant les enfants vivant dans la rue, depuis 2006, la mendicité des enfants a pris une proportion inquiétante. On a dénombré en 2008, 12 525 enfants mendiants dans les villes de Ouagadougou (10 000), Bobo-Dioulasso (1 027), Tenkodogo (445) et Ouahigouya (1 053).

2.2.9. La jeunesse et la croissance rapide de la population

En 2006, le Burkina Faso comptait 14 017 262 habitants, dont 51,7 % de femmes. Cette population était majoritairement composée de jeunes avec 46,4 % ayant moins de 15 ans, un âge médian de 15,5 ans et 59,1 % ayant moins de 20 ans. Cette jeunesse de la population constitue un potentiel levier d'innovations et de progrès à moyen et long termes, à condition que des ressources (au sens large) soient mobilisées pour la protection et la préparation des jeunes à la vie adulte. A court terme, elle induit des rapports élevés de dépendance, qui réduisent les capacités d'épargne des familles et des ménages et contribuent à reproduire la pauvreté d'autant plus que c'est au sein des populations pauvres que le nombre d'enfants est le plus élevé.

La dynamique démographique a été marquée par une nette accélération du taux de croissance de la population, qui se situait à 3,1 % en moyenne par an entre 1996 et 2006, contre 2,4 % au cours de la période intercensitaire précédente. Elle a été le résultat du maintien de la fécondité à un niveau élevé, estimé à 6,2 enfants par femme en fin de vie féconde en 2006, soit au même niveau qu'en 1960, conjugué à une baisse significative de la mortalité : le quotient de mortalité infantile est passé de 107,0 ‰ en 1996 à 91,7 ‰ en 2006, suite, entre autres aux progrès dans le domaine sanitaire. La hausse de l'espérance de vie à la naissance a été sensible, avec un gain absolu de 24,7 ans entre 1960 et 2006 : de 32 ans en 1960, elle est passée à 53,8 ans en 1996 pour atteindre 56,7 ans en 2006.

En dépit de ces progrès, beaucoup reste à faire pour réduire les niveaux de morbidité et de mortalité, marqués par de profondes disparités entre le milieu rural et le milieu urbain d'une part, et entre riches et pauvres, d'autre part. Au rythme de croissance de 3,1 %, le Burkina Faso enregistre en moyenne 435 000 habitants supplémentaires par an. Le pays compte ainsi 15 730 977 habitants en 2010 et devrait atteindre 18 450 494 habitants en 2015. Cette croissance démographique rapide génère une demande sociale élevée et engendre le risque que d'énormes ressources soient consacrées à des investissements démographiques au détriment des investissements productifs.

La migration demeure un fait social important au Burkina Faso, en raison de la tradition migratoire qui constitue un trait caractéristique de la démographie burkinabè. La période 2000-2009 a été marquée par une forte turbulence migratoire, suite à la crise politico-militaire survenue en Côte d'Ivoire. Les retours massifs (volontaires et/ou forcés) des Burkinabè, composés en majorité de femmes et d'enfants ont mis à nu les insuffisances nationales en matière d'anticipation et ont accru le "stock national de vulnérabilité". Par ailleurs, les transferts de fonds des émigrés ont longtemps été un atout pour la balance des paiements et ont toujours contribué au financement du développement aux niveaux local et régional.

2.2.10. Les fortes inégalités hommes-femmes

Les principales actions engagées pour la promotion de la femme et du genre ont été la création du Ministère de la promotion de la femme en juin 1997 ; l'adoption de la politique nationale de promotion de la femme en 2004 ; la loi portant fixation des quotas aux élections municipales et législatives en avril 2009 ; l'adoption de la politique nationale genre en juillet 2009 et la validation de son plan d'actions opérationnel en juin 2010.

Mais, le contexte culturel et religieux au Burkina Faso comporte encore des facteurs qui influencent et déterminent fortement l'accès et le contrôle des hommes et des femmes aux ressources, aux services sociaux de base, aux activités de la vie publique et privée ainsi que leur participation aux sphères de décision. En dépit des dispositions juridiques et mesures politiques en faveur de l'égalité de droit entre l'homme et la femme, le statut de la femme n'a pas fondamentalement changé. Tous les indicateurs mettent en exergue le retard des femmes dans plusieurs domaines, surtout au niveau des accès à l'éducation, au microcrédit, aux pouvoirs économiques et aux postes décisionnels.

Malgré les efforts pour l'éducation des filles, l'écart entre garçon et fille se creuse encore, dès le cycle secondaire, au détriment de la fille en raison de choix des parents à donner plus de chances au garçon de poursuivre les études. D'autres facteurs poussent à faire ce choix. Il s'agit essentiellement des tâches domestiques, des besoins de main-d'œuvre, des mariages forcés et précoces.

Au niveau de l'éducation primaire, le TBS qui était de 72,4 % au niveau national en 2009, a été de 67,7 % chez les filles. L'indice de parité filles/garçons par rapport au TBS s'est situé à 0,88 ; autrement dit, le TBS des garçons représentait environ 1,14 fois celui des filles. Le taux de redoublements (2007) estimé à 12 % au niveau global était de 14,95 % chez les filles. Le constat indique que les filles étaient moins nombreuses à achever leur cycle primaire (37,8 %). Le taux moyen de réussite au Certificat d'études primaires (CEP) s'établissait à 72,7 % en 2009 avec respectivement 76,4 % chez les garçons et 68,6 % chez les filles. Au secondaire, en 2008/2009, le TBS des hommes (23,6 %) était plus élevé que celui des femmes (16,6 %) et l'indice de parité était de 0,70. Dans l'enseignement supérieur, en 2008/2009, le TBS a été de 2,6 % au niveau national avec 80 % des étudiants qui étaient de sexe masculin.

En ce qui concerne l'alphabétisation, l'analphabétisme touchait 85,5 % des femmes contre 75,1 % des hommes (2006).

Les statistiques de la santé indiquent que l'espérance de vie à la naissance a connu une légère hausse passant de 45,7 ans en 2003 à 57 ans en 2008 avec 54,91 ans pour les femmes et 51,04 ans pour les hommes.

Quant à l'affection par le VIH, les femmes sont plus vulnérables que les hommes. L'ONUSIDA estime qu'en 2008, 130 000 personnes vivaient avec le VIH, avec un taux de dépistage de 33,3 % au niveau national. Parmi ces personnes, figuraient 63 429 femmes et 10 000 enfants de moins de 15 ans.

Au niveau du secteur informel qui joue un rôle de premier pourvoyeur d'emplois surtout en milieu urbain, l'on constate de fortes disparités et inégalités de genre. Les femmes sont les plus nombreuses dans ce secteur, mais elles occupent généralement les emplois les moins rémunérés, principalement dans la transformation des produits alimentaires, le petit commerce et l'artisanat domestique de confection vestimentaire.

En milieu rural, on note des évolutions dans la redistribution des rôles avec une moindre sexualisation des métiers, même si lorsqu'ils deviennent assez lucratifs, les hommes s'en accaparent. Il faut noter, en outre, que les activités des femmes sont plus permanentes, donc consommatrices de temps, alors que celles des hommes sont souvent temporaires. La surcharge du travail des femmes, surtout en milieu rural, est très criante pour tout ce qui concerne l'approvisionnement, la gestion de l'eau potable et de l'énergie domestique. Il en est de même pour l'éducation des enfants.

Au niveau des institutions de gouvernance nationale et locale, les femmes sont toujours peu représentées. Les femmes maires, députés et ministres sont très peu nombreuses. Il en est de même au sein des partis politiques. Le nombre de femmes dans les différents Gouvernements n'a jamais dépassé six, et celles-ci ont généralement occupé les domaines qui renvoient à leur rôle social (éducation, action sociale, promotion féminine, etc.). Sur les 351 maires que compte actuellement le pays, 20 seulement sont des femmes. Pour les postes nominatifs, on note également une faible présence des femmes aux hautes fonctions de l'administration. En 2009, on comptait 4 femmes gouverneurs sur 13 et 4 femmes ambassadeurs sur 32.

Un faible accès au foncier, aux équipements, aux intrants agricoles, aux technologies, et aux crédits est constaté chez la femme et, à un moindre degré, chez l'homme. Les femmes en milieu rural éprouvent beaucoup plus de difficultés que les hommes à accéder de manière durable et sécurisée à la terre. Quand bien même leur apport à l'économie rurale est important, elles ne peuvent prétendre au statut de propriétaire terrien que sous des conditions spécifiques. En fonction des régions, elles doivent être veuves avec des enfants à charge ou bien elles doivent être très âgées et vivre seules. Les problèmes d'accès aux crédits, avec les conditionnalités que cela exige, sont surtout en défaveur des femmes et des jeunes (garçons comme filles) par le fait que ces derniers ont toujours du mal à trouver les garanties nécessaires. Ils sont considérés comme une population à haut risque par les structures de financement et limités dans leur accès aux crédits pour développer leurs activités.

2.2.11. La stabilité sociale et la perte de valeurs culturelles identitaires et de référence

Le Burkina Faso est constitué d'une mosaïque culturelle dont l'intégration et la cohésion sont à construire. Cette diversité peut être source de dynamisme novateur pour peu qu'elle soit judicieusement mobilisée et canalisée. De fait, malgré la diversité du peuplement et des religions, le pays dispose de mécanismes favorables à la tolérance et à la paix. Les atouts sociaux qui contribuent à la préservation de la stabilité sociale sont l'existence de passerelles de dialogues et de combinaisons sociales (parenté à plaisanterie), et le fait que les conflits religieux ne sont ni acceptés, ni tolérés : le pays se caractérise par l'attachement des leaders communautaires et religieux

à la préservation de la paix, et par le recours à des conseils de sages au niveau des quartiers et des villages dans la recherche de consensus ou de conciliation.

Cependant, on observe que la société burkinabè est confrontée à une perte de ses valeurs identitaires et de sa culture, ce qui engendre une acculturation de plus en plus importante des jeunes générations intéressées par les valeurs exogènes. Cette perte causée par une faible offre de production et de diffusion culturelle et artistique destinée aux enfants et aux jeunes est aujourd'hui accélérée par les mass média, les industries du savoir et des loisirs, les technologies de l'information et de la communication (TIC).

2.3. L'état de l'environnement

Le rapport sur l'état de l'environnement, élaboré tous les 4 ans, permet de dresser les problèmes majeurs environnementaux du pays parmi lesquels on peut citer la dégradation des terres, la dégradation des ressources en eau, un système énergétique non durable, des problèmes croissants d'environnement urbain, l'érosion de la biodiversité et les changements climatiques.

2.3.1. La dégradation des terres

Le Burkina Faso dispose d'un milieu naturel aux potentialités limitées. Dans un contexte marqué par la variabilité et la péjoration du climat, les activités humaines et les établissements humains ont été à l'origine d'une érosion croissante du capital naturel comme l'attestent les problèmes majeurs environnementaux du Burkina Faso. En effet, le pays est caractérisé par un processus de dégradation accéléré des terres en voie d'expansion spatiale au rythme de la progression de l'extension des activités agro-pastorales avec une saturation prévisible de l'espace agricole à l'horizon d'une génération.

2.3.2. La dégradation des ressources en eau

Le potentiel en matière de ressources en eau régresse de manière significative et ne répond plus aux besoins croissants du pays. On estime que le Burkina Faso passera d'une situation de stress hydrique modéré en année normale, moyen à élevé en année très sèche au début des années 2000, à une situation de stress hydrique élevé permanent à l'horizon 2010-2015, la demande en eau atteignant 69,7 % du volume utilisable en année normale et 141,9 % en année très sèche. Les facteurs à l'origine d'une pollution croissante des ressources en eau (domestiques, agricoles, urbains) apparaissent comme une source d'aggravation du déficit en eau.

2.3.3. Un système énergétique non durable

Le système énergétique est non durable. Dans un contexte de très forte croissance de la demande d'énergie, il est à l'origine : (i) d'une surexploitation des ressources ligneuses, source de dégradation du couvert végétal et d'atteinte à la fertilité des sols ; (ii) de la destruction des puits primaires de séquestration de carbone indispensable à la régulation climatique ; (iii) d'une pollution croissante de l'air en milieu urbain et de l'émission de gaz à effet de serre.

2.3.4. Des problèmes croissants d'environnement urbain

L'urbanisation connaît une très forte expansion au Burkina Faso avec d'importante répercussion sur l'environnement : (i) démultiplication de la consommation des ressources naturelles (eau, énergie, alimentation, matériaux de construction, etc.); (ii) accumulation et concentration de nuisances en milieu urbain et développement de l'insalubrité ; (iii) développement de la précarité et de la

pauvreté en rapport avec les impacts de la dégradation de l'environnement urbain et des disparités d'accès aux services de base.

2.3.5. L'érosion de la biodiversité

La biodiversité est marquée par une érosion en rapport avec les fortes pressions exercées par les activités humaines (agriculture, élevage, bois de feu, urbanisation, etc.) qui sont à l'origine d'une fragmentation ou d'une destruction des habitats naturels (dégradation du couvert végétal, déforestation, assèchement des zones humides, etc.), d'une vulnérabilité croissante des espèces végétales et animales et du déclin de certaines d'entre elles.

Face à cette situation, les autorités nationales ont développé de nombreux instruments d'orientation et de planification, et mis en œuvre des programmes d'actions. Ces actions ont toujours pris en compte les aspects liés : (i) à la gouvernance environnementale ; (ii) à la gestion durable des ressources naturelles ; (iii) à l'accroissement des productions forestières et fauniques ; (iv) à l'amélioration du cadre de vie ; (v) au renforcement des capacités des acteurs ; (vi) au genre et (vii) à la lutte contre le réchauffement climatique.

On note cependant les insuffisances suivantes qui caractérisent le secteur l'environnement et du cadre de vie : (i) insuffisance de la prise en compte des questions environnementales dans les programmes et politiques de développement ; (ii) insuffisance de visibilité de la contribution du secteur de l'environnement et du cadre de vie à la lutte contre la pauvreté et à l'économie nationale ; (iii) faible niveau de financement public du secteur de l'environnement et du cadre de vie dans la mise œuvre du CSLP ; (iv) insuffisance de personnel en qualité et en quantité ; (v) insuffisance des instruments juridiques ; (vi) insuffisance des indicateurs pertinents pour l'environnement ; (vii) absence de données récentes et fiables sur les ressources forestières, fauniques et environnementales ; (viii) absence de mesures incitatives des investisseurs privés dans le sous-secteur forestier ; (ix) inexistence de comptabilité environnementale.

2.4. L'état de la gouvernance

L'état de la gouvernance au Burkina Faso s'apprécie à la lumière de la mise en œuvre de différents instruments d'action publique dont notamment le plan national de bonne gouvernance, le CSLP, la politique nationale de bonne gouvernance et le programme d'actions national du MAEP.

2.4.1. La qualité de la gouvernance politique

Le Burkina Faso jouit depuis deux décennies d'une stabilité politique et d'un élan de renouveau démocratique, grâce à l'affirmation prudentielle de la séparation des pouvoirs. En effet, le processus de consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit s'est traduit par la création et le fonctionnement régulier des institutions démocratiques, ainsi que par l'organisation, sans discontinuité, d'élections présidentielles en 1991, 1998 et 2005 ; d'élections législatives en 1997, 2002 et 2007 ; et d'élections municipales en 1995, 2000 et 2006. Il est surtout marqué par une quête permanente d'amélioration du processus démocratique, tant du côté du pouvoir que de celui de l'opposition.

La volonté de clarifier les règles du jeu politique s'est matérialisée, en avril et mai 2000, par l'adoption des lois, respectivement, sur le statut de l'opposition et le financement public des partis politiques. En matière d'organisation des élections, il a été mis en place en 2001, de façon consensuelle, une Commission électorale nationale indépendante (CENI). Dans le même sens, il a été adopté un nouveau code électoral, révisé encore en avril 2004, mai 2009 et janvier 2010.

Toutefois, des efforts sont encore à réaliser pour éviter l'interpénétration des trois pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire) en vue de respecter les exigences de l'État de droit démocratique.

En outre, l'engagement du Burkina Faso, dès les années 1990, dans un processus de démocratisation de la vie politique a permis au pays de jouir de plus de crédibilité auprès de la communauté internationale dans plusieurs domaines. Le pays participe activement, depuis plusieurs années, aux différentes initiatives en matière de sécurité internationale et de paix. Il joue aussi un rôle d'intermédiation dans la recherche de solutions dans les conflits sous-régionaux.

Nonobstant ces acquis démocratiques, le rapport d'évaluation du MAEP souligne les efforts à faire pour consolider la démocratie, et notamment pour assurer le plein jeu : (i) de la séparation et de l'indépendance des pouvoirs constitutionnels comme axe de consolidation de la démocratie et de la gouvernance politique ; (ii) du pluralisme politique en "déverrouillant" le système de la démocratie et du pluralisme qui serait étouffé par le poids omniprésent du parti majoritaire qui assure la stabilité des institutions mais qui porterait les germes d'une détonation sociale à retardement.

En matière de justice, la réforme judiciaire engagée en 1998 s'est traduite en 2000, entre autres mesures, par l'éclatement de la Cour suprême en quatre juridictions supérieures : la Cour de cassation, la Cour des comptes, le Conseil d'Etat et le Conseil constitutionnel. Ce qui a permis d'améliorer la crédibilité et l'accessibilité de la justice grâce à l'accroissement des ressources matérielles et humaines et la création des tribunaux de grande instance dont le nombre est passé de 11 à 23 entre 2002 et 2008. En somme, l'ordre judiciaire est fonctionnel. Cependant, le système se caractérise par la relativité de l'indépendance du pouvoir judiciaire (poids de la hiérarchie, interférences réelles ou supposées de l'exécutif), les promotions peu respectueuses des règles de performance, la lenteur dans le traitement des dossiers, l'insuffisance des capacités humaines, matérielles et financières, la perte de confiance des justiciables, sa faible accessibilité financière et géographique.

Dans le domaine de la sécurité publique, en réponse au développement de l'insécurité et de son impact négatif sur les activités économiques, le ministère de la sécurité a été créé en 2000 et le Gouvernement a adopté, à partir de 2001, plusieurs textes dont le plan de lutte contre l'insécurité, la loi sur la sécurité intérieure, les plans d'action de mise en œuvre de la police de proximité et la stratégie nationale de sécurité intérieure. Ces dispositions ont pour objectifs l'amélioration de la couverture sécuritaire du pays, le renforcement des capacités opérationnelles des forces de sécurité et l'association des populations à la gestion de la sécurité. Enfin, une Haute autorité de contrôle des importations d'armes et de leur utilisation ainsi qu'une Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères ont été mises en place en 2001.

Le renforcement du dialogue social s'est traduit par l'institution de cadres formels de dialogue qui visent à faire participer et contribuer l'ensemble des couches sociales à la construction nationale : Gouvernement – secteur privé, Gouvernement – organisations syndicales, Gouvernement – partenaires techniques et financiers, forum annuel de l'Assemblée nationale avec les élus locaux, Forum national des Jeunes, Journée nationale du paysan, Forum national des femmes. La volonté d'approfondir le dialogue social a conduit le Gouvernement à initier une stratégie de communication sur l'utilisation des ressources financières de l'Etat.

Ainsi, il ressort du rapport 2010 de mesure de la performance de la gestion des finances publiques au Burkina Faso selon la méthodologie PEFA⁹ que les éléments d'information mis à la disposition du public incluent : (i) les documents de budget annuel ; (ii) les rapports d'exécution du budget ; (iii) les états financiers de fin d'exercice ; (iv) l'attribution des marchés ; (v) les ressources mises à la

⁹Public Expenditure and Financial Accountability : dépenses publiques et responsabilité financière.

disposition des unités chargées de la prestation des services de base. Néanmoins, le rapport met en évidence la nécessité d'améliorer l'information du public sur l'exécution budgétaire complète à travers la mise en ligne via Internet.

En matière de promotion et de protection des droits humains, les actions de sensibilisation et de veille sur leur respect ont valu au Burkina Faso les félicitations du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies à l'occasion de l'examen périodique universel de décembre 2008. Leur effectivité se matérialise notamment à travers, un pluralisme politique (140 partis politiques répertoriés régis par une Charte), une liberté d'association (plus de 100 000 associations), un respect de la liberté syndicale ainsi qu'une liberté de presse et d'opinion qui se traduit par l'existence d'une presse écrite et audiovisuelle comptant parmi les plus diversifiées et les plus dynamiques de la sous-région.

S'agissant des droits économiques, sociaux et culturels, des efforts ont entraîné des résultats visibles, même si leur effectivité reste en deçà des attentes, du fait, entre autres, de la démographie galopante qui annihile les effets. Cependant, il reste que le contenu et la portée des droits humains sont ignorés par la majorité des Burkinabè pour plusieurs raisons dont, entre autres, l'analphabétisme d'une grande partie de la population, la complexité du langage dans lequel ces droits sont libellés et l'inaccessibilité de la justice à la majorité des citoyens.

2.4.2. L'amélioration de la gouvernance administrative

Après une décennie de mise en œuvre, la Réforme globale de l'administration publique (RGAP), adoptée en 1998, a permis des évolutions positives dans le fonctionnement de l'administration dont les principales manifestations sont l'amélioration significative du climat des affaires, le développement et la vitalité du secteur privé, un meilleur encadrement des activités économiques et sociales, la stabilisation relative des structures administratives et un effort significatif de renforcement de la communication interne de l'administration, et de coordination des activités administratives.

En dépit de ces acquis et des actions récentes ou en cours pour les corriger, les insuffisances suivantes sont à noter : (i) le blocage des mécanismes d'avancement ; (ii) l'absence de description des postes de travail ; (iii) la difficulté d'élaborer des outils de gestion tels que les tableaux de bord, les manuels de procédure, les tableaux prévisionnels des emplois et des effectifs ; (iv) la difficulté à distinguer dans la pratique les emplois de contractuels et de fonctionnaires ; (v) la démotivation progressive des agents de la fonction publique due à la dégradation des conditions de vie et de l'environnement du travail (insuffisante productivité et attractivité de l'administration) ; (vi) la corruption (y compris celle "silencieuse") et le favoritisme dans l'administration publique ; (vii) le faible niveau de satisfaction des usagers ; (viii) la lenteur dans l'application d'un système basé sur le mérite dans l'administration, qui a été récemment mise en lumière et (ix) les limites de la responsabilité individuelle ou la reddition des comptes pour le travail telles que prônées dans les principes de la gestion axée sur les résultats (GAR).

2.4.3. Le renforcement de la gouvernance économique

L'orientation du Burkina Faso pour le renforcement de la sécurité économique et humaine de ses habitants, en particulier en milieu rural, a été accompagnée en 1999 par le lancement de l'ENP "Burkina 2025", l'élaboration du CSLP en 2000, du programme d'actions prioritaires du CSLP, des revues du CSLP, des politiques, plans et stratégies sectoriels. La vision prospective du développement a été étendue à la question de gestion de l'espace en engageant, en 2007, l'étude portant sur l'élaboration du SNAT.

Plusieurs évaluations conduites récemment ont mis en exergue la faiblesse de l'harmonisation des politiques sectorielles et l'insuffisance de l'approche axée sur les résultats dans la définition des programmes de développement, se traduisant souvent par une programmation axée sur les activités. En outre, la faible articulation des différents cadres d'orientation rend difficile la lisibilité des actions de développement et crée parfois des goulots d'étranglement, voire des contradictions, qui sont de nature à compromettre l'atteinte des objectifs de développement.

Les principales actions engagées par le gouvernement depuis 2002 ont visé essentiellement l'amélioration de l'efficacité des instruments de programmation et de gestion budgétaires. La recherche de l'efficacité de la dépense publique s'est traduite également par la conduite de façon régulière de revues des dépenses publiques (2004 et 2009) dans les secteurs prioritaires de l'éducation, de la santé, des infrastructures et du développement rural.

Le cadre juridique a été renforcé, avec la loi organique du 24 janvier 2003 relative aux lois de finances complétée par des décrets spécifiques concernant : (i) la nomenclature budgétaire de l'Etat, (ii) le règlement général de la comptabilité publique, (iii) le régime des ordonnateurs et des administrateurs de crédits de l'Etat et des autres organismes, (iv) le régime financier des collectivités territoriales et (v) la nouvelle réglementation en matière de passation des marchés publics dont les textes viennent d'être adoptés en 2008. Ce cadre juridique est maintenant harmonisé avec les directives de l'UEMOA. Aussi, on note la mise en place progressive des juridictions commerciales et la création de la Chambre d'arbitrage, de médiation et de conciliation de Ouagadougou (CAMCO).

Concernant la corruption, perçue comme un problème systémique, les mesures prises pour y faire face sont inspirées par des conventions et protocoles internationaux et régionaux auxquels le pays a adhéré. Toutefois, leur inefficacité a découlé des chevauchements dans les rôles, des conflits de compétence, d'une faible coordination entre les corps de contrôle, du manque d'autorité voulue et de pouvoir de saisine de la justice. Afin de remédier à cette situation, le Gouvernement a créé l'Autorité supérieure du contrôle d'Etat (ASCE) qui intègre les attributions de l'Inspection générale d'Etat (IGE), de la Haute autorité de coordination et de la lutte contre la corruption (HACLIC) et une partie des attributions du Commission nationale de lutte contre la fraude (CNLF). Cette autorité a été dotée de pouvoirs élargis de saisine de la justice et de publication des rapports annuels.

Une enquête du Réseau national de lutte anti corruption (RENLAC) réalisée en 2007 et ayant porté sur 1700 personnes dont 33 % de femmes sur l'ensemble des chefs lieux de régions a révélé que 68,8 % de l'échantillon pensaient que la corruption avait augmenté au Burkina Faso. Ce taux était plus élevé en 2006 où 95 % des personnes sondées estimaient que la corruption était répandue ou très répandue. La médiatisation de la remise des rapports des structures de veille et de contrôle, surtout depuis 2004, conjuguée à l'action de communication intensive du RENLAC sur les faits et pratiques de corruption, la prise de position de plus en plus publique des autorités sur la corruption et surtout les sanctions prises contre des fraudeurs des examens et concours de 2007, ont généré chez nombre de Burkinabè le sentiment légitime qu'enfin "quelque chose bouge".

L'évolution de l'indice de perception de la corruption au Burkina Faso de *Transparency International* indique que les efforts nationaux en matière de lutte contre la corruption ont eu des effets positifs. En effet, selon les rapports 2005, 2006 et 2007 de *Transparency International*, l'indice de perception de la corruption au Burkina Faso est passé de 3,4 en 2005 à 3,2 en 2006, classant le pays au 70^e rang mondial sur 158 pays en 2005 et au 79^e sur 163 en 2006¹⁰. De 2006 à 2007, le pays est passé à l'état de corruption endémique avec un indice de corruption de 2,9 et un rang de 105^e sur 189, le classant alors parmi les pays à corruption systémique. En 2009, il a été

¹⁰La baisse de la valeur indiciaire traduit un accroissement de la perception de la corruption dans le pays.

classé 79^e sur 180 avec un indice de 3,6 ; ce qui a lui a fait occuper la première place des pays les moins corrompus de la zone UEMOA et la troisième place de l'espace CEDEAO après le Cap-Vert et le Ghana.

2.4.4. Les progrès de la gouvernance locale

Le Burkina Faso a renoué avec la décentralisation en 1993. En 1998, le processus a été marqué par l'adoption des Textes d'orientation de la décentralisation (TOD). Mais ce n'est qu'en 2004, avec l'adoption du Code général des collectivités territoriales (CGCT), que le processus connaîtra un véritable dynamisme. Les élections municipales de 2006 consacrent la communalisation intégrale avec 13 régions-collectivités territoriales, 49 communes urbaines et 302 nouvelles communes rurales. Le Cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation (CSMOD) adopté en mars 2007 définit les orientations et les axes prioritaires de mise en œuvre du processus de décentralisation jusqu'en 2015. Pour sa mise en œuvre, depuis son adoption, deux plans d'action triennaux pour les périodes 2008-2010 et 2010-2012 ont été élaborés. Ces plans traduisent une volonté de progresser, mais leur mise en œuvre vient à peine de démarrer. Le processus de décentralisation a été accompagné, depuis 2006, par un mouvement de déconcentration des administrations centrales (finances, agriculture, santé, éducation, etc.).

Nonobstant les acquis de mise en œuvre du processus ainsi que le principe de progressivité qui le guide, de nombreuses contraintes sont relevées. Il s'agit de la faible appropriation même de la décentralisation et de ses enjeux par les différents acteurs : autorités déconcentrées de l'Etat, autorités décentralisées, élus locaux, société civile, secteur privé, organisations non gouvernementales (ONG) et associations, chefs traditionnels et religieux, populations à la base. Il y a également le manque d'infrastructures, d'équipements, de ressources humaines de qualité et de ressources financières pour accompagner la décentralisation. Le constat général est que le transfert des compétences n'a pas été accompagné d'un transfert conséquent des moyens, d'où le problème de la viabilité de très nombreuses communes incapables de prendre en charge la gestion des affaires locales.

La répartition des compétences entre autorités déconcentrées et autorités décentralisées caractérisée par la coïncidence entre le territoire communal et le département (circonscription déconcentrée) engendre des conflits de compétences entre maires et préfets. Les querelles politiques et personnelles, la corruption et la manipulation des élus par leurs leaders locaux, le "nomadisme" des conseillers, induisent l'instabilité des conseils municipaux et parfois la paralysie du fonctionnement des communes. L'alphabétisation de la majorité de la population et la faible appropriation de leur rôle par la plupart des élus locaux rendent difficile le contrôle du pouvoir.

En outre, se posent les problèmes de renforcement des services techniques déconcentrés de l'Etat. La déconcentration des services de l'Etat devrait s'accompagner d'un transfert conséquent de moyens financiers et d'une délégation effective de pouvoir décisionnel. En effet, la réussite de la décentralisation est tributaire d'un renforcement à la fois quantitatif et qualitatif à la base des services techniques et de leur personnel pour répondre rapidement et efficacement aux sollicitations des populations autant que des autorités locales. Ce qui n'est pas le cas actuellement.

2.5. Les enjeux et défis d'une décennie de développement économique et social

Le bilan d'une décennie de développement économique et social au Burkina Faso (2000-2009) met en évidence les enjeux et défis pour une croissance accélérée et un développement durable. Ces enjeux et défis découlent des faiblesses relevées du diagnostic sur la situation socioéconomique et environnementale du pays qu'il convient de corriger dans l'optique de la SCADD. Ils se regroupent en enjeux et défis d'ordres économique, social et environnemental.

2.5.1. Les enjeux et défis d'ordre économique

2.5.1.1. Le développement rural

Au titre des enjeux et défis d'ordre économique, le renforcement de la sécurité alimentaire apparaît comme un premier enjeu d'importance. En effet, l'insécurité alimentaire demeure une réalité quotidienne, en raison : (i) du faible niveau de maîtrise de l'eau ; (ii) de la dégradation des ressources naturelles en général et des sols en particulier, et de celle du cadre de vie marquée par les pollutions et nuisances diverses ; (iii) de la faible valorisation des produits forestiers non ligneux ; (iv) de l'insuffisance et du mauvais état des infrastructures de communication ; (v) de la faiblesse des revenus (notamment en milieu rural) ; (vi) des difficultés d'accès au crédit ; (vii) de la faiblesse de l'éducation nutritionnelle ; (viii) de l'insuffisance d'organisation, de formation et d'alphabétisation des acteurs. Aussi, une amélioration de la productivité du travail en milieu rural capable d'induire une mutation de la structure de l'économie pourrait relever la contribution des travailleurs ruraux (80 % environ de la population) à la croissance du PIB, à la réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité de masse.

L'augmentation des revenus des populations rurales, y compris avec la contribution de l'environnement à l'économie nationale, se présente comme un deuxième défi à relever au plan économique. Le secteur rural reste encore caractérisé par la faiblesse des opportunités de création de revenus. Cette situation est liée, entre autres, à la prédominance de l'agriculture de subsistance basée sur les cultures vivrières destinées à l'autoconsommation, à la persistance d'un système d'élevage peu modernisé (élevage à dominance extensive) et à une exploitation peu rationnelle des ressources naturelles. Cela a pour conséquence, une faible monétarisation de l'économie rurale, une faible liaison de production marché, qui constitue un handicap pour le développement de l'intermédiation financière.

Enfin, il importe d'améliorer le statut économique des femmes et des jeunes en milieu rural et de responsabiliser les populations rurales en tant qu'acteurs de développement, ce qui implique que la planification des actions et des investissements soit ascendante et décentralisée, et que la maîtrise d'ouvrage des investissements soit assurée au niveau local par les bénéficiaires eux-mêmes dans le cadre de structures représentatives servant de cadres de réflexion, de dialogue, de concertation et de prise de décision

2.5.1.2. Le développement du secteur financier

Dans le cas particulier du secteur financier, le grand défi est de promouvoir une gamme diversifiée de services financiers qui tiennent compte des risques du développement agricole et du tissu de micro-entreprises qui se développe dans tous les secteurs. A court et moyen termes, ce sont les IMF qui offrent le plus d'opportunités pour améliorer l'accès aux services financiers dans les zones rurales et les villes où plusieurs milliers d'unités de production et de services relèvent du secteur informel. D'où l'importance du secteur de la micro finance dans la dynamisation des économies rurales et périurbaines.

2.5.1.3. La promotion du secteur privé

Les enjeux et défis de la promotion du secteur privé, essentiellement d'ordre institutionnel, ont trait : (i) à la mise en œuvre effective et au suivi évaluation du dispositif réglementaire et organisationnel issu des différentes réformes entreprises ; (ii) à la définition et la mise en œuvre d'une politique de développement du secteur du commerce, de l'industrie et de l'artisanat ; (iii) au renforcement des capacités financières et d'appui/conseil des structures déconcentrées de l'Etat ; (iv) à l'adaptation et

la modernisation des instruments de promotion des investissements privés ; (v) à l'amélioration de l'organisation du secteur pour une synergie d'actions ; (vi) à la révision du dispositif institutionnel et juridique de lutte contre la corruption et la fraude pour plus d'efficacité dans les actions et la mise en application des sanctions des auteurs de fraudes, de contrebandes et de contrefaçons ; (vii) à la promotion d'un secteur privé agricole ; (viii) à la promotion de production propre en passant par les modes de consommation et de production durables et des mesures incitatives ; (ix) au renforcement du partenariat public-privé (PPP) aux niveaux national et local ; (x) à la mise en place de mécanismes innovants de financement et d'accompagnement des TPE et PME ; (xi) à la création de pôles de développement économique en favorisant la création et le développement des entreprises sur tout le territoire national.

En somme, il s'agit de travailler à l'amélioration du climat des affaires et à la facilitation de l'accès au financement favorable au développement des affaires et à la viabilité de l'entreprise. Sur les plans matériel et humain, le défi est de parvenir à la réduction du coût des facteurs de production et au renforcement des capacités humaines des acteurs du secteur privé. Il s'agit également d'œuvrer à la responsabilisation sociale des entreprises (y compris la protection et la régénération de l'environnement), au respect de la déontologie dans leurs domaines d'intervention en vue d'honorer tous leurs engagements vis-à-vis des clients, des fournisseurs et des créanciers.

2.5.1.4. Le développement des infrastructures économiques

Les enjeux et défis du développement des infrastructures économiques concernent les secteurs des transports, de l'énergie, des technologies de l'information et de la communication (TIC), des postes, de la culture et du tourisme, de l'habitat et de l'urbanisme.

Au niveau du secteur des transports, ils sont relatifs : (i) à la modernisation, à la préservation et à l'entretien du réseau national et inter-états ; (ii) au développement du transport rural (pistes rurales, moyens et services de transport) en vue de désenclaver les campagnes et d'accélérer les échanges villes-campagnes ; (iii) au développement des infrastructures ferroviaires et au transport ferroviaire ; (iv) au développement et à la modernisation des infrastructures maritimes (entrepôts) du Burkina Faso dans les ports et les ports secs ; (v) au développement des infrastructures terminales ; (vi) au développement des aéroports secondaires ; (vii) à la promotion du transport en commun pour une réduction considérable des émissions de gaz à effet de serre et une fluidité du trafic urbain.

La contribution du secteur de l'énergie pour l'accélération de la croissance se fera principalement à travers l'intensification de l'électrification rurale et urbaine, de la sécurisation de l'approvisionnement énergétique en qualité, en quantité suffisante et à moindre coût pour l'ensemble des secteurs économiques et sociaux, dans le but de favoriser l'utilisation d'équipements modernes, d'accroître leur productivité et d'améliorer les conditions de vie des populations.

Les TIC apparaissent de nos jours comme un outil incontournable permettant d'agir plus vite, plus efficacement et à moindre coût, quel que soit le domaine d'activités économique, social et culturel. Leur caractère transversal suggère ainsi leur prise en compte dans la définition de toute stratégie et politique de développement. Concernant la poste, son rôle de soutien aux activités de production se traduira par une politique de développement du réseau des bureaux de poste, de fourniture aux citoyens de services postaux de base accessibles, de réduction de la fracture numérique et d'accompagnement de l'Etat dans la réalisation de ses missions de service public. Le passage à la numérisation intégrale à partir de 2015 oblige l'ensemble des médias publics à l'anticipation par le remplacement progressif des équipements actuels et la réalisation d'infrastructures adaptées.

La promotion de la destination Burkina Faso implique le développement d'une offre culturelle et touristique permettant de renforcer l'attractivité du pays. Cette opération se fera à travers la

réalisation d'aménagements et d'infrastructures d'accueil, de production et de diffusion culturelles et touristiques.

Enfin, les enjeux et défis du secteur de l'habitat et de l'urbanisme se posent en ces termes : (i) en matière d'aménagement urbain, création d'un fonds pour le financement des aménagements urbains conformément à la loi n° 017-2006/AN du 18 mai 2006 portant code de l'urbanisme et de la construction au Burkina Faso ; (ii) en matière de production de logement et au regard de l'ampleur de la demande, promotion de l'approche du PPP ; (iii) en matière de contrôle de la réglementation, création d'une structure nationale de contrôle conformément à la loi n° 017-2006/AN du 18 mai 2006 ; (iv) orientation de l'évolution de la ville de centre d'attraction pour la main d'œuvre rurale en pôle de croissance. Relever ces défis doit s'accompagner nécessairement par un plan d'occupation des sols, le respect des normes de construction et une identification des zones à risques, en passant entre autres par les évaluations environnementales.

2.5.1.5. La bonne gouvernance économique

Au niveau de la gouvernance économique, se pose le défi du pilotage du système économique en relation avec les ambitions nationales déclinées dans la vision Burkina 2025 et en relation avec les impératifs de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide publique au développement (APD).

Relativement aux finances publiques, le relèvement de la pression fiscale s'impose pour permettre de dégager suffisamment de ressources intérieures afin de faire face aux besoins liés à la mise en œuvre de la SCADD et être en phase avec les critères de convergence de l'UEMOA.

Concernant l'aide extérieure, les enjeux et défis portent sur une plus grande efficacité dans l'utilisation des ressources actuelles et futures, le développement de nouvelles formes de coopération notamment avec les nouveaux donateurs (émergents), la coopération Sud-Sud, la coopération décentralisée et les financements innovants. De plus, il s'agira de renforcer la fiabilité du dispositif de gestion des finances publiques afin d'amener les partenaires techniques et financiers (PTF) à aller à l'aide budgétaire.

Comme autres enjeux et défis, la réussite de la réforme des marchés publics constituera un signal fort pour le secteur privé et sera un élément déterminant des actions de lutte contre la corruption. De plus, dans la perspective de la lutte contre la corruption, les rapports de contrôles et d'audits réalisés par les différents corps de contrôle doivent être suivis de mesures correctives et le système de sanctions doit être appliqué.

L'un des défis majeurs pour la SCADD concerne la décentralisation fiscale qui peut être un vecteur puissant pour rééquilibrer les disparités régionales et améliorer la gouvernance locale et la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques. Cela va nécessiter un travail important de renforcement des capacités et d'accompagnement des communes.

Les réformes passées de la gestion des finances publiques ont permis au Burkina Faso de disposer d'un cadre solide en la matière. Cela permet au pays d'envisager des réformes plus ambitieuses qui introduisent une orientation-résultat dans la gestion des finances publiques. Au centre de ces réformes, figure l'implantation des budgets programmes qui a été décidée par le Gouvernement. Il s'agit d'une réforme d'envergure qui va nécessiter des changements majeurs. Cette réforme doit être conduite en s'assurant d'un accompagnement adéquat.

Dans l'optique d'une orientation plus grande vers les résultats, la prochaine génération de réformes ne peut occulter encore longtemps les réformes importantes au niveau de l'administration publique qui ont enregistré un retard, de même que l'utilisation des instruments économiques et financiers de

l'environnement. L'efficacité de la gestion budgétaire butera indubitablement sur les limites de la gestion des ressources humaines si les réformes nécessaires dans ce domaine ne sont pas conduites. La mise en place d'un système d'évaluation des agents de l'Etat a été certes une avancée, mais c'est l'ensemble du système d'incitation en place qui devra être revu afin de créer un cadre favorable à l'implantation d'une véritable culture de résultats.

En tout, les enjeux et défis d'ordre économique pour la SCADD ont trait aux problématiques suivantes : (i) pilotage de l'économie ; (ii) diversification de l'économie nationale pour réduire sa vulnérabilité aux chocs ; (iii) gestion des finances publiques (relèvement de la pression fiscale pour soutenir les ambitions d'une croissance accélérée et d'un développement durable, viabilité et soutenabilité de la dette) ; (iv) amélioration de l'environnement des affaires par l'enrayement des obstacles au développement des entreprises ; (v) accroissement du degré d'ouverture de l'économie par la promotion des exportations ; (vi) création d'emplois notamment pour les jeunes et les femmes ; (vii) réduction de la pauvreté de masse , et (viii) amélioration de l'aménagement urbain (route, drainage, etc.).

2.5.2. Les enjeux et défis d'ordre social

Les enjeux et défis concernent les questions de développement humain que sont les questions démographiques, celles relatives à l'accès aux services sociaux, à la promotion et à la protection sociales, au genre et à la promotion de la femme.

2.5.2.1. La transition démographique

Dans le domaine démographique, l'enjeu principal est l'accélération de la transition démographique pour desserrer l'étau de la croissance rapide de la population et stabiliser la base de la structure par âge de la population, pour tirer parti du dividende démographique. Cet enjeu pose comme défi la réduction de la fécondité en ne comptant plus uniquement sur les changements socioéconomiques structurels attendus du développement, qui du reste sont irréguliers, lents et volatiles. Comme l'a souligné le SNAT, une volonté politique clairement exprimée de réduction de la fécondité par des moyens non coercitifs s'impose et l'existence d'un niveau important de besoins non satisfaits en matière de planification familiale (29,3 % en 2003) constitue un vivier important pour y parvenir.

Il importe de répondre à ces besoins non satisfaits des femmes en matière de planification familiale dans le cadre global d'une extension des services de santé de la reproduction de qualité à tous les niveaux, accessibles au plan géographique, socioculturel et financier. Il s'agit aussi de favoriser le maintien des filles dans le système éducatif au-delà du post-primaire et de lutter contre les mariages précoces. La sensibilisation, l'information, l'éducation et la communication constituent autant de défis dans un contexte nataliste marqué par de nombreuses pesanteurs socioculturelles et religieuses. La prise en compte des questions de population dans les politiques sectorielles constitue un autre défi.

2.5.2.2. Le rendement du système éducatif

Au niveau de l'éducation et de l'alphabétisation, il s'agit de parvenir à des équilibres durables entre l'offre et la demande, tant du point de vue de la quantité que de la qualité, en ce qui concerne les infrastructures, les enseignements et formations dispensés. Pour le cas particulier des enseignements secondaire, supérieur et de la recherche scientifique, qui incluent l'enseignement général et les formations techniques et professionnelles, les défis se présentent en termes d'accroissement de l'offre éducative et d'amélioration de la fréquentation ; d'amélioration de la qualité de l'enseignement ; d'amélioration de l'efficacité interne et externe du système ; de promotion et de valorisation de la recherche. Concernant l'enseignement primaire, il s'agit d'initier des stratégies en

vue d'atteindre une éducation primaire universelle de qualité. Pour l'ensemble du système éducatif, il y a lieu de faire en sorte qu'il forme des personnes capables d'améliorer le système de production dans son ensemble et de promouvoir la démocratie.

2.5.2.3. L'amélioration des indicateurs de santé

Il importe de définir des stratégies basées sur des interventions à gain rapide permettant d'atteindre les OMD liés à la santé. Ces stratégies doivent s'appuyer sur celles déjà existantes dont la mise en œuvre intégrée permettra d'agir de façon transversale sur les principales causes de morbidité et de mortalité spécifiques que sont le paludisme, les maladies cibles du programme élargi de vaccination, la malnutrition, les maladies chroniques, le VIH/SIDA et la tuberculose.

2.5.2.4. La lutte contre le VIH, le SIDA et les IST

Tirant leçons de la mise en œuvre du précédent cadre stratégique et dans le souci d'en consolider les importants acquis enregistrés, le Gouvernement burkinabè a décidé d'élaborer un troisième cadre stratégique de lutte contre le VIH, le Sida et les IST pour la période 2011-2015. Ce cadre stratégique tire ses grandes orientations de la vision prospective Burkina 2025, du contexte de formulation de la SCADD, de la politique nationale de développement sanitaire 2011-2020 et de ses principes d'actions, en tenant compte de la politique nationale genre. De ce fait, il s'inscrit dans la perspective de réalisation des OMD, du renforcement de l'élaboration des requêtes au Fonds mondial et dans la stratégie du Nouveau partenariat international pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (2005).

2.5.2.5. L'accès à l'eau potable et à l'assainissement

En matière d'eau potable et d'assainissement, la mise en œuvre de différentes réformes, définies par le Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement (PN-AEPA), en vue d'atteindre les OMD à l'horizon 2015, sont une condition nécessaire pour améliorer les conditions de vie des populations à travers l'approvisionnement en eau potable et l'accès aux dispositifs d'assainissement adéquats.

Les défis principaux restent la mobilisation de ressources conséquentes nécessaires à la mise en œuvre de ces programmes et l'amélioration de leur capacité d'absorption par la réduction de la lourdeur dans les procédures de passation des marchés.

Dans le sous-secteur particulier de l'assainissement, favoriser l'accès à l'assainissement familial en milieu rural se présente comme le défi clé à relever par le biais de : (i) la sensibilisation à l'assainissement et à l'hygiène ; (ii) le renforcement des systèmes de traitement et d'évacuation des eaux usées et des déchets solides et plastiques ; (iii) l'élaboration et l'application de normes et d'un cadre juridique ; (iv) la mise en œuvre des stratégies et plans d'actions en matière d'assainissement.

Des efforts restent également à fournir au niveau de l'assainissement institutionnel (centres de santé et écoles), dans les lieux publics (marchés, gares, etc.), relativement à la fonctionnalité des ouvrages d'eau potable et à l'urbanisation.

2.5.2.6. La création d'emplois

Le marché du travail est le principal maillon entre la croissance et le bien-être des populations. Les politiques et le cadre institutionnel du marché du travail, conjugués aux politiques macroéconomiques et sectorielles, jouent un rôle essentiel pour assurer une croissance fondée sur l'équité et atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté. D'où la nécessité d'adopter une

approche intégrée des politiques économiques pour promouvoir l'emploi, incluant les politiques du marché du travail. Par ailleurs, la jeunesse de la population commande que des actions vigoureuses soient menées en vue d'assurer un emploi décent à tous. Dans cette optique, il faut veiller à transformer le système d'éducation et de formation des jeunes pour lui enlever sa finalité actuelle de sélection sociale pour en faire un outil d'intégration sociale.

2.5.2.7. La promotion et la protection sociales

La mise en œuvre d'une stratégie cohérente en matière de promotion et de protection sociales permet d'aider les populations à faire face à leurs besoins essentiels. Elle permet également de mieux gérer les risques liés aux chocs et crises économiques qui conduisent à la perte de la vie ou à de pertes irréversibles en termes de moyens de production et de capital. De même, cela permet de favoriser l'accès des populations aux services sociaux de base.

Au Burkina Faso, il n'y a pas de véritable politique nationale ou sectorielle intégrale pour encadrer la réflexion et coordonner les divers domaines que recouvre la notion élargie de protection sociale. Aussi, le principal défi de la protection sociale demeure l'élaboration d'une politique nationale fondée sur la consolidation du tissu de solidarité communautaire et qui devra mettre en place un système de contribution volontaire, modulé selon le niveau de revenus de toutes les catégories de population.

2.5.2.8. La promotion des droits humains et de la diversité culturelle

L'enjeu majeur en matière de promotion des droits humains est d'œuvrer à la protection juridique des enfants et des femmes. En l'occurrence, l'abandon des pratiques comme le travail des enfants ou de l'excision, est le changement de mentalités et de comportements des parents afin de réduire les demandes en la matière.

Pour consolider les progrès réalisés en matière de droits humains, il convient de faire en sorte que les principaux instruments et textes qui les consacrent soient effectivement diffusés dans les langues accessibles aux populations et appliqués dans leur intégralité.

Par ailleurs, il est indispensable de promouvoir la diversité culturelle fondée sur le patrimoine, les expressions des identités culturelles et la créativité des acteurs tout en œuvrant à l'émergence de valeurs culturelles communes propres aux Burkinabè.

2.5.2.9. L'instauration de l'égalité entre les sexes

Les enjeux et défis majeurs pour l'instauration de l'égalité entre les sexes dans le processus de développement se rapportent aux principaux éléments suivants : (i) une transformation qualitative et maîtrisée de la société burkinabè tout en levant les obstacles socioculturels et économiques pour un développement équitable et durable ; (ii) la promotion des droits fondamentaux des femmes et des hommes pour plus de justice sociale et d'égalité de chance dans le développement ; (iii) l'élimination des inégalités entre les hommes et les femmes dans tous les domaines et secteurs ; (iv) le renforcement des capacités et des compétences des communautés et des acteurs du développement en matière de genre dans la perspective de la réduction de la pauvreté ; (v) la levée des obstacles à la parité entre les sexes dans les stratégies nationales, les politiques sectorielles et les procédures et gestion budgétaires.

2.5.2.10. La canalisation de la migration

La migration et les émigrés sont une source potentielle de croissance si des mesures incitatives sont prises en leur direction et relayées par les institutions financières et bancaires et celles de la micro finance pour investir dans des secteurs porteurs au plan national. La diaspora véhicule toujours une certaine image de son pays d'origine et la réalisation de la vision Burkina 2025 requiert une vision nationale de la question migratoire. La participation de la diaspora à la vie politique nationale est une exigence de bonne gouvernance et elle est susceptible d'accroître la qualité de la démocratie au plan national.

2.5.2.11. Le renforcement des gouvernances politique, administrative et locale

En matière de gouvernance politique, l'enjeu majeur est la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit à travers l'enracinement du jeu démocratique sur la séparation et l'indépendance effectives des pouvoirs constitutionnels, ainsi que sur un véritable pluralisme politique. Spécifiquement en ce qui concerne la justice, les principaux enjeux consistent à assurer l'indépendance, l'impartialité, l'accessibilité et l'efficacité de la justice pour consolider l'Etat de droit et la bonne gouvernance.

L'implication de la femme et de la jeunesse dans le processus de développement comme partenaire et acteur à part entière constitue un autre enjeu politique au même titre que l'enracinement d'une gouvernance politique et démocratique qui délivre les dividendes du développement humain durable aux citoyens

La sécurité se positionne comme un sujet d'importance en raison de la constante évolution de l'environnement sécuritaire. Aussi, conformément à la vision à long terme du Burkina Faso en matière de sécurité, à savoir : "une sécurité humaine dans un Etat de droit consolidé", faudra-t-il réussir à juguler à moyen terme les attaques à main armée, le trafic illicite et l'usage des drogues, l'insécurité urbaine, l'insécurité routière, l'incivisme et la cybercriminalité.

Au total, les enjeux et défis d'ordre social qui se présentent à la SCADD sont relatifs : (i) à la maîtrise de la croissance démographique ; (ii) à l'exploitation des atouts de l'émigration ; (iii) à l'amélioration du niveau des indicateurs de santé et de la qualité de l'offre des services ; (iv) à l'accroissement du rendement du système éducatif (alphabétisation, généralisation du secondaire, formation professionnelle) ; (v) l'accès à l'eau potable et à l'assainissement ; (vi) à l'extension de la protection sociale à une grande majorité de la population et la prise en compte de la protection civile dans les politiques publiques ; (vii) à la réduction des inégalités hommes-femmes ; (viii) à la promotion de valeurs culturelles et morales ; (ix) à la création d'emplois ; (x) à la promotion des droits humains et (xi) au renforcement des gouvernances politique, administrative et locale.

2.5.3. Les enjeux et défis d'ordre environnemental

L'enjeu de la gestion rationnelle de l'environnement va avec celui d'une gestion durable des ressources naturelles, de l'amélioration du cadre de vie et de l'adaptation aux changements climatiques. Ces enjeux posent les défis suivants :

- (i) assurer une gestion durable des terres, des ressources pastorales, des ressources halieutiques, forestières et fauniques dans un contexte caractérisé, d'une part, par une démographie galopante qui exerce une forte pression sur lesdites ressources, et d'autre part, par des aléas climatiques récurrents ;

- (ii) assurer l'adduction en eau potable des centres urbains, semi-urbains et ruraux dans un contexte hydrogéologique peu favorable et un relief plat (peu favorable à la construction de retenues d'eau de grande capacité) tout en préservant l'environnement et en assurant les autres besoins en eau en matière de développement ;
- (iii) assurer une gestion durable et équilibrée des ressources en eau, tout en préservant les intérêts des générations futures, l'environnement, la paix sociale, en évitant les conflits entre usagers et entre Etats partageant les mêmes ressources ;
- (iv) assurer une exploitation minière respectueuse de l'environnement et profitable aux communautés locales ;
- (v) assurer un meilleur cadre de vie en milieu rural et urbain en luttant contre toutes les formes de pollutions et de nuisances ;
- (vi) participer à la prévention et à la gestion des catastrophes naturelles et technologiques ;
- (vii) promouvoir les évaluations environnementales dans tous les programmes et projets de développement ;
- (viii) pratiquer l'éducation environnementale et l'écocitoyenneté dans tous les ordres d'enseignement (éducation formelle, non formelle et informelle) ;
- (ix) promouvoir les modes de consommation et de production durables ;
- (x) mettre en œuvre les instruments économiques et financiers de l'environnement ;
- (xi) promouvoir les emplois verts décents ;
- (xii) promouvoir les actions d'adaptation au changement climatique ;
- (xiii) promouvoir des aménagements paysagers ;
- (xiv) améliorer la gestion des eaux et huiles usées industrielles, ainsi que des ordures ménagères ;
- (xv) accroître la couverture du réseau de drainage des eaux pluviales.

III. LES DÉTERMINANTS DE LA CROISSANCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Face aux nombreux défis qui ralentissent l'expansion économique et le développement humain du Burkina Faso, il est nécessaire d'identifier les facteurs susceptibles de mieux orienter les mesures et actions pouvant stimuler la croissance économique et/ou de lever les contraintes pesant sur celle-ci, afin d'asseoir les bases d'une croissance accélérée et d'un développement durable.

3.1. Les enseignements des théories et faits économiques

La croissance économique se réfère à la création et à l'augmentation des richesses générées par une économie au cours d'une période donnée. Elle est habituellement mesurée par le taux de croissance du PIB ou du PIB par habitant entre deux périodes consécutives. La théorie économique et les études empiriques sur les sources de croissance permettent d'identifier quatre blocs de variables déterminant le niveau et l'évolution au cours du temps de la croissance économique : (i) le stock de capital physique ; (ii) le stock de capital humain ; (iii) les variables d'environnement telles que l'évolution climatique, l'environnement économique international, l'environnement politique intérieur, l'environnement démographique sur lesquelles l'État a une faible emprise ; (iv) les variables de politique économique telles les politiques macroéconomiques et sectorielles. Les stocks de capital sont des variables d'état. Les variables d'environnement et de politique économique sont des variables de contrôle. Un état régulier de l'économie et un certain taux de croissance économique peuvent être définis à partir des variables de contrôle.

3.1.1. Les modèles de croissance économique

Les économistes classiques ont accordé une importante place à l'analyse de la croissance. La réflexion d'Adam Smith (1723-1790) sur le sujet a essentiellement porté sur les économies d'échelle et sur la division du travail. Thomas Malthus (1766-1834) a défini un schéma de croissance basé sur deux facteurs que sont les ressources naturelles et le travail. Pour David Ricardo (1772-1823), la puissance productrice supplémentaire d'un pays et ses perspectives de croissance sont du ressort des machines allouées au secteur non agricole. Karl Marx (1818-1883), quant à lui, estimait que le progrès technique et l'accumulation du capital étaient les principales sources de croissance économique.

A la suite des classiques, Joseph Schumpeter (1883-1950) a accordé plus d'importance au progrès technique et à l'innovation plutôt qu'à l'accumulation du capital.

Dans les années 1930 et 1940, Roy Harrod (1939) et Evsey Domard (1946), s'appuyant sur la théorie keynésienne, ont développé de nouvelles théories de la croissance, qualifiées de théories modernes de la croissance. Ces théories, pour expliquer la croissance, s'accordent sur des caractéristiques telles que : (i) les comportements concurrentiels ; (ii) la relation entre le revenu par habitant et le taux de croissance de la population ; (iii) le rôle du progrès technique ; (iv) l'analyse des rendements décroissants et leur relation avec l'accumulation du capital physique et celle du capital humain.

Après les théories modernes de la croissance, on a assisté à l'apparition dans les années 1950 des modèles néoclassiques avec Robert Solow (1956) et Trevor Swan (1956). Le modèle néoclassique développé, qualifié de modèle de croissance de long terme, demeure jusqu'aujourd'hui le cadre de référence de presque toutes les études sur la croissance. Il est formellement illustré par une fonction de production Cobb-Douglas, type de fonction qui constitue une bonne approximation de la production réelle des économies et présente l'avantage d'être facilement manipulable :

$$Y_t = A_t K_t^\alpha L_t^{1-\alpha} \quad (1)$$

où Y_t est la production réelle, K_t le capital physique, L_t le travail et A_t le progrès technique à la date t . α et $1 - \alpha$ sont respectivement les parts relatives du capital physique et du travail dans la production.

Exprimé en variables par habitant, (1) s'écrit :

$$y_t = A_t k_t^\alpha \quad (2)$$

où y_t est la production réelle par habitant et k_t le capital physique par habitant.

En linéarisant (2) par le logarithme on obtient :

$$\ln y_t = \ln A_t + \alpha \ln k_t + \mu_t \quad (3)$$

avec $\ln A_t = a + gt + \mu_t$ (g le taux de croissance du progrès technique et μ_t un terme d'erreurs).

De (3), on déduit l'expression du taux de croissance de la production réelle par habitant :

$$\Delta \ln y_t = C + \alpha \Delta \ln k_t + \varepsilon_t \quad (4)$$

Le taux de croissance de la production réelle par habitant ($\Delta \ln y_t$) est donc expliqué, d'après la théorie néoclassique, par le taux de croissance du capital physique par habitant ($\Delta \ln k_t$). ε_t , le terme d'erreurs, représente ce qui échappe à l'explication de $\Delta \ln y_t$ par $\Delta \ln k_t$. C dans le modèle est une constante.

Le ralentissement économique, les performances inégales des économies après le premier choc pétrolier (1973) et le rôle crucial du progrès technique, vont, dans les années 1980, orienter la recherche des économistes vers l'explication de la croissance au-delà des facteurs traditionnels de la croissance que sont le progrès technique, le capital physique et le travail. C'est la nouvelle approche de la croissance endogène, également d'inspiration néoclassique. Trois auteurs sont emblématiques de cette approche endogène : Paul Romer (1986), Robert Lucas (1988) et Robert Barro (1990). Les travaux de Paul Romer ont surtout été orientés vers l'ajout d'un autre facteur, le capital humain (H) dans la fonction de production néoclassique :

$$Y_t = A_t K_t^\alpha H_t^\beta L_t^{1-\alpha-\beta} \quad (5)$$

Avec cette nouvelle fonction de production, le taux de croissance de la production réelle par habitant ($\Delta \ln y_t$) est expliqué par les taux de croissance du capital physique par habitant ($\Delta \ln k_t$) et du capital humain ($\Delta \ln h_t$) [Gregory Mankiw, David Romer et David Weil (1992)] :

$$\Delta \ln y_t = C + \alpha \Delta \ln k_t + \beta \Delta \ln h_t + \varepsilon_t \quad (6)$$

avec ε_t le terme d'erreurs et C une constante.

Dans la reformulation de la fonction de production néoclassique, le capital humain, à côté du capital physique, est introduit comme un facteur de production. A ce stade, la théorie économique stipule que la croissance économique résulte de l'augmentation en volume des facteurs "variables d'état"

(VE) utilisés dans le processus de production (6). Cette équation, appelée équation de fonction de production, peut être estimée pour expliquer le taux de croissance de la production réelle par habitant.

La récente littérature sur les déterminants de la croissance, identifie un certain nombre d'autres variables pouvant influencer le rythme de la croissance de la production et que l'on peut regrouper en quatre classes. La prise en compte de ces variables permet d'obtenir une équation ad hoc de croissance. Ce sont tout d'abord les "variables de politique économique" (VPE) comprenant la part des dépenses publiques d'éducation et la part des dépenses publiques de consommation dans le PIB. L'effet des dépenses publiques d'éducation sur la croissance de la production est positif alors que celui des dépenses publiques de consommation est négatif (Barro, 1997).

Il y a ensuite les "variables de stabilité économique" (VSE) constituées de l'inflation et de la stabilité macroéconomique mesurée par la volatilité de l'inflation. La relation entre inflation et croissance peut être positive à court terme et pour des niveaux moyens d'inflation, mais à long terme et pour des niveaux élevés de taux d'inflation, elle est négative (Michel Sarel, 1996). Ainsi, une cible d'inflation très basse peut engendrer une perte en taux de croissance du PIB. Ceci introduit la notion de ratio de sacrifice qui mesure la perte de croissance économique sous-jacente à une cible d'inflation donnée.

Les "variables de l'environnement externe et interne" (VEEI) portent sur l'ouverture commerciale, l'aide par habitant, la variation des termes de l'échange et l'instabilité politique. L'ouverture au commerce international (mesurée par le ratio de la somme des exportations et des importations au PIB) peut accroître le nombre des inputs spécialisés et avoir de ce fait des taux de croissance à long terme. Les périodes d'instabilité politique jouent négativement sur le rythme de la croissance économique. Une détérioration des termes de l'échange influence négativement à court terme la croissance économique.

Enfin, on apprécie les "variables financières et monétaires" (VFM) par le ratio de la masse monétaire au PIB, les crédits octroyés au secteur privé par les banques, le taux de change effectif réel et le mésalignement du taux de change réel. Le développement financier stimule la croissance à travers l'accroissement du taux d'investissement et à travers l'allocation du capital aux projets les plus productifs. En effet, il est aujourd'hui bien établi que les mésalignements (sur/sous évaluations) des taux de change, c'est-à-dire les écarts entre le taux de change courant et sa valeur d'équilibre de moyen et long termes, ont des effets perturbateurs à la fois sur les équilibres internes (transferts de ressources entre secteurs, variations des investissements, etc.) et sur les équilibres externes (ajustements des flux commerciaux et des IDE). Une surévaluation du taux de change entraîne une baisse de la compétitivité de l'économie, ce qui peut affecter négativement le taux de croissance du PIB.

Le modèle finalement se présente ainsi :

$$\Delta \ln y_t = f(VE, VPE, VSE, VEE, VEI, VF, \varepsilon)$$

3.1.2. Le rôle primordial des institutions

L'analyse économique se focalise habituellement sur différents facteurs physiques, naturels ou humains (capital, travail, technologie, capital humain, ressources naturelles) pour expliquer la croissance et le développement économiques. La croissance économique dépend ainsi de l'accumulation du capital, œuvre des agents économiques à travers leurs épargnes et l'utilisation de celles-ci en investissement (capital physique notamment). De même, les ressources naturelles et la géographie ont de l'influence sur la croissance. La géographie, en tant que déterminant principal du

climat et des dotations en ressources naturelles, joue un rôle essentiel dans la morbidité, les coûts de transport et le degré de diffusion de nouvelles technologies en provenance des régions plus avancées. Par conséquent, elle influe notablement sur la productivité agricole et la qualité des ressources humaines. Quant aux ressources naturelles, leur bonne gestion permet de mobiliser de nouvelles connaissances sur la manière d'en disposer plus ou sur la manière d'économiser sur celles disponibles, de sorte à ouvrir de nouvelles voies de croissance.

Ces facteurs quantitatifs s'avèrent insuffisants quand il s'agit d'expliquer les énormes écarts de revenu entre pays pauvres et pays riches¹¹. Ils constituent les causes immédiates de la pauvreté ou de la richesse, tandis que les institutions¹² s'avèrent déterminantes pour la performance des économies nationales. En effet, elles entrent, avec les structures et les entrepreneurs, dans la catégorie des facteurs qualitatifs de la croissance et du développement économiques, et constituent les causes profondes de la pauvreté ou de la richesse des nations.

La raison en est que les institutions se présentent comme des incitations à entreprendre pour valoriser par l'échange. Etant donné que : (i) la croissance est le reflet statistiquement mesuré des actions des entrepreneurs, consommateurs, épargnants, producteurs et commerçants pour obtenir ce que les individus valorisent le plus fortement ; (ii) le bien-être d'une société humaine dépend des flux de biens et services ; (iii) que ces flux sont fonction de la productivité du système économique qui dépend de la spécialisation (division du travail) ; (iv) que la spécialisation n'est possible que s'il y a échange ; (v) que plus les coûts de transaction sont bas, plus la spécialisation sera approfondie et plus la productivité du système économique sera importante ; (vi) que ces coûts dépendent des institutions d'un pays (son système légal, son système politique, son système social, son système éducatif, sa culture, etc.) ; l'on comprend pourquoi les institutions déterminent fondamentalement la croissance.

L'histoire économique de l'Occident et les succès récents des pays de l'Asie du Sud-est sont des cas vécus de mise en place progressive d'institutions adaptées, propres à contenir la montée des coûts de transaction qui accompagnent la division accrue du travail et donc la complexité croissante des sociétés. Le rapide développement des pays de l'Asie orientale et l'expérience des Etats-Unis d'Amérique ont plusieurs points communs centrés sur le rôle joué par l'Etat et le marché (le secteur privé) dans : (i) la promotion de l'éducation ; (ii) la promotion de la technologie ; (iii) l'investissement dans les infrastructures physiques (routes, systèmes de communication) ; (iv) l'investissement dans les infrastructures institutionnelles (droits de propriété, lois sur les contrats, lois sur les faillites, promotion de la concurrence, régulation des marchés) ; (v) la protection de l'environnement ; (vi) la création et le maintien de la sécurité ; (vii) l'accès aux soins de santé primaires.

Dans leur rôle respectif, l'Etat et le secteur privé, dans l'histoire de ces pays développés, ont fonctionné comme des compléments plutôt que comme des substituts. L'Etat a généralement aidé le marché à bien fonctionner en créant les institutions pour cela (les lois, les droits de propriété, une concurrence effective, une confiance aux marchés, l'application des contrats), ce qui a eu l'avantage de mettre les investisseurs en confiance et de baisser les coûts de transaction. Quand ces institutions ne fonctionnent pas correctement, il revient très coûteux et donc inefficace de produire et d'échanger.

¹¹Les revenus annuels par habitant vont de quelques centaines de dollars seulement dans les pays pauvres subsahariens à des dizaines de milliers de dollars dans les économies avancées comme celle des "dragons" asiatiques (Corée du Sud, Taiwan, Hong Kong, Singapour).

¹²Les institutions sont les règles formelles ou informelles qui amènent les individus à avoir des préférences pour l'accumulation matérielle et pour des valeurs morales fondamentales telles que la liberté, la paix, la justice et la sécurité.

Ainsi, le sous-développement s'explique fondamentalement par les défaillances du marché. Dans les pays en développement où les coûts de transaction sont très élevés (en raison de la bureaucratie, des asymétries informationnelles, de l'incertitude, de la corruption, des approches projets, etc.), de nombreux marchés n'existent pas ou fonctionnent mal et la capacité à corriger ces défaillances est faible. En somme, les pays en développement souffrent de la faiblesse de leurs institutions, caractérisées par l'inefficacité du système d'imposition, l'insuffisance de compétences en management, la faiblesse de la connaissance technologique, la corruption, l'inefficacité du marché financier, la faible crédibilité des Etats, les phénomènes de capture.

Ces éléments suggèrent qu'une bonne stratégie de croissance, a fortiori la SCADD, ne peut occulter la question du renforcement des institutions ou, en d'autres termes, de la bonne gouvernance. Il s'agira concrètement d'inciter les personnes à investir et à participer à la vie économique en instaurant un climat de confiance et en développant les aptitudes des agents économiques et sociaux à assumer leurs tâches respectives.

3.1.3. Les facteurs de la croissance à long terme au Burkina Faso

Une étude (Gérard Chambas, Jean Louis Combes, Patrick Guillaumont, Sylviane Guillaumont et Bertrand Laporte, 1999) a traité des facteurs de la croissance à long terme au Burkina Faso. Dans son approche économétrique, elle introduit trois variables : (i) le nombre moyen d'années de scolarisation primaire de la population active ; (ii) le nombre moyen d'années de scolarisation primaire et secondaire ; et (iii) l'espérance de vie à la naissance. Aucune de ces variables ne s'est révélée significative sur le taux de croissance du PIB. Une des explications plausibles est que, outre le problème de qualité des données et de la mesure du capital humain, il y a des délais de réponse assez méconnus au bout desquels l'investissement sur le capital humain agit sur la croissance. En général, les faibles variations interannuelles des variables de capital humain rendent faiblement compte des fortes variations annuelles du taux de croissance du PIB.

L'amélioration du capital humain reste un facteur important de croissance et de réduction de la pauvreté, mais les délais d'action et de réponse sont méconnus. En effet, la perception et l'exploitation des opportunités d'affaires, d'investissement et de création de richesses ainsi que la qualité de la gestion dépendent beaucoup des capacités des acteurs et donc du niveau de capital humain. Le niveau de capital humain est assez faible au Burkina Faso et se traduit par un sous-exploitation du potentiel et des opportunités de création de richesses.

Aussi, au titre des variables sur lesquelles l'Etat peut agir, la SCADD devraient inscrire parmi ses priorités, un ensemble d'investissements publics en faveur du développement du capital humain pour corriger les déficits structurels en matière : (i) d'alphabétisation et de formation des adultes ; (ii) de réduction des coûts de production et d'accès aux services ; (iii) d'amélioration de la qualité des services d'éducation et de santé.

Les variables d'environnement sur lesquelles l'État a une faible emprise sont de divers ordre. Au compte du climat, l'étude montre que de bonnes conditions climatiques qui se traduisent par une croissance de la production céréalière dans le Sahel ont un impact positif et significatif sur la croissance du PIB. En revanche, une détérioration de ces conditions aura un effet négatif sur la croissance. L'environnement international, représenté par les termes de l'échange (prix mondiaux) et les apports publics nets (aide publique) par habitant, a une influence significative sur la croissance du PIB. En effet, une amélioration des termes de l'échange et des apports publics nets par habitant augmente significativement la croissance économique. L'environnement sous-régional a également une influence significative sur la croissance. Les flux migratoires et en particulier les transferts des travailleurs émigrés (largement dominés par les transferts venant de la Côte d'Ivoire) ont un impact positif sur la croissance.

Dans l'étude, l'environnement politique intérieur est représenté par des variables muettes représentant la survenue d'émeutes, d'assassinats politiques, de coup d'État. Seule la survenue d'émeutes avait une influence significative et celle-ci était négative sur la croissance. La paix sociale est donc un déterminant important de la croissance économique.

Plusieurs variables de politique économique ont été considérées dans l'étude. Il s'agit du taux de prélèvement public, de la part des taxes sur les échanges dans le prélèvement public, du taux de change effectif réel, du taux d'ouverture et du taux d'investissement. Aucune de ces variables ne s'est montrée significative. Loin de sanctionner toute la politique économique dans son ensemble, ces résultats pourraient être le reflet d'une mauvaise qualité des indicateurs, la faible efficacité des politiques dans les secteurs couverts par ces indicateurs, la forte influence des variables d'environnement pouvant déterminer la politique économique et en masquer les effets.

Cette courte revue des déterminants de la croissance montre que l'État peut accélérer la croissance dans tous les secteurs économiques en :

- (i) accélérant la mobilisation des ressources intérieures (publiques et privées) et de l'APD pour le financement des investissements publics, des PME/PMI, des agriculteurs et des acteurs du secteur informel qui sont les acteurs dominants de l'économie mais qui, confrontés à la pauvreté et à des risques élevés, ont un accès faible au financement, malgré la promotion récente de la micro finance ;
- (ii) accélérant les investissements publics dans le capital physique et dans le capital humain, afin de réduire les risques et les coûts de transaction encourus par les acteurs privés, stimuler l'investissement privé et accroître la productivité des facteurs ; avec cependant une incertitude sur les délais et l'ampleur de réponse de la croissance et de la pauvreté surtout monétaire à l'amélioration des variables de capital physique et humain ;
- (iii) garantissant une paix sociale à travers une bonne gouvernance notamment un bon fonctionnement des institutions républicaines, de la justice et de l'état de droit ;
- (iv) en améliorant l'efficacité et l'efficience des politiques économiques pour accroître leur emprise sur les performances économiques, la réduction des risques, des coûts de transaction, de la vulnérabilité de l'économie aux chocs ;
- (v) réduisant la vulnérabilité de l'économie à l'évolution de certaines variables d'environnement notamment les conditions climatiques, les prix mondiaux, la conjoncture politique sous-régionale dont une évolution négative se traduit par une baisse de la croissance et une possible éviction des gains issus de l'amélioration du capital physique et humain.

3.2. L'analyse des déterminants d'une croissance accélérée au Burkina Faso

Dans l'étude des déterminants d'une croissance accélérée et d'un développement durable au Burkina Faso¹³, le choix a été fait d'estimer un modèle de croissance ad hoc. Le modèle explique le taux de croissance de l'économie, mesuré d'une part par le taux de croissance du PIB réel par habitant, à l'aide des variables suivantes¹⁴ : (i) le PIB réel par habitant retardé ; (ii) le taux d'investissement ;

¹³L'étude n'en est qu'à son premier rapport provisoire. En attendant que l'étude soit validée, les premiers résultats de l'étude sont fournis à titre indicatif et sont donc à considérer avec prudence.

¹⁴Toutes les variables explicatives du modèle sont en logarithme, sauf le taux d'inflation et le taux de change effectif réel. Dans le modèle initial, il y avait une vingtaine de variables explicatives qui ont été retirées en fonction de la qualité

(iii) l'espérance de vie ; (iv) la variation de la population active ; (v) les dépenses de consommation publiques rapportées au PIB ; (vi) le taux d'inflation ; (vii) l'aide par habitant ; (viii) l'ouverture commerciale ; (ix) les termes de l'échange ; (x) le crédit octroyé par les banques rapporté au PIB et (xi) le taux de change effectif réel.

Il ressort de l'étude, des simulations des taux de croissance à partir des performances sectorielles pour la période 2011-2015. Les simulations ont été faites en référence à trois situations correspondant respectivement aux deux cas extrêmes de croissance (taux le plus élevé et taux le plus faible) des dix dernières années et la tendance moyenne sur ces mêmes années.

La question principale qui a sous-tendu la simulation a été : quelle serait le taux de croissance de l'économie en 2010 si les différents sous-secteurs identifiés connaissent le même rythme de croissance entre 2009 et 2010 que celui observé entre 2003 et 2005 (année de référence correspondant au taux de croissance le plus élevé des dix dernières années) ?

Trois scénarii ont été envisagés. Il s'agit du scénario 1, du scénario 2 et du scénario 3 avec des simulations qui partent de l'année 2009. Les résultats sont fournis par le tableau suivant :

Hypothèses et résultats	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Taux de croissance des valeurs ajoutées des secteurs clés en % [scénarii 1 et 2]	9,94	11,42	12,90	14,38	12,90	13,64
Taux de croissance des valeurs ajoutées des secteurs clés en % [scénario 3]	4,39	6,24	8,09	9,94	11,79	13,64
Contribution des droits de douane et de TVA dans la croissance du PIB en % (tout scénario)	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80
Contribution des SIFIM dans la croissance du PIB % [tout scénario]	-0,15	-0,15	-0,15	-0,15	-0,15	-0,15
Taux de croissance du PIB en % [scénario 1]	10,59	12,07	13,55	15,03		
Taux de croissance du PIB en % [scénario 2]	10,59	11,33	12,07	12,81	13,55	14,29
Taux de croissance du PIB en % [scénario 3]	5,04	6,89	8,74	10,59	12,44	14,29

SIFIM = services d'intermédiation financières indirectement mesurés.

TVA = taxe sur la valeur ajoutée.

Il apparaît en conclusion que quel que soit le scénario, si les hypothèses posées étaient vérifiées, que le taux de croissance du PIB serait à deux chiffres en moyenne annuelle entre 2011 et 2015. Pour le scénario 3, qui le scénario pessimiste, il serait de 10,54 %.

3.3. Les conditions d'amorce du développement durable à l'orée de 2015

Le concept de développement durable est devenu une référence obligée des politiques publiques et privées depuis la publication en 1987 du rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement (CMED) créée en 1983 par l'Assemblée générale des Nations Unies, encore appelé rapport Brundland¹⁵. Ce rapport propose la définition suivante du développement durable : "un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs". Dans cette définition, l'exigence de durabilité et les trois dimensions du développement durable que sont la dimension économique, la dimension sociale et la dimension environnementale sont mises en exergue. De ce fait, le développement durable apparaît comme un processus de développement censé établir un cercle vertueux entre ces trois pôles. En d'autres termes, il s'agit d'un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable. Il est respectueux des ressources naturelles et des écosystèmes, support

des estimations, pour ne laisser que celles figurant dans le tableau. C'est le cas par exemple des taux bruts de scolarité et de leur variation.

¹⁵Du nom du Premier ministre de Norvège de l'époque : Gro Harlem Brundland.

de la vie sur terre, et garantit l'efficacité économique sans perdre de vue les finalités sociales du développement que sont la réduction de la pauvreté et la lutte contre les inégalités sociales.

Le développement durable implique par conséquent un compromis optimal entre l'économie, le social et l'écologie. Il existe un consensus apparent entre les chercheurs et les décideurs autour de cette définition générale proposée par le rapport Brundtland. Certes, il existe une divergence d'opinion sur la relation entre croissance et développement durable, mais tous les auteurs reconnaissent que le développement durable ne saurait être réalisé sans croissance. Quelle que soit l'économie, la croissance économique forte et durable constitue l'une des conditions d'amorce d'un développement durable. Ainsi, les facteurs qui conditionnent la croissance constituent des conditions d'amorce du développement durable.

Plusieurs études réalisées au Burkina Faso ont identifié des leviers de la croissance. Ce sont : (i) le développement des ressources humaines ; (ii) la gestion durable des ressources naturelles ; (iii) le développement des infrastructures économiques ; (iv) le développement du secteur financier ; (v) les politiques macroéconomiques ; (vi) l'ouverture régionale et internationale ; (vii) le rôle de l'Etat et les aspects institutionnels.

3.3.1. Le développement des ressources humaines

Une étude conjointe de la Banque mondiale et du Gouvernement du Burkina Faso a identifié le renforcement des ressources humaines comme une conditionnalité majeure de la croissance intensive tirée par la productivité des facteurs et la compétitivité des secteurs. En effet, on sait que le développement des ressources humaines en quantité et en qualité affecte le dynamisme de l'ensemble des secteurs de l'économie.

La situation actuelle des ressources humaines est caractérisée par un faible niveau de formation et une faible capacité entrepreneuriale. Au niveau de l'administration, le document de politique nationale de renforcement des capacités (PNRC) mentionne l'absence d'esprit d'initiative des agents. Cette situation est elle-même expliquée par l'absence de valorisation des ressources humaines. On sait que l'accumulation du capital humain accroît la productivité des autres facteurs de production en augmentant la capacité d'innovation du pays, en permettant une meilleure allocation des ressources et en engendrant des externalités positives.

3.3.2. Le développement des infrastructures économiques

L'une des contraintes majeures au Burkina Faso est la faible capacité des infrastructures économiques. Le réseau routier demeure insuffisamment développé tandis que le réseau ferroviaire est d'une grande vétusté et que les coûts de fret aérien sont relativement élevés. Cette faiblesse constitue un handicap dans la mesure où elle réduit fortement la compétitivité globale des entreprises et donc la croissance durable. L'insuffisance d'infrastructures modernes de transport se traduit par des surcoûts importants pour les activités productives.

Le développement durable qui passe par la compétitivité de l'économie nationale est donc fortement conditionné par la baisse du coût d'accès aux infrastructures économiques à travers l'augmentation de leurs capacités. Au niveau de l'agriculture par exemple, le pays aura intérêt à développer des compétences dans les domaines suivants de la maîtrise : (i) de l'eau ; (ii) des techniques de conservation et de restauration des eaux et des sols ; (iii) des techniques et technologies de conservation et de transformation des produits ; (iv) des technologies et des techniques de production pouvant répondre à la demande internationale en toute période de l'année. Dans ce sens, au niveau de l'éducation et de la formation, les filières de formation doivent correspondre

nécessairement à la demande de compétences au niveau national et international à court et à long termes.

3.3.3. La gestion durable des ressources naturelles

La gestion des ressources naturelles est incontournable pour un pays très dépendant comme le Burkina Faso. Le Burkina Faso est caractérisé par une situation géographique enclavée (sans littoral) et une pauvreté en ressources naturelles. Les potentialités en terres cultivables sont limitées et les techniques culturales ne favorisent pas la productivité. Ces phénomènes sont autant d'éléments explicatifs d'une vulnérabilité structurelle de l'économie burkinabè qui est du reste principalement soutenue par l'agriculture. L'agriculture reste le principal moteur de la croissance et la gestion du potentiel des ressources naturelles dont dépend étroitement l'agriculture est une condition nécessaire pour l'amorce d'un développement durable au Burkina Faso.

3.3.4. Le développement du secteur financier

L'accès au crédit est une condition nécessaire au développement des entreprises. Toutefois, il est nécessaire que le crédit soit adapté aux besoins des entreprises. Le système bancaire au Burkina Faso est dominé par une douzaine de grandes banques commerciales, à côté desquelles gravitent de nombreuses IMF.

L'amorce d'un développement durable à l'horizon 2015 sera conditionné par : (i) le renforcement de la concurrence dans le secteur en encourageant l'installation de nouvelles banques et établissements financiers ; (ii) l'incitation à la création d'IMF pouvant financer à la fois les entreprises du secteur informel et celles du secteur formel ; (iii) le renforcement des capacités de celles déjà existantes.

3.3.5. Les politiques macroéconomiques

La stabilité macroéconomique est reconnue comme étant une condition essentielle à la compétitivité, à la croissance et au développement économique.

Le développement durable à l'horizon 2015 sera amorcé à condition qu'il y ait un cadre macroéconomique sain qui minimise les déséquilibres financiers et qui soit favorable à une croissance non inflationniste. L'environnement macroéconomique actuel est relativement sain. Toutefois, deux types de politiques devront être privilégiés : (i) une politique budgétaire axée sur un accroissement significatif des dépenses d'investissement et des dépenses liées aux infrastructures économiques, sans négliger les services sociaux (santé, eau, éducation) ; (ii) une politique fiscale de développement qui concilie à la fois les exigences d'incitation aux investissements et de recettes fiscales.

3.3.6. L'ouverture régionale et internationale

L'intégration économique sous-régionale est menée dans le cadre de l'UEMOA qui est une union douanière avec un marché commun, un tarif extérieur commun et une politique de convergence macroéconomique.

Malgré les efforts d'ouverture à travers notamment des actions visant à encourager l'investissement étranger, le pays reste relativement peu ouvert. Au sein de l'UEMOA, le Burkina Faso est le pays qui exporte le moins par rapport à son volume de richesses. C'est aussi le pays le plus fermé de la zone si l'on tient simultanément compte des importations et des exportations. Au niveau des exportations, le pays doit suivre la tendance internationale en adoptant une stratégie de conquête de parts de marché, qui va au-delà des traditionnelles foires, pour l'ensemble des produits nationaux

exportables. Une stratégie marketing internationale doit donc être conçue et dotée, si possible, d'un organe de pilotage et d'un budget conséquent. Le pays devra également se doter d'une stratégie de veille internationale et de développement de nouvelles filières d'exportation qui seront suggérées par la demande mondiale de biens, de services et de main-d'œuvre.

3.3.7. *Le rôle de l'Etat et les aspects institutionnels*

Le rôle de l'Etat devra être recentré pour beaucoup plus d'efficacité. L'Etat devra se contenter de créer un cadre incitatif pour les investisseurs privés nationaux et internationaux. Les investissements qui devront être réalisés directement par l'Etat sont ceux concernant les infrastructures économiques et les secteurs sociaux.

Le plus grand défi de l'Etat est celui du développement des capacités de l'administration publique à pouvoir : (i) réguler efficacement les marchés ; (ii) appuyer les secteurs productifs par le développement de marchés ; (iii) consolider les institutions et (iv) promouvoir un partenariat effectif avec le secteur privé, les organisations de la société civile (OSC) et les collectivités territoriales.

3.4. Contraintes et risques d'une croissance accélérée

Les indicateurs de vulnérabilité de l'économie nationale ont montré que le pays demeure très vulnérable face aux chocs exogènes (aléas climatiques et forte volatilité des cours mondiaux des matières premières). Cette vulnérabilité est accentuée par un certain nombre de facteurs contraignants de l'économie que la mise en œuvre du CSLP n'a pas réussi à modifier de façon significative. En effet, en dépit des nombreuses actions entreprises, le pays a une économie toujours caractérisée par : (i) une agriculture faiblement mécanisée ; (ii) la faible qualité des infrastructures économiques ; (iii) le coût élevé de l'accès à l'eau potable ; (iv) les atteintes à l'environnement et la surexploitation des rares ressources forestières du fait de la pauvreté ambiante de la population surtout rurale, etc.

La vulnérabilité de l'économie est également renforcée par un certain nombre de contraintes structurelles et de facteurs de risque non négligeables :

- (i) la persistance de la pauvreté et des inégalités ;
- (ii) la structure des exportations ;
- (iii) l'ouverture extérieure et la libéralisation interne ;
- (iv) le niveau élevé des coûts des facteurs et des prix ;
- (v) le faible niveau de la productivité globale des facteurs de production ;
- (vi) la problématique de la démographie ;
- (vii) les inégalités hommes-femmes ;
- (viii) l'aide au développement, les procédures de décaissement et la capacité d'absorption ;
- (ix) les risques liés à l'environnement et aux changements climatiques ;
- (x) la hausse des prix du pétrole et la question énergétique ;
- (xi) l'incertitude et la volatilité des prix et du marché mondial du coton et de l'or ;
- (xii) la dépendance vis-à-vis de l'APD.

IV. LES OPTIONS STRATÉGIQUES

Le développement durable s'entend des progrès quantitatifs et qualitatifs dans toutes les sphères de la société. Il s'agit d'un développement qui allie l'efficacité économique, l'équité sociale, la gestion durable des ressources naturelles et un cadre de vie vivable, à une gouvernance avertie et responsable. Ce type de développement passe par un modèle de croissance endogène valorisant les produits locaux pour les besoins du marché national et pour les exportations. Ce modèle de croissance devra être porteur d'effets significatifs sur la réduction de la pauvreté à travers des stratégies d'accompagnement des sphères productives des pauvres et de création d'opportunités de revenus et d'emplois pour les jeunes dans tous les secteurs d'activités. Cela devra s'inscrire dans une vision nationale d'accélération des mutations des structures productives pour rendre l'économie burkinabè plus compétitive. Cette croissance devra être assortie des transformations qualitatives des mentalités, du développement des secteurs sociaux, de l'accroissement du niveau et de la qualité de vie des populations.

Le défi du développement durable est donc un défi de long terme. Il engendre des défis de court et moyen termes que la SCADD vise à relever. Ce sont des défis d'ordres économique, social et environnemental.

Au plan économique, ces défis portent sur : (i) le développement rural ; (ii) le secteur financier ; (iii) la promotion du secteur privé ; (iv) le développement des infrastructures économiques ; et (v) la gouvernance économique. Au plan social, ils ont trait à : (i) la transition démographique ; (ii) la performance du système éducatif ; (iii) l'accès à l'eau potable et à l'assainissement ; (iv) la création d'emplois ; (v) la promotion et à la protection sociales ; (vi) la promotion des droits humains et de valeurs culturelles et morales ; (vii) l'instauration de l'égalité entre les sexes et (viii) au renforcement des gouvernances politique, administrative et locale. Au plan environnemental, les défis concernent : (i) la gestion durable des ressources naturelles ; (ii) l'amélioration du cadre de vie et (iii) l'adaptation aux changements climatiques.

La vision, les objectifs, les axes stratégiques et domaines d'actions prioritaires de la SCADD sont définis au regard de ces défis à relever. Ces options stratégiques se fondent sur une approche d'accélération de la croissance qui fait la distinction entre les mesures et actions destinées à l'accélération de la croissance et celles destinées à assurer la durabilité du développement.

4.1. La vision de la SCADD

Conscient de la nécessité d'inscrire la gestion courante et opérationnelle de l'économie dans une vision prospective, le Gouvernement a engagé dès 1999 l'ENP Burkina 2025 dont il a adopté le rapport en 2003. En outre, pour les besoins de prospective territoriale, il a entamé en 2007 l'élaboration du SNAT achevée en 2009 et, depuis 2008, une réflexion sur les gains rapides à réaliser pour atteindre les OMD d'ici 2015.

4.1.1. La vision Burkina 2025

L'ENP a été conduite selon un processus participatif impliquant tous les acteurs de la société burkinabè. Ses principaux objectifs visent l'établissement d'un bilan et des orientations selon une vision prospective partagée avec tous ces acteurs dans tous les domaines (politique, social, économique, environnemental, culturel, etc.) sur une période de 25 ans. Plusieurs études et enquêtes d'opinions ainsi que d'interviews d'experts ont été réalisées durant toute l'année 2000. Les résultats de l'étude ont fait l'objet d'un séminaire national en 2002. Les principaux enseignements résident dans le constat fait par les populations que les progrès économiques et sociaux du pays sont lents et fragiles. Selon leurs perceptions, un avenir meilleur d'ici 2025 où l'individu peut trouver des

meilleures opportunités d'emploi, un cadre de vie acceptable et de la sécurité n'est possible que si les conditions suivantes sont réunies : (i) l'amélioration de l'état sanitaire et la lutte contre le VIH/SIDA ainsi que l'extension de la protection sociale ; (ii) la réduction de façon significative de la pauvreté et l'amélioration de l'autosuffisance alimentaire ; (iii) l'accès à un logement décent ; (iv) l'amélioration des conditions de la vie des femmes et de la famille en général ; (v) le désenclavement des régions et la facilité de circulation des produits et des personnes ; (vi) l'accès aux sources énergétiques, en particulier l'électricité, et aux technologies de l'information ; (vii) l'amélioration des capacités de l'économie du pays à générer plus d'emplois et de revenus pour des larges couches de la population ; (viii) la stabilité politique, la paix et la concordance ; (ix) une jeunesse burkinabè gagnant dignement sa vie et apte à assurer la relève des aînés ; (x) une justice crédible, équitable et accessible à tous ; (xi) une sécurité intérieure et extérieure garantie notamment par une armée politiquement neutre au service de la paix et de la justice pour tous.

L'enquête sur les aspirations nationales a mis finalement en avant les problématiques centrales du futur développement économique et de l'image du Burkina Faso à l'horizon 2025. Ce sont : (i) la question de la lutte contre l'insécurité alimentaire et l'extrême pauvreté pour permettre à chaque burkinabè de satisfaire ses besoins essentiels ; (ii) une gestion efficiente et saine des ressources publiques dans le cadre d'une vision ambitieuse de croissance des secteurs moteurs ; (iii) l'approfondissement de la démocratie et l'application des règles de bonne gouvernance en tant qu'éléments moteur de mobilisation et de participation des populations dans le processus de construction d'une société d'équité et de bien-être pour tous les Burkinabè ; (iv) la maîtrise des flux migratoires vers l'extérieur à travers une politique volontariste de l'Etat en matière de création d'emplois et de conditions de vie attractives pour les jeunes burkinabè ; (v) l'accès à l'instruction (alphabétisation et éducation de base) et aux services de soins de santé de base en tant que levier d'actions pour hisser les populations au niveau d'un développement supérieur ; (vi) l'insertion du Burkina Faso dans l'ensemble régional pour tirer profit des avantages liés à la mondialisation.

L'ENP a ainsi permis au Gouvernement de se doter d'une vision de développement à long terme. Cette vision qui constitue le projet de société que les Burkinabè souhaitent réaliser à l'horizon d'une génération se décline ainsi : *"le Burkina Faso : une nation solidaire, de progrès et de justice qui consolide son respect sur la scène internationale"*. Elle est l'aspiration des Burkinabè à faire du Burkina Faso un pays émergent.

La vision de "Burkina 2025" se structure en blocs fondateurs (la solidarité et la justice), en indicateur de performance (le progrès qui se traduit par la prospérité et la qualité de vie) et en produit final attendu (le renforcement du respect du Burkina Faso sur la scène internationale). Ces caractéristiques balisent la trajectoire et permettent aux Burkinabè de conduire régulièrement les contrôles nécessaires et de s'assurer qu'ils sont sur la bonne voie de la construction sociale voulue. La construction d'une nation solidaire, prospère et de justice implique une organisation harmonieuse des efforts de développement sur l'ensemble du territoire, de manière à ce que toutes les potentialités nationales soient exploitées au profit de l'ensemble des Burkinabè et que tous les acteurs du développement national participent et se mettent en mouvement.

La réalisation de la vision Burkina 2025 repose sur la définition d'objectifs pertinents de développement à moyen terme et l'identification des actions nécessaires pour l'atteinte des objectifs fixés. C'est dans cette condition que la SCADD est élaborée pour servir de cadre fédérateur des politiques et stratégies de développement.

4.1.2. L'étude portant sur le SNAT

Dans le cadre de la réalisation de la vision Burkina 2025, l'aménagement du territoire propose le cadre logique du projet national de développement, une vision proactive du territoire. Le SNAT montre le sens des actions à mener et leur localisation, fournit un cadre de cohérence et constitue un outil de négociation avec les PTF dans l'esprit de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'APD. L'objectif majeur du SNAT est la recherche de l'équilibre régional et de l'efficacité économique qui doit être appréhendée dans la perspective de gestion rationnelle de l'espace national et du développement durable. Le SNAT fixe des orientations claires pour relever les défis de développement et propose des options d'aménagement et de gestion de l'espace rural et urbain pour les vingt prochaines années.

Les principaux constats de la phase portant sur l'état des lieux de développement des espaces territoriaux et des secteurs socioéconomiques mettent en exergue : (i) la forte croissance démographique ; (ii) la pression continue sur les sols cultivables dont la dégradation s'intensifie sous l'effet de la culture du coton ; (iii) l'enclavement externe et interne ; (iv) la sous-urbanisation (20,5 % en 1996 et 22,6 % en 2006) ; (v) la question foncière avec les difficultés à mettre en œuvre la Réforme agraire et foncière (RAF) ; (vi) les écueils de la décentralisation/déconcentration ; (vii) la prolifération des projets conçus selon les logiques des PTF ; et (viii) le poids du façonnement historique de l'espace économique et du territoire national.

Les principales conclusions de l'étude du SNAT se résument à la question de création des conditions nécessaires pour un développement durable à travers des nouvelles politiques publiques cohérentes pendant les vingt prochaines années permettant de renverser les tendances lourdes. Pour relever les différents défis, le SNAT propose d'agir sur les éléments suivants : (i) les fondamentaux ; (ii) les nœuds et les charnières ; (iii) les facteurs décisifs ; (iv) les vecteurs de croissance ; et (v) les transversaux.

Les fondamentaux sont constitués : (i) de la démographie et de la place des femmes, en particulier la question de leur fécondité, de leurs droits, de leurs capacités d'initiative et de leur insertion sociale ; (ii) de la formation ; et (iii) du secteur agricole. Le problème de la démographie et de la place des femmes implique l'adoption d'une grande politique de population et d'un plaidoyer politique fort sur le statut de la famille. Au niveau de la formation, l'accent devra être mis sur le binôme enseignement de base et du secondaire tout en valorisant la formation professionnelle. Quant au secteur agricole, il importe qu'il soit engagé dans un processus de développement durable reposant sur l'accroissement des rendements des cultures vivrières traditionnelles (mil et sorgho) et le développement des productions à grand potentiel comme le riz et la pomme de terre, avec la nécessité d'intégration de l'élevage et de l'agriculture.

Les nœuds et les charnières sont relatifs à l'environnement et de la question foncière. En matière d'environnement, des réponses doivent être rapidement trouvées pour : (i) une meilleure utilisation des terres ; (ii) une rationalisation des activités socioéconomiques ; (iii) la recherche d'énergies renouvelables ; et (iv) une gestion participative des terres agricoles et pastorales. Pour la question du foncier, la pauvreté accroît l'exploitation irrationnelle des ressources naturelles. Ce qui signifie que le problème à régler d'urgence est celui du niveau de vie de la population. Une responsabilisation des populations dans la gestion des milieux naturels ainsi qu'une gestion participative restent les garants principaux de la durabilité des forêts naturelles qu'elles soient à vocation pastorale ou non. Les questions foncières soulevées par les dynamiques agropastorales en pleine mutation, restent le problème crucial du développement durable.

Pour l'étude portant sur le SNAT, les facteurs décisifs concernent l'urbanisation, les désenclavements, l'électrification et l'eau potable.

Les vecteurs de croissance sont essentiellement les activités économiques de base comme l'industrie, les mines, le tourisme, l'artisanat, le secteur de l'informel et les zones d'activités. Leur développement ne peut se faire qu'en s'appuyant sur les facteurs fondamentaux et décisifs.

Enfin, les transversaux touchent à l'efficacité de la gouvernance nationale et à la promotion d'un nouveau système de coopération internationale répondant aux priorités nationales.

4.1.3. L'accélération de l'atteinte des OMD

Les travaux sur l'accélération de l'atteinte des OMD, débutés en 2008, ont pour trame un exercice national de *costing* des OMD au niveau des secteurs : (i) de la faim et de la malnutrition ; (ii) de l'éducation ; (iii) de la santé ; (iv) de l'eau et de l'assainissement ; et (v) des infrastructures. Les premières indications des travaux en cours¹⁶ relèvent l'effort financier à faire pour atteindre les OMD. En effet, il faudrait 210 dollars par habitant et par an, soit trois fois plus que le volume consacré en 2008 pour mettre en œuvre toutes les actions sectorielles des OMD. Cela va exigerait de l'Etat, d'une part, un effort d'efficience dans les dépenses publiques et une amélioration des recettes propres et, d'autre part, un fort plaidoyer pour mobiliser des ressources additionnelles. Dans ce contexte, l'APD devrait cibler certains secteurs stratégiques et remédier aux goulots d'étranglement qui entravent la croissance et la transformation structurelle en vue de réaliser les gains rapides.

L'accélération du processus de réalisation des OMD ne sera effective que si les politiques sectorielles sont suffisamment définies, bien ciblées et articulées à un système de programmation efficient. Elle est aussi tributaire de l'engagement effectif du secteur privé, des collectivités territoriales et des PTF.

Les conditions à réunir pour assurer le saut qualitatif des secteurs clés touchés par les OMD sont : (i) des politiques et programmes sectoriels cohérents et suffisamment coordonnés ; (ii) un système d'allocation des ressources budgétaires basé sur les OMD ; (iii) des collectivités locales mieux responsabilisées dans la provision et la fourniture de certains services de base ; (iv) des capacités institutionnelles et humaines mieux préparées pour la mise en œuvre et le suivi des politiques sectorielles ; et (v) une société civile plus impliquée à toutes les étapes des OMD.

L'analyse diagnostique effectuée lors de l'élaboration du rapport pays sur l'accélération de l'atteinte des OMD a permis de mettre en exergue les cibles ayant accusé d'énorme retard. Les domaines concernés sont : l'alphabétisation, la santé et l'assainissement.

4.1.4. L'amorce d'un développement durable

La SCADD, tirant les leçons des expériences du Burkina Faso, se veut être une stratégie de développement durable où l'Etat et le secteur privé, de même que la société civile, jouent dans un cadre partenarial renforcé des rôles complémentaires de moteur de la croissance et de réduction des inégalités dans la répartition des fruits de la croissance nécessaire à la gestion durable des ressources environnementales nationales.

La vision de la SCADD se focalise sur les priorités de croissance économique et d'aspirations à une meilleure qualité de vie de la population.

¹⁶MEF, Costing OMD, DGEP, janvier 2010.

Elle se formule comme suit : "le Burkina Faso, un pays ayant amorcé un développement économique et social accéléré et durable dans la perspective de la vision 2025."

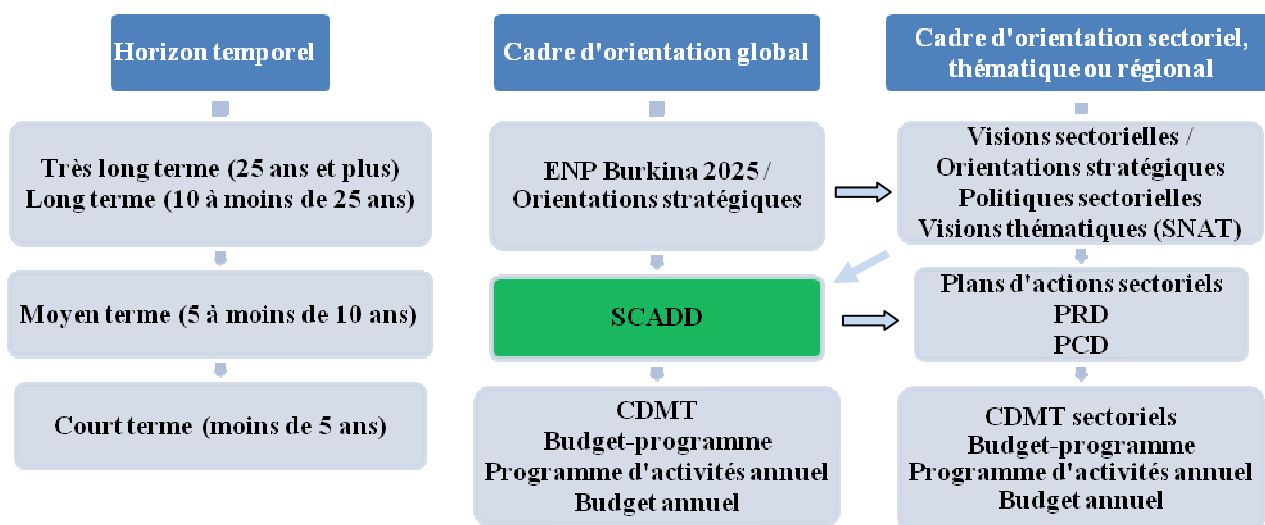
Cette vision se traduira notamment par l'accessibilité équitable des Burkinabè : (i) à des infrastructures économiques en nombre suffisant et de qualité (routes, équipements de transformation, TIC, énergie) ; (ii) aux services sociaux de base (santé, éducation, eau potable et assainissement) ; (iii) à une sécurité alimentaire et nutritionnelle et (iv) à un niveau de revenu décent dans un cadre de vie sain.

Pour des raisons de programmation pertinente des activités et d'allocation optimale des ressources, la réalisation de cette vision impose une articulation efficace entre l'ensemble des cadres d'orientation du développement, qu'ils soient de long, moyen et court termes, ou qu'ils soient globaux, sectoriels, thématiques ou locaux.

Ainsi, en partant de la vision Burkina 2025 et du SNAT, la vision de la SCADD s'accompagne d'une lisibilité et d'une organisation du pilotage stratégique du développement du Burkina Faso aux niveaux global, sectoriel et local (Figure 1). Ainsi, afin de réaliser la vision Burkina 2025 et les objectifs du SNAT, la SCADD est formulée pour être mise en œuvre en trois, voire, quatre cycles : 2011-2015, 2016-2020, 2021-2025, 2026-2030. Cette démarche clarifie le vide stratégique apparent entre la SCADD qui est de court et moyen termes et la vision Burkina 2025 qui est de long terme. Elle permet surtout de positionner la SCADD comme l'unique cadre de référence pour les politiques sectorielles qui sont à long terme et les cadres de développement à moyen terme.

La vision Burkina 2025 donne l'ambition de développement du Burkina Faso à long terme. Les orientations stratégiques qui l'accompagnent dessinent les grands axes pour la définition des objectifs de développement et singulièrement de ceux à moyen terme. Cette fonction est assurée par la SCADD qui fixe les objectifs intermédiaires de développement pour le quinquennat 2011-2015. La SCADD est donc le nœud d'articulation cohérente entre les ambitions de long terme, les objectifs de développement de moyen terme et les actions à mener à court terme, pour qu'à l'horizon d'une génération, la mise en œuvre des actions aient conduit à l'atteinte des objectifs de développement.

Figure 1 : articulation des cadres d'orientation et de gestion du développement



De la sorte, la SCADD se positionne au cœur du système en tant que référentiel de développement à moyen terme comme un programme de développement. Considérant les modalités d'organisation des actions pour assurer la réalisation du projet de société à long terme (à l'horizon d'une

génération) voulu par les Burkinabè (orientations stratégiques) et les objectifs sectoriels de développement (contribution du secteur à la réalisation de la vision à long terme), elle définit les objectifs globaux de développement à réaliser dans les cinq ans à venir pour que le projet de société à long terme soit une réalité. Ces objectifs engendrent des actions à mener pour atteindre les objectifs et pour atteindre les objectifs sectoriels de développement (plans d'actions des politiques sectorielles). A court terme, les règles d'allocation des ressources sont arrêtées par les cadres de dépense à moyen terme (CDMT) et les budget-programmes, tandis que les activités à mener au cours de l'année pour faire du plan d'actions une réalité sont identifiées par le programme d'activités annuel. Le budget annuel constitue le dernier instrument à court terme de cette architecture du développement national. La réalisation de la vision de la SCADD passe donc par la définition d'objectifs précis, d'axes stratégiques et par la mise en œuvre de mesures et actions prioritaires.

4.2. Les objectifs de la SCADD

4.2.1. L'objectif général

L'objectif global de la SCADD est de réaliser une croissance économique forte et soutenue, génératrice d'effets multiplicateurs sur le niveau d'amélioration des revenus, de la qualité de vie de la population et soucieuse de la prise en compte des principaux déterminants de la gestion durable des ressources naturelles.

4.2.2. Les objectifs stratégiques

Les principaux objectifs stratégiques de la SCADD sont donnés par le Tableau 8.

Tableau 8 : objectifs stratégiques de la SCADD

Indicateurs en %	2010	2015
Taux de pauvreté	46	Moins de 35
Taux d'alphabétisation	28	45
Taux de croissance économique	5,5	10 à 12
Taux de croissance démographique	3,1	2,8
Taux d'investissement public (en % du PIB)	8	15 à 20
Taux d'investissement privé (en % du PIB)	13	20 à 30

4.2.3. Les objectifs spécifiques

De manière spécifique, la SCADD poursuivra les objectifs ci-après :

- (i) réaliser un taux de croissance annuel moyen du PIB égal à 10 % sur la période 2011-2015 ;
- (ii) réduire l'incidence de la pauvreté totale à moins de 35 % à l'horizon 2015 ;
- (iii) gérer durablement l'environnement ;
- (iv) maîtriser la croissance démographique ;
- (v) assurer un accès et un contrôle équitables des femmes et des hommes aux ressources et aux sphères de décision, dans le respect de leurs droits fondamentaux.

4.3. Les axes stratégiques et les domaines d'actions prioritaires

Quatre axes stratégiques sont définis par ordre de priorité décroissante pour la réalisation des objectifs de la SCADD : (i) *axe 1 : promouvoir les pôles de croissance et réduire la vulnérabilité de l'économie* ; (ii) *axe 2 : développer les infrastructures économiques* ; (iii) *axe 3 : investir dans le capital humain* ; et (iv) *axe 4 : renforcer le cadre du développement durable*.

4.3.1. Axe 1 : promouvoir les pôles de croissance et réduire la vulnérabilité de l'économie

Promouvoir les pôles de croissance¹⁷ et réduire la vulnérabilité de l'économie consiste à mettre en valeur les potentialités sectorielles et les ressources locales, en développant des stratégies de développement sectoriel et local portées à la fois par l'Etat et les collectivités territoriales, mais aussi centrées sur le développement du PPP. Dans ce sens, des programmes territoriaux ciblés sur les principaux pôles de croissance sont à mettre en place avec des objectifs chiffrés et des ressources conséquentes.

L'objectif de l'axe est d'adopter une démarche combinée, alliant à la fois le renforcement de la compétitivité de certaines filières à travers le pays avec la construction de véritables pôles permettant l'émergence et le regroupement d'entreprises modernes pouvant avoir accès à un personnel local qualifié et bénéficiant d'infrastructures de services nécessaires à leur développement.

L'appui institutionnel de l'Etat et des PTF est décisif pour le succès des pôles de croissance. Dans le domaine agricole en particulier, la sécurisation de la propriété foncière pour les exploitants dans l'agro-industrie, l'accès aux infrastructures économiques (transport, électricité, eau, télécommunication et internet haut débit pour les pôles dédiés aux services), de même que les conditions d'exploitation et de concession des zones et la facilitation des procédures d'exportation pour les entreprises est primordial.

Dans le cadre d'un partenariat Etat-régions, le Gouvernement développera une approche cohérente fondée sur la vision du SNAT et les premières orientations des plans régionaux de développement (PRD). Trois outils seront mis en place : (i) définition des zones classées comme pôles de croissance pour faciliter l'accès à certains instruments de financements de l'Etat ; (ii) mise en place d'un fonds de promotion des pôles de croissance comme facilité de financement à la fois pour les infrastructures d'accompagnement de l'Etat pour le développement de certaines filières productives dans les régions et pour donner un coup de pouce à certaines entreprises sous forme de fonds de garantie ou de fonds de bonification ; (iii) un cadre programmatique cohérent réunissant les principaux acteurs (Etat, collectivités territoriales et secteur privé) en vue de porter les programmes territoriaux de développement et de développer de nouveaux mécanismes de coordination et de suivi de certains programmes sectoriels.

Au regard des potentialités dont elles regorgent, l'émergence de deux pôles de croissance sera privilégiée : les pôles de l'Est et de la région des Hauts-Bassins avec respectivement les barrages de Bagré et Samandéni comme atouts centraux. A Bagré, il s'agira de consolider et de s'appuyer sur les investissements publics importants réalisés dans les infrastructures économiques (électricité, eau/barrage, périmètres irrigués, etc.) et sur l'existence d'un cadre institutionnel représenté par la Maîtrise d'ouvrage de Bagré (MOB). Dans la région des Hauts-Bassins, l'on exploitera et renforcera les très bonnes potentialités agropastorales (coton, céréales, élevage, sésame, anacarde, fruits et légumes), les infrastructures économiques (zone industrielle, aéroport, plateforme multimodale pour le transit, centrale d'interconnexion d'électricité avec la Côte d'Ivoire), les structures d'appui aux

¹⁷Au sens strict de "pôle de croissance", de "pôle économique" ou de "pôle de compétitivité". Un pôle de croissance est une combinaison d'entreprises et de centres de recherche publiques ou privés sur un territoire donné, ou une collectivité territoriale dont l'activité économique constitue un moteur de croissance économique. Un pôle économique est une localité présentant un avantage pour une activité économique. Un pôle de compétitivité est une combinaison d'entreprises, d'universités et de centres de recherche publiques ou privés sur un territoire donné, qui travaillent ensemble autour de projets communs très innovants. L'objet d'un pôle de compétitivité est d'organiser les entreprises en vu d'assurer la compétitivité sur leur marché international.

entreprises, les laboratoires d'analyses pour le contrôle de qualité, les structures de formation supérieure et de recherche déjà existantes.

En accompagnement de ces pôles, pour les impératifs de diversification de l'économie, de réduction de sa vulnérabilité aux chocs, de réduction de la pauvreté et de mise en œuvre de mesures et actions à gains rapides, les domaines d'actions prioritaires suivants (voir Annexe 1) seront privilégiés par ordre de priorité décroissante : (i) modernisation du secteur agricole ; (ii) amélioration de la contribution du secteur de l'environnement à l'économie nationale et au bien-être socioéconomique des populations ; (iii) promotion du secteur minier ; (iv) promotion d'unités de transformation des produits agricoles, forestiers et pastoraux locaux ; (v) promotion de la culture et du tourisme ; (vi) segmentation des secteurs de production en pôles économiques ; (vii) développement des exportations, des investissements directs et des projets de PPP ; (viii) soutien aux PME/PMI fabricant des biens d'équipement et manufacturés ; (ix) création de parcs technologiques ; (x) mise en place d'un cadre d'appropriation de l'outil électronique.

4.3.2. Axe 2 : développer les infrastructures économiques

Les infrastructures économiques constituent un socle pour l'atteinte des résultats escomptés dans toute activité économique car elles génèrent des opportunités et des externalités qui stimulent les investissements privés et la productivité des facteurs. Elles interviennent au niveau de toute la chaîne de production, aussi bien en amont qu'en aval.

Prétendre à un développement durable impose d'user de vigilance sur les facteurs dont l'inadéquation peut annihiler tous les efforts entrepris. Les infrastructures économiques font non seulement partie de ces facteurs dont l'existence et l'adaptation constituent une condition nécessaire et indispensable, mais sont, en plus d'être un facteur d'amélioration de l'accessibilité, des ressources dont l'accroissement entraîne une augmentation de la production, jouant de ce fait le même rôle qu'un facteur de production ; d'où l'option d'un axe stratégique qui invite à accroître l'investissement dans ce volet afin que l'offre productive soit optimale.

Développer les infrastructures économiques, c'est mettre l'accent sur les domaines d'actions prioritaires (voir Annexe 2) suivants par ordre de priorité décroissante : (i) la construction et l'entretien d'infrastructures de transport pour désenclaver les zones difficiles d'accès afin de les rendre accessibles en toute saison ; (ii) les infrastructures agricoles et hydro-agricoles pour accroître la productivité et faciliter la conservation et/ou la transformation ainsi que l'écoulement des produits ; (iii) les infrastructures énergétiques pour réduire les coûts des facteurs de production et permettre un meilleur accès à des services énergétiques modernes ; (iv) les infrastructures TIC et postales afin d'augmenter la productivité dans tous les secteurs et favoriser l'expansion du marché au-delà des frontières ; (v) la culture et le tourisme dont les sites et les produits doivent bénéficier d'un accès facile aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur du pays ; (vi) l'habitat et l'urbanisme ; (vii) le développement du transport urbain pour faciliter la circulation à l'intérieur des villes ; (viii) le développement des infrastructures marchandes et de mise en marché.

4.3.3. Axe 3 : investir dans le capital humain

L'investissement dans le capital humain vise à faire de celui-ci un levier du développement durable. A ce titre, les efforts devront être poursuivis pour le renforcement de l'accès à l'éducation, de la couverture sanitaire et sociale, la promotion du secteur de la jeunesse, la promotion de l'éthique morale et la vertu. Des investissements importants devront être consacrés au renforcement du savoir et à la promotion de l'emploi. En effet, le développement économique du Burkina Faso ne dépendra pas seulement du capital physique, mais fera appel grandement à la maîtrise du savoir et de la

technologie ainsi qu'à la formation des travailleurs pour développer en eux des capacités de créativité et d'excellence.

L'investissement dans le capital humain est ainsi appréhendé non pas comme la livraison de simples services sociaux de base mais plutôt comme un investissement à rendement retardé en opposition à un investissement à rendement à court ou moyen terme, comme par exemple l'investissement dans l'agriculture. Il s'agit par conséquent de trouver un équilibre entre ces deux types d'investissement, le second permettant de répondre aux besoins immédiats, voire de créer les conditions pour rendre le premier véritablement rentable.

L'édification de la société du savoir constitue l'une des principales orientations stratégiques pour atteindre des niveaux de croissance plus élevés et gagner le pari de l'emploi. Dans la mesure où le savoir constitue la clé de la réussite, l'arme de la compétitivité est la principale ressource pour la création de richesses et la diffusion du progrès. L'atteinte d'un tel résultat passe par la conception d'une école en phase avec son environnement et la culture nationale. Les programmes de formation doivent être conçus en fonction du profil du futur citoyen à former, de l'évolution du monde et en concertation avec les différents acteurs. Chaque cycle de formation devra se fonder sur un référentiel de compétence et de valeurs. Des modules de formation destinés à développer l'esprit d'entreprise et de créativité devront être inclus dans les programmes. Il faut tout particulièrement promouvoir, dans ce cadre, l'utilisation de l'outil informatique et des TIC, ainsi que la sensibilisation à la protection de l'environnement.

La création de richesses et la diffusion du progrès nécessitent également le renforcement de la formation professionnelle en fonction de la demande du marché. Il sera particulièrement utile de développer des formations à tous les niveaux dans les domaines techniques (techniciens supérieurs, ingénieurs, etc.). En outre, l'orientation de l'enseignement supérieur vers les filières professionnelles devra se poursuivre pour développer les liens entre enseignement supérieur, recherche et monde des entreprises. Il faut aussi renforcer la formation dans les filières courtes et promouvoir la formation continue afin que les travailleurs s'adaptent aux transformations technologiques qui caractérisent le monde actuel. Il s'agira également de faire en sorte que les étudiants deviennent des créateurs d'emplois plutôt que des demandeurs d'emplois. En un mot, les universités et les centres de recherche devront être incités à coopérer avec le secteur privé dans la détermination des types de formation et la réalisation des programmes de formation complémentaire. Ils devront aussi être encouragés à offrir des services de conseil, d'études et de recherche-développement.

Par ailleurs, le développement de l'alphabétisation de masse reste déterminant pour créer une société de dignité et de liberté. En effet, l'analphabétisme et ses formes déguisées sont un obstacle majeur à la productivité dans l'agriculture, l'industrie et les services. Il constitue un frein à la santé des populations, à la protection de l'environnement, un cadre propice à l'aggravation de la pauvreté, un complice de la mauvaise gouvernance, une entrave à l'émancipation civique, l'éclosion des droits et des libertés. L'élimination de l'analphabétisme à moyen terme devra donc être une priorité de la SCADD.

Au total, investir dans le capital humain consiste à privilégier les domaines d'actions prioritaires (voir Annexe 3) suivants par ordre de priorité décroissante : (i) promotion de la formation technique et professionnelle et à l'entrepreneuriat ; (ii) accélération de l'alphabétisation ; (iii) amélioration de l'approvisionnement en eau potable et de l'accès à des systèmes d'assainissement adéquats ; (iv) renforcement de l'accès à la santé et l'amélioration de la nutrition ; (v) lutte contre le VIH, le SIDA et les IST ; (vi) développement de l'enseignement supérieur ; (vii) appui à la recherche, à la vulgarisation et à la valorisation des résultats de la recherche ; (viii) développement des enseignements post-primaire et secondaire ; (ix) renforcement de l'accès à l'éducation de base ; (x) mise en place d'un socle de protection sociale.

4.3.4. Axe 4 : renforcer le cadre de développement durable

L'Axe 4 de la SCADD vise à renforcer le cadre de développement durable national en améliorant la qualité des institutions propices à l'efficacité économique (promotion des bonnes gouvernances politique, administrative, économique et locale), à l'équité sociale (promotion du genre, maîtrise de la démographie, protection civile) et à la préservation de l'environnement (gestion durable des ressources naturelles).

Une croissance accélérée et un développement durable ne sont envisageables sans la mise en place d'institutions favorables ; c'est-à-dire d'institutions garantissant la stabilité politique et le respect des droits de propriété et des contrats pour inciter les individus à investir et à participer à la vie économique. Dans ce sens, la stabilité politique (induite par la bonne gouvernance), la confiance dans le domaine économique (conséquence d'une bonne protection des contrats, des droits de propriété et, de façon générale, d'une bonne gouvernance économique) et la bonne gouvernance environnementale (respect des normes, préservation et valorisation des ressources, etc.) sont des facteurs déterminants de développement durable.

Les institutions définissent et stabilisent le cadre de développement et l'amélioration de leur qualité permet de renforcer les capacités nationales. Le renforcement des capacités est un investissement dans les ressources humaines, les institutions et les pratiques. Une augmentation de capacité inclut l'acquisition de connaissances par l'action, et le développement à terme, de pratiques plus efficaces. Le but ultime du renforcement des capacités est de parvenir à un développement durable. Il est un processus continu et durable, adoptant des pratiques participatives. Le développement (économique) durable étant l'œuvre d'acteurs publics et privés à travers des institutions ou organisations (Etat, entreprises, organisations de la société civile), le renforcement des capacités se présente comme une démarche rationnelle garantissant l'efficacité, l'efficience et par suite, la pérennité des institutions et organisations.

Renforcer le cadre de développement durable au Burkina Faso consiste à poursuivre l'amélioration de la qualité des institutions publiques, notamment en renforçant le respect des droits fondamentaux, la justice et la sécurité des biens et des personnes. Le processus démocratique doit être renforcé tant au niveau national qu'à celui des collectivités territoriales. S'agissant de la gouvernance économique, il importe de prévenir et de réprimer effectivement les actes de corruption, et de renforcer les institutions garantissant les droits de propriété et les contrats (adoption et/ou application de lois relatives aux relations contractuelles entre les agents économiques). En somme, il s'agit de rendre la gouvernance plus efficace en agissant, d'une part, sur les mécanismes et institutions pour une gestion plus transparente et efficace des ressources publiques et, d'autre part, sur le changement de pratiques de gouvernance politique et administrative en vue d'un meilleur équilibre entre les trois pouvoirs et d'une efficacité des institutions dans la gestion des affaires du pays.

Par ailleurs, le cadre de développement sera d'autant plus solide qu'il sera fondé sur : (i) l'élaboration et l'adoption d'une loi de développement durable qui définit les responsabilités des différents acteurs du développement et (ii) l'identification des indicateurs de développement durable.

Pour la mise en œuvre de l'Axe 4, les domaines d'actions prioritaires suivants (voir Annexe 4) seront privilégiés par ordre de priorité décroissante : (i) renforcement des gouvernances politique, administrative, économique et locale ; (ii) promotion du genre et réduction des inégalités hommes-femmes ; (iii) maîtrise de la démographie ; (iv) préservation et gestion durable de l'environnement ; (v) protection civile.

V. LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

La SCADD se concentre sur des priorités fondamentales bien identifiées. Elle évite d'avoir des priorités trop larges. Elle est une stratégie "nodale" de laquelle découleront les orientations ou réorientations pour les stratégies sectorielles, thématiques ou locales. Par conséquent, un mode d'opérationnalisation de la SCADD fortement décentralisé est une condition nécessaire à sa réussite. De même, l'efficacité de son dispositif de coordination commande un renforcement des capacités des acteurs de mise en œuvre de la SCADD, notamment par l'amélioration de leurs conditions de travail.

En outre, les allocations budgétaires pour la mise en œuvre de la SCADD, toutes sources de financement confondues (ressources internes et extérieures) devront être faites suivant la hiérarchisation des axes et domaines d'actions prioritaires, en fonction d'une clé de répartition à définir. Enfin, sur la période de mise en œuvre de la première phase de la SCADD (2011-2015), il apparaît crucial que la réalisation de toute action qui n'aurait pas été retenue comme prioritaire et qui constituerait un risque pour la réussite de la SCADD, soit suspendue, non entamée ou différée.

La mise en œuvre réussie de la SCADD est guidée par des principes directeurs qui permettent de concevoir une stratégie de financement, un mécanisme de suivi et d'évaluation, une stratégie et un plan de communication.

5.1. Les principes directeurs

Les principes directeurs de prospective, de leadership national, de participation, de développement durable, de cohérence des actions et de gestion axée sur les résultats (GAR) guideront la mise en œuvre de la SCADD.

5.1.1. La prospective

La réalisation de la SCADD requiert l'adoption d'une posture prospective dans laquelle les acteurs du développement anticipent le futur pour être en mesure de se préparer avec précocité à faire face aux menaces et à exploiter les opportunités qu'il offre à court, moyen et long termes. Une telle posture implique un leadership national dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et programmes de développement.

5.1.2. Le leadership national

Le leadership national traduit l'appropriation, par le Gouvernement et les autres acteurs nationaux, de l'élaboration et de la mise en œuvre, de la politique nationale de développement axée sur les besoins des populations. Dans cette optique, le Gouvernement entend assurer le leadership de la coordination de l'aide au développement, promouvoir les avantages comparatifs des partenaires au développement et les moyens de leurs actions complémentaires aux niveaux national et sectoriel.

5.1.3. La participation

Au cœur de la gouvernance nationale, le Gouvernement a voulu rendre participatif le processus d'élaboration de la SCADD. Aussi, dès le début du processus a-t-il associé, d'une part les représentants des différents acteurs nationaux de développement (secteur privé, société civile, collectivités territoriales) ; et d'autre part, procédé à une large consultation des structures étatiques (ministères et structures techniques en charge de thématiques spécifiques), des collectivités territoriales (l'ensemble des treize régions) et des institutions républicaines (Assemblée nationale et

Conseil économique et social) afin de tenir compte de l'ensemble des préoccupations dans l'élaboration de la SCADD. Le Gouvernement entend poursuivre et approfondir cette démarche participative dans la mise en œuvre de la SCADD pour une gouvernance de mieux en mieux partagée.

5.1.4. Le développement durable

Le développement durable est un développement qui répond aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. C'est une démarche visant l'amélioration continue de la qualité de vie des citoyens par la prise en compte du caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale, économique et culturelle du développement dans une perspective d'équité intra et intergénérationnelle. Dans cette perspective, la mise en œuvre de la SCADD tiendra compte de la nécessité de concilier l'efficacité économique, la viabilité environnementale, l'équité sociale et culturelle.

5.1.5. Les choix prioritaires et la cohérence des actions

Eu égard aux ressources limitées de l'Etat, la mise en œuvre de la SCADD nécessite de faire des choix prioritaires et une connexion des actions de manière à créer une dynamique d'effet d'entraînement dans la réalisation de la vision. Les choix prioritaires conduisent à privilégier des actions précises et à définir, parmi les axes définis, celui (ou ceux) sur lesquels devront être centrés les efforts financiers pour véritablement impulser un essor économique qui permettra dans une étape ultérieure d'aborder d'autres axes. En outre, une synergie d'actions s'impose entre les différents acteurs de la mise en œuvre de la SCADD pour assurer la réalisation des objectifs poursuivis.

5.1.6. La gestion axée sur les résultats (GAR)

La GAR est une démarche qui vise l'atteinte de résultats en fonction d'objectifs et d'indicateurs préalablement définis et une reddition des comptes qui porte sur la performance dans l'atteinte des résultats. Dans cette optique, chaque acteur devient responsable de l'atteinte des résultats découlant des activités qu'il réalise ou des processus qu'il coordonne. Elle implique donc une détermination claire des responsables des activités ou des processus, dont l'obligation de rendre compte.

5.2. Le financement

La SCADD doit nécessairement reposer sur un cadre macroéconomique solide, viable, cohérent et réaliste capable d'interpréter, d'expliquer les différents phénomènes d'évolutions des agrégats macroéconomiques et de justifier les mesures et actions qui seront mises en œuvre. Des choix de politiques économiques rentables basés sur les actions dont les investissements susceptibles d'influer largement sur la croissance doivent être opérés pour atteindre les résultats escomptés.

5.2.1. Le cadrage macroéconomique de la SCADD sur la période 2011-2015

Nonobstant la vulnérabilité de l'économie nationale aux chocs, la période 2000-2010 a été marquée par des performances macroéconomiques appréciables. La croissance économique réalisée a été en moyenne de 5,2 % sur cette période. Elle a été principalement tirée par le secteur tertiaire avec une contribution moyenne de 3 points et dans une moindre mesure par le secteur primaire avec une contribution moyenne de 1,26 point.

Bien que le taux de croissance du revenu par habitant ait été régulièrement de 2 % à 3 % depuis 2000, on note que les performances macroéconomiques ont eu un impact mitigé sur la pauvreté,

surtout en milieu rural où se concentre la majorité des pauvres. Les estimations officielles montrent que l'incidence de la pauvreté n'a pas baissé significativement. La proportion de la population en situation de pauvreté serait passée de 46,4 % en 2003 à 43,2 % en 2009, soit une baisse globale de 3,2 points de pourcentage en sept ans. Elle est restée considérablement plus élevée dans les zones rurales (+48,8 %) que dans les zones urbaines (+20,6 %). Les inégalités n'ont pas diminué non plus au cours de la période. L'indice de Gini est passé à 0,21 en 2009 contre 0,22 en 2003. La profondeur et la sévérité de la pauvreté ont connu de légères baisses en se situant respectivement à 13,9 % et 6,2 % en 2009 contre 15,6 % et 7,1 % en 2003.

L'année 2010 se déroule dans un environnement mondial marqué par une maîtrise relative des effets négatifs de la crise financière et internationale, suite à la mise en œuvre de programmes de relance dans la plupart des pays du monde. Au regard des perspectives de plus en plus rassurante de l'environnement économique international et sous-régional, l'économie burkinabè se situerait sur un bon sentier de croissance au cours de la période 2011-2015. Sur la base des hypothèses établies sur l'environnement international jugé favorable (bonne tenue du cours des matières premières et stabilisation du cours du baril de pétrole), l'évolution favorable attendue de l'activité économique nationale et le programme d'investissement (surtout en direction des secteurs productifs et des infrastructures économiques), la croissance réelle du PIB ressortirait à 8,9 % en moyenne sur la période 2011-2015. Contrairement à la décennie écoulée, la croissance sur le période 2011-2015 serait principalement tirée par les secteurs tertiaire et secondaire avec des contributions respectives de 4,0 et 3,07 points de pourcentage et, dans une moindre mesure, par le secteur primaire avec 1,49 point de pourcentage.

Au niveau du secteur primaire¹⁸, l'hypothèse d'une croissance régulière à deux chiffres de la production céréalière a été retenue (11,4 % en moyenne). Elle repose sur un certain nombre de facteurs dont les principaux sont : (i) la perspective d'une bonne pluviométrie et des actions de maîtrise de l'eau ; (ii) le renforcement des efforts du Gouvernement en matière de subvention en intrants agricoles ; (iii) l'encadrement technique des producteurs ; (iv) l'appui à la recherche agricole pour la création et l'introduction de variétés adaptées des différentes spéculations et l'accès des producteurs à la mécanisation agricole et au crédit. Globalement, la valeur ajoutée des cultures vivrières devraient croître de 9,4 % en moyenne sur la période.

La production de coton graine devrait passer de 566 500 tonnes en 2011 à 882 800 tonnes en 2015, soit une hausse moyenne de 12,6 %. Cette relance de la filière coton serait en partie soutenue par un prix bord champs incitatif de 182 FCFA/kg sur toute la période, une généralisation du coton génétiquement modifié à partir de la campagne 2010-2011 (85 % des exploitations) qui augmenterait les rendements de 30 % par rapport au coton conventionnel, un renforcement du mécanisme de fonds de lissage, une mise en œuvre du fonds intrant et de l'assurance agricole, et l'augmentation de la demande de l'industrie textile locale (filature et tissage).

Dans le sous-secteur de l'élevage, la valeur ajoutée devrait croître de 2,72 % en moyenne entre 2011 et 2015. Cette performance serait en partie imputable à la poursuite des actions déjà en cours, notamment l'amélioration génétique par insémination artificielle et au démarrage d'autres telles que : (i) la mise en activité d'ici fin 2010 de l'usine de fabrication d'aliments de bétail ; (ii) la construction de deux laiteries de grande envergure à Ouagadougou (d'une capacité de 30 000 litres par jour) et à Bobo-Dioulasso (d'une capacité de 7 500 litres par jour) et (iii) la création d'une société de production de "poussins d'un jour" pour améliorer la production d'œufs. Au total, la valeur ajoutée du secteur primaire progresserait en moyenne de 5,7 % sur la période 2011-2015.

¹⁸Voir Annexes 5 et 6.

Au niveau du secteur secondaire, le potentiel minier devrait permettre d'atteindre une production d'or de 40,5 tonnes en 2015 contre 19,7 tonnes en 2010 et 27,8 tonnes en 2011. Cette performance serait soutenue par la bonne tenue du cours mondial de l'once d'or qui devrait se stabiliser à 1000 dollars américains et l'entrée en production de la plus grande mine d'or (Essakane) en novembre 2010. La production des industries sera fortement complétée par la production de minerais tels que le zinc, le cuivre, le manganèse de Tambao et de Tin Akoff. La valeur ajoutée des industries extractives devrait augmenter de 17,9 % en moyenne sur la période. Outre l'industrie extractive, la valeur ajoutée des sous-secteurs boisson et tabac modernes et travaux de construction (BTP) devrait croître en moyenne de 19,9 % et 16,2 % respectivement. L'évolution du sous-secteur BTP tiendrait aux perspectives de renforcement de la politique de désenclavement des grands centres de production avec l'appui du programme *Millenium Challenge Account* (MCA) et la consolidation des capacités des villes moyennes du pays en infrastructures. En somme, le secteur secondaire contribuerait de 3,07 points de pourcentage à la croissance du PIB. Cette contribution serait due au dynamisme des sous-secteurs industries extractives et BTP.

Quant au secteur tertiaire, il connaîtrait un taux de croissance moyen de sa valeur ajoutée de 9,3 % sur la période. Cette évolution serait soutenue par le dynamisme attendu dans les services marchands. Le secteur tertiaire serait principalement tiré par le commerce, les services financiers et les postes et télécommunications avec l'arrivée prochaine d'un quatrième opérateur de téléphonie. Par ailleurs, avec le renforcement de la notoriété de la destination touristique du Burkina Faso, le tourisme contribuerait également à relancer les services. En effet, les dépenses et/ou recettes dans l'hébergement, la restauration, les transports, etc., constituent une dynamique importante de l'économie qui se traduit par la création d'emplois et de débouchés diversifiés. Grâce aux efforts d'innovations qui seront entrepris, le secteur tertiaire serait avec le secteur secondaire les moteurs de la croissance sur la période 2011-2015. Sa part contributive à la croissance du PIB serait en moyenne de 4,0 points de pourcentage sur la période.

Avec la mise en œuvre de la SCADD, la croissance économique devrait s'accélérer progressivement pour atteindre les deux chiffres en 2015. En effet, elle s'établirait à 10,3 % en 2015 contre 7,6 % en 2011.

L'évolution du niveau général des prix resterait contenue sur la période. Le taux d'inflation se stabiliserait en moyenne autour de 2,9 % en respect de la norme communautaire de l'UEMOA. Cette maîtrise de l'inflation serait la résultante d'une bonne perspective de production agricole, des actions de régulation et de contrôle des marges des prix des produits de grande consommation par le gouvernement et d'une stabilité du prix du baril de pétrole à 80 dollars et du cours du dollar à 500 FCFA sur la période.

Au niveau des comptes extérieurs, les échanges se caractériseraient par une hausse des exportations grâce à l'expansion des industries extractives et une forte progression des importations d'équipements pour soutenir les investissements prévus. Les exportations passeraient de 646 milliards de FCFA en 2011 à 1 088,7 milliards de FCFA en 2015, soit une hausse de 10,9 % en moyenne par an. Les importations passeraient de 1031,2 milliards de FCFA en 2011 à 1563,3 milliards de FCFA en 2015 en progressant en moyenne de 9,8 % par an sur la période.

Le déficit courant ressortirait en hausse moyenne de 21,2 % sur la période et passerait de 388,4 milliards de FCFA en 2011 à 790,4 milliards de FCFA en 2015, soit en moyenne 8,9 % du PIB entre 2011 et 2015. L'évolution du déficit courant hors dons rapporté au PIB ressortirait en moyenne à 12,6 % sur la période.

5.2.2. Le cadrage budgétaire

La stratégie de croissance accélérée et de développement durable nécessite une meilleure prévisibilité et mobilisation des ressources budgétaires sur la période 2011-2015. Sous les hypothèses d'une bonne tenue de l'activité économique formulées sur la période, les opérations financières de l'Etat projetées devraient respecter les normes de convergence établies au sein de l'UEMOA. Elles tiennent également compte des objectifs du nouveau programme "facilité élargie de crédit" conclu avec le FMI.

L'augmentation soutenue des principales assiettes d'impôts et taxes imputables aux grandes réformes fiscales en cours permettrait de générer d'importantes recettes fiscales (TVA, impôts et taxes sur le commerce international, etc.). Cette situation devrait contribuer à améliorer significativement le niveau global de mobilisation des ressources. En effet, les recettes totales et dons enregistreraient une progression moyenne de 11,8 % sur la période de projection pour s'établir à 1 520,5 milliards de FCFA. Les recettes fiscales évolueraient de 15,3 % pour se situer à 1 169,8 milliards de FCFA en 2015 contre 669,9 milliards de FCFA en 2011. La pression fiscale connaîtrait une nette amélioration en passant de 11,6 % en moyenne sur la période de mise en œuvre du CSLP (2000-2010) à 14,1 % entre 2011 et 2015. Les ressources extérieures représenteraient en moyenne 469,5 milliards de FCFA.

La mise en œuvre des interventions prévues va occasionner un accroissement soutenu des dépenses surtout au niveau des dépenses en capital. En effet, les dépenses et prêts nets devraient s'accélérer et rester vigoureuses durant toute la période de la stratégie au regard du volume d'investissements. Elles passeraient de 1 201,4 milliards de FCFA en 2011 à 1 315,0 milliards de FCFA en 2012 pour atteindre 1 646,5 milliards de FCFA en 2015. Le financement des investissements en infrastructures socioéconomiques aurait un impact important sur l'évolution des dépenses en capital qui devraient passer de 633,5 milliards FCFA en 2011 à 695,6 milliards FCFA en 2012 pour atteindre 805,6 milliards FCFA en 2015, soit une progression moyenne de 7,3 % par an sur la période.

L'investissement sur ressources propres serait estimé à environ 375,0 milliards de FCFA en 2015 contre 270,0 milliards de CFA en 2011. Cette évolution des dépenses en capital repose d'une part, sur une hausse moyenne des prêts-projets (+6,3 %), des dons-projets (+8 %) et des dépenses financées sur ressources propres (+9 %) et d'autre part, sur une politique de réorientation des dépenses d'investissement publics vers les secteurs de production et de soutien à la production. En moyenne, 36,9 % des recettes fiscales seraient allouées au financement des investissements sur ressources propres. Ce niveau est nettement au dessus de la norme communautaire de 20 % minimum.

Par ailleurs, la politique de maîtrise des dépenses courantes serait poursuivie et renforcées. Ainsi, les dépenses courantes passeraient de 569,9 milliards FCFA en 2011 à 621,4 milliards FCFA en 2012 pour atteindre 842,9 milliards FCFA en 2015, soit une progression moyenne de 9,2 % par an sur la période. Elles seraient principalement imputables aux dépenses de personnel (masse salariale) et aux dépenses de biens et services. Les meilleures performances dans la mobilisation des recettes fiscales devraient permettre à l'horizon 2015, de maintenir le ratio masse salariale/recettes fiscales en dessous de la norme communautaire maximale de 35 %. L'ensemble des dépenses et prêts nets représenteraient environ 23 % du PIB nominal. Le ratio dépenses courante en pourcentage du PIB serait de 11 en moyenne sur la période. Les opérations budgétaires de l'Etat se solderaient par un déficit moyen de 182,2 milliards FCFA qui serait essentiellement comblé par des financements extérieurs. Le déficit budgétaire de base rapporté au PIB ressortirait en moyenne à 1 % sur la période.

5.2.3. Le financement de la SCADD

Les résultats du cadrage macroéconomique et budgétaire dégagent une enveloppe financière et un schéma prévisionnel de financement qui devrait soutenir une croissance accélérée et un développement durable. Sur la période 2011-2015, les hypothèses permettent d'obtenir un taux de croissance annuelle moyen de 8,9 % contre 5,2 % entre 2000 et 2010.

Le coût global nécessaire pour la mise en œuvre de la stratégie est de 7 252,1 milliards de FCFA (hors charges de la dette), soit un coût annuel moyen de 1 450,4 milliards de FCFA (voir Annexe 7).

Se référant aux investissements, les besoins s'élèvent à 3 877,2 milliards de FCFA (54%) soit 775,4 milliards FCFA par an et 3 374,9 milliards (46 %) seront consacrés aux charges de fonctionnement correspondant à 675,0 milliards FCFA par an. Les investissements seront à la charge de l'Etat et de l'extérieur respectivement à hauteur de 1 718,3 milliards de FCFA (44 %) et de 2 158,9 milliards de FCFA (56 %).

Le coût global du financement de la stratégie sur ressources propres est de 4 676,8 milliards de FCFA (65 %) soit 935,4 milliards par an. Le financement extérieur (appuis budgétaires, dons et prêts) représente 2 347,4 milliards de FCFA (32 %) soit 469,5 milliards de FCFA par an. Le besoin de financement additionnel pour booster la croissance sur la période 2011-2015 est de 227,9 milliards de CFA soit en moyenne 45,6 milliards de FCFA par an.

5.2.4. Les orientations stratégiques pour une prévisibilité des financements

L'amélioration de la situation des finances publiques, les bonnes performances économiques et le développement du secteur financier ont amélioré les conditions d'accès aux différents guichets de financement pour les activités productives. Mais ces progrès ne permettent pas de créer les meilleures conditions de diversification des produits et l'élargissement des bases productives. Les capacités de financement de l'économie burkinabè sont encore insuffisantes pour accélérer la croissance économique et réduire la pauvreté. Pour créer les conditions d'une croissance économique à un niveau au-dessus de 8 % par an en moyenne entre 2011 et 2015, les différentes formes de financement et d'accès aux multiples facilités de financement international seront utilisées.

5.2.4.1. L'approfondissement des réformes du secteur financier

Pour faire jouer au système bancaire et financier un rôle plus actif dans la contribution au processus de réalisation de la croissance forte et durable pour les prochaines années, plusieurs possibilités se présentent :

- i. améliorer le cadre juridique et judiciaire du secteur financier pour assurer le respect des contrats, gage de sécurité pour les investissements privés ;
- ii. viser l'objectif de bancarisation de 20 % d'ici 2015 grâce au rapprochement des services bancaires et au développement des mécanismes de fidélisation et de sécurisation des dépôts bancaires ;
- iii. promouvoir des nouveaux instruments et outils de financement pour favoriser la création et le développement des PME et des micro-entreprises, en milieu rural et dans les villes ;
- iv. mettre en place des structures d'accompagnement pour assister les futurs promoteurs à monter leurs dossiers de crédit, les appuyer auprès des banques et les aider en matière de suivi et de conseil des projets d'investissements ;

- v. encourager la création des banques d'affaires ou spécialisés (habitat, industries de transformation/artisanat, exportation, etc.) en vue de développer certains secteurs prioritaires comme le développement rural, la diversification du tissu industriel, l'exportation, l'habitat, etc.

5.2.4.2. Le gain de productivité et l'efficience des dépenses publiques

La redistribution de façon efficiente des rôles entre l'Etat et le secteur privé contribue à l'amélioration des productivités. Elle implique nécessairement une restructuration du secteur public pour permettre un gain de productivité et l'adapter à ses nouvelles fonctions d'administration de développement. L'amélioration de la qualité des services publics et les capacités d'appui-conseil de certains services de l'administration publique généreront des gains de productivité pour les secteurs productifs à travers les différentes externalités créées pour les différents secteurs économiques. Aussi, seront progressivement mis en œuvre : (i) la modernisation des procédures et du mode de fonctionnement de l'administration dans une vision d'administration de développement en appui aux initiatives privées dans les secteurs productifs ; (ii) l'amélioration de la qualité des prestations de services de guichets publics en aide au secteur privé au niveau des délais et des coûts de toutes les démarches administratives et financières pour les entreprises ; (iii) l'amélioration des capacités d'absorption du pays pour augmenter le taux d'exécution des investissements publics et la qualité dans le choix des investissements publics en lien avec les objectifs de la relance du secteur privé.

5.2.4.3. Le développement de la micro finance

Pour les prochaines années, une grande priorité sera accordée au développement de la micro finance en tant que levier d'actions pour les activités productives des pauvres, constituées majoritairement par les producteurs de l'agriculture et les activités informelles en milieu urbain. A cet effet, les activités de micro finance seront développées aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain.

5.2.4.4. Les instruments de financement ciblés

Dans l'amélioration du financement des acteurs, le principal défi pouvant allier croissance et réduction de la pauvreté est de créer de réelles opportunités de financement d'une part en direction des acteurs du secteur agricole et du secteur informel qui emploient plus de 80 % de la population et d'autre part aux PME/PMI en pleine croissance. La stratégie de financement de la SCADD s'articulera autour des grandes options suivantes : (i) la poursuite des investissements publics en mettant l'accent sur la production des biens et services qui peuvent permettant de favoriser le développement des externalités (énergie, routes, infrastructures hydro-agricoles, etc.) pour les entreprises et les futurs promoteurs, ainsi que la réduction des risques auxquels les agents économiques font face ; le développement des instruments de financement ciblés en direction des PME/PMI et des exportations sous formes des fonds de financement adaptés aux objectifs sectoriels (fonds de promotion et de développement des PME/PMI, fonds de promotion des exportations, etc.) ; le développement de partenariats financiers internationaux autour des grands projets d'infrastructures et de valorisation des produits locaux, dans un cadre juridique sécurisé et porteur d'effets sur les économies régionales intérieures.

5.2.4.5. La mobilisation de l'épargne des burkinabè à l'étranger

En vue de mobiliser l'épargne de la diaspora burkinabè, il s'agira de : (i) mieux organiser et accompagner les initiatives privées des burkinabè à l'étranger en vue d'assurer leur contribution dans la diversification du tissu productif national ; (ii) mettre en place un régime fiscal incitatif pour la création de micro-entreprises dans leur zone d'origine et d'encourager les formes de partenariats avec le capital étranger ; (iii) créer un régime d'épargne avantageux à travers des taux de

bonification et de sécurisation de leurs épargnes pour inciter les flux de capitaux dans les banques locales ; (iv) renforcer l'information sur les opportunités d'investissements et les procédures à suivre pour monter des projets d'investissements.

5.2.4.6. L'amélioration du fonctionnement du Fonds permanent de développement des collectivités territoriales (FPDCT)

Le FPDCT, comme facilité de financement mise à la disposition des communes, sera le levier principal pour créer les meilleures conditions de promotion des économies locales et régionales. Sous forme d'un guichet souple et évolutif dans ses mécanismes, le FPDCT servira comme instrument pour développer les capacités de planification, de programmation et de provision des services publics locaux et régionaux. Les ressources du FPDCT provenant du budget de l'Etat (une forme de décentralisation financière) et de certaines contributions des PTF serviront à financer les investissements communaux et régionaux.

5.2.4.7. Une meilleure gestion de l'APD

Dans le cadre de la mise en œuvre des principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'APD, l'amélioration des procédures budgétaires sera poursuivie pour mieux assurer la visibilité et l'utilisation efficiente des fonds alloués aux secteurs prioritaires, surtout en matière d'infrastructures en lien avec les choix stratégiques au niveau des secteurs productifs. Les capacités du système de programmation des investissements publics seront également renforcées. Les réformes financières et fiscales seront approfondies pour augmenter les appuis budgétaires globaux et mieux cibler les investissements selon les priorités de la SCADD.

5.2.4.8. La diversification des sources de financements

Plusieurs options peuvent constituer des sources de financement non négligeables pour la SCADD dans un environnement mondial marqué par la rareté des ressources en raison de la crise financière internationale et des difficultés financières que rencontrent les pays du Nord. Ces sources de financement alternatives sont de trois ordres : (i) les fonds globaux orientés vers des objectifs sectoriels ; (ii) les nouveaux pays sensibles aux problèmes de développement au niveau de certains secteurs d'activités (pays scandinaves, asiatiques, du Golfe, de l'Amérique latine) et (iii) la coopération décentralisée dans le cadre de la mise en place de la décentralisation au Burkina Faso.

5.3. Les mécanismes de mise en œuvre

5.3.1. Le mode d'opérationnalisation de la SCADD

A propos de l'opérationnalisation de la SCADD, il s'agit de tirer enseignements de la mise en œuvre du CSLP, en évitant une duplication des instruments sur le terrain. Pour le suivi et l'évaluation du CSLP, plusieurs instruments ont été élaborés dans une démarche d'implication des acteurs au processus : PAP-CSLP, PAP-CRSLP, matrice de critères de performance et de décaissement.

La faiblesse d'une telle approche est que : (i) la finalité de ces instruments d'opérationnalisation et les moyens pour leur mise en œuvre n'ont pas été clairement définis ; (ii) ces instruments ont été largement déconnectés du processus budgétaire de l'Etat, ce qui a largement pesé sur leur efficacité ; (iii) la duplication et la lourdeur du processus ont fini par affaiblir son appropriation par les acteurs.

Pour éviter une telle situation, le Gouvernement privilégie clairement le budget comme instrument principal pour l'opérationnalisation de la SCADD. Cependant, le budget actuel de l'Etat est un

budget de moyen, ce qui ne permet pas l'établissement du lien entre l'allocation des ressources et les résultats des politiques de développement. En attendant l'aboutissement du processus de budget-programme de l'Etat, deux principaux instruments seront développés au niveau national pour le suivi et l'évaluation de la SCADD, en cohérence avec le processus de préparation du budget de l'Etat : (i) une matrice de performance pour la mise en œuvre de la SCADD ; (ii) un rapport annuel de performance dans la mise en œuvre de la SCADD.

Au niveau sectoriel, la SCADD s'appuiera sur les processus développés au niveau de chaque secteur (département ministériel) notamment : (i) les plans d'actions des politiques / stratégies sectorielles avec leur cadre de résultats pour le suivi de la performance au niveau sectoriel ; (ii) le rapport de revue au niveau sectoriel qui évalue les progrès annuels.

5.3.1.1. La matrice de performance du Gouvernement

La matrice de performance du Gouvernement (voir Annexes 8 à 13) sera développée en parallèle avec le processus de préparation du budget de l'Etat pour servir : (i) de négociation avec le Parlement ; (ii) de dialogue avec les PTF.

Elle sera élaborée en année (n) pour couvrir une période triennale de (n+1) à (n+3) et sera annexée au projet de budget à soumettre au Parlement pour examen et adoption.

En tant qu'instrument de négociations avec le Parlement et de dialogue avec les PTF, elle comprendra à la fois des mesures stratégiques de réformes à engager par le Gouvernement dans les secteurs clés de la SCADD et des indicateurs de mesure des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la politique de développement du pays.

Cette matrice qui mesure la performance du Gouvernement sera simple pour prendre en compte des mesures clés de réformes en nombre limitées (30 mesures maximum), couvrant les axes et les secteurs clés de la SCADD. Les indicateurs devront être également en nombre limités (30 indicateurs au maximum pour le gouvernement et 10 indicateurs maximum pour les bailleurs).

En général, l'allocation des ressources au profit des secteurs seule ne suffit pas pour atteindre des résultats. C'est pourquoi dans le cadre de la SCADD, l'allocation des ressources du budget de l'Etat sera accompagnée de réformes visant à lever les contraintes institutionnelles pour faciliter l'obtention des résultats dans la mise en œuvre de la politique du Gouvernement. Si certaines mesures de réformes ont une portée sectorielle et seront suivies au niveau sectoriel (réformes de curricula au niveau de l'éducation par exemple, etc.), d'autres ont par contre une portée plus générale, mais stratégique, et seront suivies au niveau de la SCADD. Par exemple, les réformes sur la décentralisation, sur les marchés publics, sur le marché du travail, sur le code de l'environnement, etc. Les réformes devront porter sur les thèmes transversaux ayant un impact sur la compétitivité globale du pays. Il apparaît également indispensable que chaque mesure de réformes soit définie de manière précise pour faciliter l'évaluation annuelle de la réforme (Annexes).

Pour tenir compte du fait qu'il est difficile de mesurer les résultats d'impact du budget exécuté au cours de la même année, le cadre des indicateurs de la SCADD est conçu dans l'optique d'évaluer l'efficacité de la politique mise en œuvre au cours d'une année dans la perspective de l'atteinte des résultats de développement. Il s'agit de la logique de transformation des moyens en résultats de développement du pays. Le cadre des indicateurs permet ainsi de vérifier la traçabilité du processus budgétaire, depuis les allocations basées sur les priorités de la SCADD, en passant par les procédures d'exécution, de paiements et les résultats atteints. Le cadre des indicateurs prévoit une partie pour le Gouvernement et une autre partie pour l'évaluation de la performance des PTF dans

l'optique de l'efficacité de l'aide. Chaque indicateur est accompagné d'une définition bien précise avec une méthodologie claire de calcul et un dispositif de collecte annuelle (Annexes).

5.3.1.2. Le rapport annuel de performances

Pour l'évaluation annuelle de la performance du Gouvernement dans la mise en œuvre de la SCADD de l'année (n-1), un rapport de performance basée sur la matrice est élaboré et examiné à la revue annuelle. Le rapport validé par le Gouvernement est joint au projet de loi de règlement de l'année (n-1) pour examen par le Parlement. Il est élaboré sur la base des rapports des revues sectorielles, en particulier des secteurs prioritaires de la SCADD. A cet effet, il est indispensable d'élaborer des manuels de *reporting* sectoriels et global avec des canevas types pour l'élaboration des différents rapports.

Etant donné que la matrice de performance prévoit des indicateurs d'impacts, ceux-ci seront évalués tous les trois ans par une expertise indépendante pour alimenter le processus de dialogue sur l'efficacité des politiques soutenues dans le cadre de la SCADD.

5.3.2. L'évaluation du mécanisme de suivi et d'évaluation du CSLP

Le dispositif institutionnel issu de la révision du CSLP en 2003 comprend : (i) un comité ministériel d'orientation et de suivi présidé par le Chef du Gouvernement ; (ii) des commissions sectorielles et thématiques (CST) au nombre de six, présidées par des chefs de départements ministériels ; (iii) une instance régionale de lutte contre la pauvreté servant de relai local du mécanisme national et qui s'appuie sur l'organisation institutionnelle prévue dans le cadre de la décentralisation (Conseil consultatif régional de développement (CCRD)) ; (iv) des assises nationales chargées entre autres de la validation des différents rapports nationaux et régionaux de mise en œuvre ; (v) un cadre de concertation Gouvernement-PTF.

Le Secrétariat du dispositif a été assuré au plan national par le STC-PDES, puis par la DGEP, et au niveau régional par les directions régionales chargées de l'économie. Le cadre opérationnel de suivi est constitué du PAP-CSLP et de la matrice des actions prioritaires.

Ce dispositif de suivi et d'évaluation du CSLP cohabitait avec d'autres, en particulier ceux du Cadre général d'organisation des appuis budgétaires en soutien au CSLP (CGAB-CSLP) et de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'APD, créant des confusions et des duplications au niveau des acteurs.

Suite aux réflexions menées depuis 2006 sur l'efficacité de la mise en œuvre du CSLP et de l'aide, le Gouvernement a entamé l'élaboration d'un nouveau dispositif institutionnel de suivi-évaluation du CSLP, visant à intégrer le suivi et l'évaluation des appuis budgétaires. Un projet de décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement du dispositif institutionnel de suivi et d'évaluation du CSLP a été élaboré dans ce sens, en concertation avec tous les acteurs impliqués. Bien que ce texte n'ait pas été adopté formellement, certaines de ses dispositions ont été mises en application, notamment celles concernant l'organisation de la revue annuelle et les CST.

Ce dispositif institutionnel a su preuve faire d'une certaine flexibilité en intégrant des ajustements suite aux réflexions qui ont cours depuis 2006 sur son amélioration. Ainsi, le rapprochement entre les processus de revue de suivi-évaluation du CSLP et du CGAB-CSLP s'est matérialisé par l'organisation des revues annuelles conjointes et par l'adoption récente d'une matrice unifiée. L'évolution du nombre de CST de six à neuf ainsi que l'institutionnalisation d'une revue à mi-parcours à partir de 2008, s'inscrivent également dans cette dynamique.

Depuis l'adoption du CSLP en 2000 et sa révision en 2003, le Burkina Faso a organisé sans discontinuité les exercices de revue annuelle qui réunissent différentes parties prenantes (acteurs gouvernementaux, société civile, secteur privé et partenaires techniques et financiers). Selon le rapport de l'évaluation indépendante du CSLP et des CSRLP, cette régularité dans l'organisation des revues annuelles a permis d'accroître d'une façon incontournable la responsabilisation des départements ministériels et la demande d'informations et de statistiques ainsi que le renforcement des capacités de la production statistique.

L'évaluation indépendante du CSLP et de CSRLP a dégagé les constats suivants en ce qui concerne les faiblesses du dispositif de suivi-évaluation qui rejoignent pour l'essentiel les constats faits par l'Atelier de Kaya de novembre 2006.

Le dispositif institutionnel est de pertinence limitée : la lourdeur du dispositif a fini par affaiblir son appropriation par les différents acteurs tant au niveau central que décentralisé. Par ailleurs, le dispositif n'a pas clarifié les responsabilités des différents acteurs en termes de production de l'information, de leurs analyses et de leurs formats du suivi.

L'efficacité du dispositif a été fortement limitée : focalisation du suivi sur les activités et les actions conduites au détriment des résultats ; les formats pour le suivi sont non standardisés et peu accessibles aux utilisateurs.

Le dispositif a été peu efficient et les coûts de transaction ont été énormes tant du côté du Gouvernement, de la société civile que des PTF : nombreuses réunions, faible suivi des recommandations de la revue, faible utilisation des données et enquêtes existantes pour les besoins du suivi.

L'impact et la viabilité du dispositif sont très limités : le suivi a produit peu de résultats, et l'utilisation des résultats du suivi a eu peu d'impact sur les résultats dans les secteurs.

A ces constats majeurs, s'ajoutent ceux suivants.

Le peu de clarté du cadre opérationnel de suivi, en l'occurrence le PAP-CSLP, le PAP-CSRLP et la matrice d'actions prioritaires : pas de définition claire de la finalité de ces documents d'opérationnalisation et les moyens pour leur mise en œuvre n'avaient pas été mobilisés ; absence d'une chaîne d'objectifs permettant de relier l'objectif global du CSLP à des objectifs spécifiques et des objectifs intermédiaires avec des responsabilités clairement établies et facilitant par la suite la définition d'indicateurs de mesure ; une confusion entre les indicateurs de suivi du CSLP due à un mélange entre indicateurs d'effets, d'impact, de résultats et d'activités.

Le faible lien entre le PAP-CSLP (triennal), le PAP-CSR et le budget : la tranche annuelle du PAP-CSLP et le budget de l'année considérée ne sont pas préparés et adoptés au même moment, ce qui a largement pesé sur son efficacité.

L'inadéquation du calendrier d'ensemble du dispositif, caractérisé notamment par une juxtaposition des différents calendriers (CSLP, budgétaire, sectoriel).

5.3.3 Le dispositif institutionnel

5.3.3.1. Les principes de base

Le présent dispositif institutionnel tient compte : (i) du diagnostic sur le fonctionnement du dispositif institutionnel précédent et des réflexions menées depuis 2006 pour son amélioration, en

particulier les conclusions de l'Atelier de Kaya de novembre 2006. De ce fait, il met en avant le souci d'une rationalisation et d'une meilleure coordination des cadres de concertations d'une part, et, d'autre part, le renforcement de l'implication de l'ensemble des acteurs sectoriels (acteurs étatiques, y compris les collectivités territoriales, et non étatiques et PTF) dans le cadre de dialogue sectoriel ; (ii) de l'implantation du budget-programme qui va introduire une dynamique nouvelle dans la programmation, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de développement ainsi que l'allocation des ressources ; (iii) de la communalisation intégrale qui confère un rôle clé aux collectivités territoriales dans la gestion du développement ; (iv) du Plan national d'actions pour l'efficacité de l'aide (PANEA) qui met place un véritable partenariat où chaque acteur assume ses responsabilités, la principale étant pour le Gouvernement d'en assurer le pilotage à partir des priorités nationales en matière de développement.

5.3.3.2. La structuration du dispositif

Le dispositif institutionnel comprend des organes et instances. Ce sont : (i) le Conseil des ministres ; (ii) les cadres nationaux de dialogue (CND) ; (iii) les cadres sectoriels de dialogue (CSD) ; (iv) les cadres régionaux de dialogue (CRD) et (v) le secrétariat pour le suivi et l'évaluation de la SCADD (SE-SCADD).

Le Conseil des ministres donne les grandes orientations pour le pilotage de l'économie. Il valide les priorités de développement retenues dans le cadre de la SCADD pour les années à venir et le bilan des actions menées l'année précédente. Il assure l'allocation des ressources en fonction des priorités définies.

Les CND sont des cadres de concertation entre l'ensemble des acteurs clé du développement de l'Etat (Gouvernement et collectivités territoriales), les OSC, le secteur privé et les PTF. Ce sont : (i) le cadre de suivi et d'évaluation de la SCADD tous les acteurs nationaux impliqués dans la mise en œuvre de la SCADD (sectoriels, régionaux, OSC, secteur privé), les PTF n'en étant qu'observateurs ; (ii) le cadre de dialogue Gouvernement – secteur privé ; (iii) le cadre de dialogue Gouvernement – OSC ; (iv) le cadre de dialogue Gouvernement – PTF.

Le cadre de suivi et d'évaluation de la SCADD a pour mission de faire le point du suivi et de l'évaluation des actions menées (et à mener) dans le cadre de la SCADD. Il a lieu une fois par an et constitue la revue annuelle de la SCADD. La revue annuelle de l'année (n) a pour objet d'approuver le bilan des actions menées au cours de l'année (n-1), d'apprécier l'impact des actions menées les années (n-2) et antérieures et de valider les actions à mener les années (n+1) à (n+3). A cet effet, au cours de la revue sont examinés les projets de rapports de performances de l'année (n-1), le rapport d'évaluation d'impact qui est produit tous les trois ans et le projet de matrice de performances des années (n+1) à (n+3). En outre, la revue sera l'occasion de vérifier la cohérence de la répartition des enveloppes sectorielles du CDMT de l'année (n+1) avec les priorités. Les priorités définies par cette matrice de performance serviront de cadre pour l'élaboration du CDMT de l'année (n+2). Cela suppose que les priorités de l'année (n+2) soient bien définies pour que l'on ne soit pas contraint de les revoir après. La revue annuelle a un caractère politique, elle est précédée des travaux techniques préparatoires conduits par le SE-SCADD qui prépare les dossiers à examiner.

Les cadres de dialogue Gouvernement – secteur privé, Gouvernement – OSC et Gouvernement – PTF Gouvernement permettent les dialogues politiques de haut niveau. Ils sont institués dans un souci d'approfondissement du dialogue avec les partenaires au développement. Ils ont lieu une fois par an.

Les cadres de dialogue de haut niveau avec le secteur privé d'une part et les OSC d'autre part, servent de cadre : (i) pour le Gouvernement de rappeler les priorités nationales de développement et

de définir les modalités d'appui au secteur privé qui devront être assorties de clauses contractuelles visant des actions à mener par le secteur privé et qui contribuent à la réalisation des objectifs de la SCADD ; (ii) pour le secteur privé de présenter ses engagements en faveur de la réalisation des objectifs de la SCADD ; et (iii) pour les deux d'évaluer les résultats des engagements de l'année (n-1) et de prendre les engagements pour les années (n+1) à (n+3).

Le dialogue politique de haut niveau avec les PTF sert : (i) pour le Gouvernement de cadre pour présenter aux PTF ses choix politiques et les besoins en matière de mobilisation d'APD ; (ii) pour les PTF de cadrer pour énoncer leurs appuis pour les années (n+1) à (n+3) ; (iii) pour les deux de d'évaluation de la mise en œuvre des engagements pris dans l'optique de la responsabilité mutuelle. Pour donner plus de crédit à cet exercice, il est préconisé que chaque trois ans un rapport d'évaluation indépendante de la mise en œuvre des engagements soit produit et examiné par le cadre de dialogue.

Les CND sont présidés par le Premier Ministre qui a pour Vice-président le Ministre en charge de l'économie.

Ils sont assistés dans leurs missions par le SE-SCADD qui anime le dispositif et qui prend la forme d'un secrétariat permanent ou d'une sorte d'agence d'exécution pour le suivi et l'évaluation. Le secrétariat technique est structuré en département correspondant aux axes stratégiques de la SCADD et/ou aux thématiques transversales. Il est rattaché au Premier ministre ou au cabinet du Ministre en charge de l'économie pour lui donner véritable force coordinatrice. Il est doté d'un statut particulier et de moyens matériels, financiers et humains conséquents pour lui permettre d'assumer efficacement ses tâches.

Ces rencontres devront se tenir avant la revue annuelle afin que leurs conclusions servent à alimenter la revue.

Les CSD sont constitués par les dispositifs de pilotage des politiques sectorielles des secteurs prioritaires de la SCADD. Ils regroupent l'ensemble des acteurs (étatiques, non étatiques et PTF) concernés par le secteur. Ils sont organisés en groupes thématiques de travail et/ou en sous-secteurs selon les besoins.

La détermination des secteurs socioéconomiques (de planification) devra permettre d'aboutir à la définition de secteurs pertinents qui serviront pour les cadres de dialogue sectoriels. Toutefois, en entendant la réorganisation du dispositif de pilotage de l'économie à la lumière de ces résultats, il est nécessaire de s'assurer que tous les départements ministériels dont le champ d'intervention fait partie des secteurs prioritaires retenus disposent d'une politique sectorielle avec un cadre de dialogue fonctionnel.

Les CSD se réunissent deux fois dans l'année. Ce sont les revues sectorielles sont les instances de suivi et d'évaluation mis en place pour les politiques ou stratégies sectorielles. Elles sont organisées de manière à ce que les rapports qui en découlent servent pour alimenter la revue annuelle. Elles comprennent : (i) une revue sectorielle annuelle où sont examinés notamment les projets de bilan du plan d'actions sectoriel de l'année (n-1), du rapport d'évaluation d'impact (produit tous les trois ans), du plan d'actions des années (n+1) à (n+3) et du CDMT sectoriel de la même période ; (ii) une revue sectorielle à mi-parcours où sont examinés le projet de bilan à mi-parcours de l'année (n), les actions à entreprendre pour corriger les insuffisances constatées dans la mise en œuvre du plan d'actions et la définition des priorités pour les trois années ultérieures.

Selon les cas, les institutions républicaines autres que l'Assemblée nationale (Conseil économique et social, Conseil supérieur de la communication, etc.) seront membres des CSD.

Les CRD sont les cadres de concertation entre l'ensemble des acteurs locaux de développement. Ils apprécient la pertinence pour les objectifs de la SCADD des actions programmées par les acteurs locaux et évaluent leurs performances. Ils pourraient être confondus aux CCRD dans la mesure où il regroupe l'ensemble des acteurs concernés.

Les CRD se réunissent deux fois dans l'année. Les sessions du CCRD servent de cadre de concertation au niveau régional. Elles ont pour objet de définir les principes devant guider la mise en œuvre des actions entrant dans la SCADD. A ce titre, elles servent à valider le plan d'actions du Conseil régional pour la SCADD et à faire le bilan de sa mise en œuvre. La session annuelle examine notamment les projets de bilan du plan d'actions régional de l'année (n-1), du rapport d'impact, produit tous les trois ans et du plan d'actions des années (n+1) à (n+3). La session à mi-parcours examine le projet de bilan à mi-parcours de l'année (n), les actions à entreprendre pour corriger les insuffisances constatées dans la mise en œuvre du programme d'actions et la définition des priorités du plan d'actions pour les trois années ultérieures.

L'organisation et le fonctionnement du dispositif sont précisés par décret.

5.4. La communication

La participation active des populations est une condition essentielle au processus de développement. La SCADD est vouée à l'échec si les Burkinabè en général et les personnes concernées par sa mise en œuvre en particulier ne sont pas motivées et impliquées. L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication en soutien à la mise en œuvre de la SCADD se justifient ainsi par des impératifs d'appropriation. Ces impératifs ont par ailleurs été mis en évidence par les enseignements tirés du CSLP et des difficultés de communication qu'a connues le processus d'élaboration de la SCADD.

L'analyse de la situation permet de dégager la problématique de la communication en rapport avec la mise en œuvre de la SCADD. Cette problématique se situe aux plans des connaissances, des attitudes et des comportements. Au plan des connaissances, pour que la SCADD soit bien connue des principaux acteurs et du public en général, des actions doivent être menées dans le sens de sa grande visibilité. Au plan des attitudes, on note une certaine méfiance des publics-cibles à l'égard de toute idée de prospective ou de planification. Il faut donc veiller à changer les mentalités, de manière à les rendre plus réceptives à l'idée de planifier le développement durable et des bénéfices qu'on peut en tirer. Au plan des comportements, la SCADD est une approche nouvelle qui va au-delà du CSLP. Il faut par conséquent amener les publics-cibles à s'y référer constamment.

Étant donné ces problèmes majeurs de communication, quelles actions envisager afin de contribuer à une matérialisation effective de la volonté politique de faire de la SCADD un référentiel de croissance accélérée et de développement durable ? De manière plus spécifique, comment mieux faire connaître la SCADD, amener les populations à se l'approprier et favoriser son opérationnalisation de la SCADD ?

La mise en œuvre d'une stratégie d'information et de communication sur la période de mise en œuvre de la SCADD a vocation à répondre à ces questions.

5.4.1. Les objectifs de la stratégie de communication pour la mise en œuvre de la SCADD

La stratégie de communication pour la mise en œuvre de la SCADD a pour objectif général de promouvoir la SCADD afin d'en favoriser son appropriation par les populations du Burkina Faso et les partenaires au développement par le biais de l'information, de la communication et du plaidoyer.

De façon spécifique, cette stratégie de communication vise à :

- (i) assurer une plus grande visibilité de la SCADD auprès des différentes couches socioéconomiques ;
- (ii) inciter les différents publics-cibles à utiliser la SCADD comme référentiel par excellence pour toute politique, stratégie, programme ou projet de développement ;
- (iii) mobiliser l'ensemble des acteurs du développement autour des objectifs de la SCADD ;
- (iv) favoriser le partenariat avec les PTF, les leaders d'opinion, les autorités coutumières et religieuses.

Au terme des cinq années de mise en œuvre d'un plan de communication, la stratégie de communication pour la mise en œuvre de la SCADD devra avoir atteint les résultats suivants :

- (i) la SCADD est connue de la majorité des Burkinabè des villes, des campagnes et de la diaspora ;
- (ii) la SCADD est un référentiel utilisé par les politiques, stratégies, programmes et projet de développement ;
- (iii) les populations rurales et urbaines adhèrent aux objectifs de la SCADD ;
- (iv) les PTF apportent leur appui au Burkina Faso dans le cadre des axes définis par la SCADD.

5.4.2. *Les publics-cibles*

Les publics-cibles visés par la stratégie de communication sont variés. Afin de pouvoir les atteindre d'une manière efficace, il convient de les hiérarchiser sur la base de critères bien définis. Ainsi, le cœur de cible de la stratégie sera constitué des décideurs locaux, régionaux et nationaux. Ils sont concernés au premier chef par la stratégie de communication car étant les plus impliqués auprès des communautés de base, les ruraux et les groupes les plus frappés par la pauvreté et le sous-développement.

Les publics-cibles secondaires comprennent : (i) l'administration centrale et déconcentrée ; (ii) les partis et formations politiques ; (iii) la société civile et le secteur privé ; (iv) les professionnels de la communication et des médias ; (v) les chercheurs ; (vi) la jeunesse ; (vii) les PTF ; (viii) les leaders d'opinion et autorités coutumières et religieuses ; (ix) les communautés de base dans les campagnes et en ville ; et (x) la diaspora burkinabè.

L'administration centrale et déconcentrée se situe au cœur de la mise en œuvre de la SCADD. La stratégie de communication doit lui permettre de mieux s'approprier le référentiel, afin d'en assurer plus efficacement la diffusion.

L'objectif des partis et formations politiques étant de conquérir et d'exercer le pouvoir d'Etat pour le bien de la Nation, il est nécessaire qu'ils s'approprient la SCADD comme référentiel pour leur programme de société, surtout qu'elle a été conçue de façon participative, avec le concours des représentants des forces vives de la Nation, sans coloration politique aucune.

La société civile est aujourd'hui reconnue comme un acteur influent du développement. Elle est perçue comme une courroie de transmission importante de l'information et perçue comme un des

meilleurs moyens d'asseoir et de promouvoir la bonne gouvernance. La société civile jouit aujourd'hui de la confiance des PTF. Le secteur privé, pour sa part, est de plus en plus organisé et constitue de nos jours une force avec laquelle les politiques de développement doivent compter.

Considéré comme le quatrième pouvoir, les médias sont incontournables dans l'atteinte de tout objectif de développement. Ils doivent donc être mobilisés pour une diffusion massive de la SCADD et de ses objectifs.

Les chercheurs ont pour rôle de mener la réflexion sur tous les sujets qui concernent la société burkinabè, y compris la croissance et le développement durable. Leurs apports critiques, leurs théories et débats, peuvent se révéler précieux dans la diffusion de la SCADD.

La jeunesse constitue plus de 55 % de la population et est considérée comme la force vive principale et l'avenir de la Nation. Elle constitue un atout dont la créativité, l'enthousiasme et le dynamisme peuvent être mis au service du développement économique et social.

Les PTF du Burkina Faso ont besoin de savoir que le pays dispose d'un cadre fiable dans lequel peuvent s'inscrire toutes les politiques, stratégies, programmes et projets de développement.

Dans les sociétés africaines caractérisées par l'oralité et le respect des anciens, les leaders d'opinions, autorités coutumières et religieuses constituent un relai incontournable dans la diffusion de l'information, des pratiques et des attitudes.

Les communautés de base dans les campagnes et en ville sont relatives aux populations rurales et urbaines, aux associations de femmes, aux hommes et aux femmes résidant au Burkina Faso.

Estimée à environ neuf millions d'individus en 2008, la diaspora burkinabè constitue un acteur non négligeable du développement du Burkina Faso. L'impliquer serait un atout dans la mise en œuvre de la SCADD.

5.4.3. Les approches de communication

Au regard des objectifs de communication, des cibles retenues et des résultats attendus, les approches de communication pour la mise en œuvre de la SCADD articulent le plaidoyer, l'information par la sensibilisation, le conseil, la communication participative communautaire, la mobilisation sociale et la formation.

5.4.4. Les axes stratégiques de communication pour la mise en œuvre de la SCADD

Au vu des objectifs de communication à atteindre, trois axes stratégiques ont été identifiés : (i) le renforcement de la communication de masse et des TIC ; (ii) l'exploitation du canal institutionnel ; et (iii) la valorisation des canaux de communication traditionnelle (voir Annexe 14).

5.4.4.1 Le renforcement de la communication de masse et des TIC

Le renforcement de la communication de masse et des TIC consiste à mener des actions d'information et de sensibilisation en direction du grand public. Pour cela, les médias que sont la télévision, la radio, la presse écrite, l'affichage et les nouveaux médias (outils des TIC) seront utilisés. A ce niveau, une attention particulière sera accordée aux médias communautaires et ruraux, en utilisant, abondamment, les langues nationales.

Objectif 1 : amener le grand public à connaître et à s'approprier la SCADD.

- i. Réalisation et diffusion de produits de presse (spots publicitaires, documentaires, bandes-annonces, reportages sur les activités chroniques, articles de fond, communiqués de presse, dossiers de presse, émissions interactives, sketches de sensibilisation ; etc.).
- ii. Conception, mise en ligne et gestion d'un site Web sur la SCADD.
- iii. Publication d'un bulletin électronique.
- iv. Création d'un intranet entre les acteurs de la mise en œuvre de la SCADD afin de faciliter et rendre plus rapides les communications.
- v. Mise en place d'un système d'envoi de sms de sensibilisation groupés à un ensemble de cibles définies (opérateurs économiques, société civile, enseignants, étudiants, etc.).
- vi. Organisation de jeux-concours radiophoniques.
- vii. Organisation de déjeuners de presse.
- viii. Production et pose d'affiches.
- ix. Sur les sites du Gouvernement, créer un lien avec le site Web de la SCADD.
- x. Réalisation et diffusion d'un film documentaire.
- xi. Production de supports promotionnels (dépliants, brochure, calendriers, T-shirts, agendas, porte-clés).

5.4.4.2. L'exploitation du canal institutionnel

Dans cet axe, seront utilisés, les canaux institutionnels existants : le dispositif institutionnel de suivi de la mise en œuvre de la SCADD ; le Conseil d'administration des secteurs ministériels (CASEM) ; l'Association des municipalités du Burkina Faso (AMBF) ; l'Association des régions Burkina Faso (ARBF) ; les OSC ; la Chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso (CCI-BF) et les organisations du secteur privé.

Objectif 2 : impliquer les décideurs nationaux et locaux dans la diffusion de l'information sur la SCADD et les inciter à se servir utiliser la SCADD comme référentiel de développement de 2011 à 2015.

- i. Information et sensibilisation de la société civile, à travers des réunions avec les organisations de la société civile.
- ii. Distribution de dépliants, plaquettes sur la SCADD, lors des sessions d'organisations faîtières de la société civile.
- iii. Information et sensibilisation des points focaux des ministères-parties prenantes de la mise en œuvre de la SCADD.
- iv. Information et sensibilisation des conseillers municipaux et des conseillers régionaux, lors des sessions de l'AMBF et de l'ARBF.
- v. Insertion de communiqués dans le trimestriel d'information de l'AMBF et d'autres publications de ministères, d'institutions nationales et régionales.
- vi. Ateliers d'information et de discussion impliquant toutes les parties.

5.4.4.3. La valorisation des canaux de communication traditionnelle

La valorisation des canaux de communication traditionnelle passera par leur utilisation pour atteindre les populations à la base par des pratiques communicationnelles dans lesquelles elles se reconnaissent.

Objectif 3 : susciter l'implication active des communautés dans la mise en œuvre de la SCADD au Burkina Faso.

- i. Création de relais au niveau des communautés-cibles.
- ii. Mobilisation des acteurs de développement dans les communautés-cibles.
- iii. Production de sketches de mobilisation.
- iv. Traduction des documents-clés en langues locales.
- v. Causeries.
- vi. Visites de courtoisie aux autorités coutumières pour les sensibiliser à la cause de la SCADD.
- vii. Séances de sensibilisation avec les crieurs publics et les griots.
- viii. Causeries sous l'arbre à palabre sur le thème de la SCADD.
- ix. Séances de sensibilisation sur les marchés et les places publiques.
- x. Théâtres-forums sur les thèmes de la SCADD.
- xi. Spectacles de marionnettes sur les thèmes de la SCADD.

5.4.5. Les thèmes et idées de messages

Globalement, les messages porteront sur la vision, les objectifs, les axes stratégiques et domaines d'actions prioritaires de la SCADD. Cependant, des messages spécifiques seront diffusés en fonction des objectifs de communication à atteindre et des publics visés.

5.4.5.1. Les thèmes et idées de messages selon les cibles

Pour les décideurs nationaux, régionaux et locaux, les messages mettront l'accent sur l'importance de la SCADD en tant que référentiel principal de développement et outil d'orientation stratégique.

Au niveau de l'administration centrale et déconcentrée, la SCADD sera présentée comme l'outil d'une meilleure planification pour une accélération de la croissance.

Concernant les leaders d'opinion, autorités coutumières et religieuses, la SCADD prendra racine dans le patrimoine culturel national, en respectant les valeurs culturelles d'intégrité, de solidarité et de justice sociale.

Le rôle des médias est primordial dans l'atteinte d'un développement durable, de la cohésion sociale. Ils servent en particulier à élever la prise de conscience, à éduquer les populations, à servir de relais, à former l'opinion aux enjeux de la SCADD. L'effort sera fait d'insister sur la nécessité pour les médias de disposer et d'exploiter à fond la vision, les objectifs, les axes stratégiques et domaines d'actions prioritaires de la SCADD.

Avec la SCADD, le rôle du secteur privé dans le développement est particulièrement mis en avant. La SCADD se présente comme une véritable opportunité d'affaires et permettra la modernisation et le développement de nombreux domaines.

A l'attention des communautés de base, il sera indiqué que le développement du Burkina Faso est possible. La SCADD trace les lignes d'un décollage économique et d'un développement durable. La pauvreté n'est pas une fatalité. Mobilisons-nous pour faire du Burkina Faso un pays d'abondance.

A l'attention de la jeunesse : élèves et étudiants, le développement du Burkina Faso passe par vous, appropriez- vous la SCADD ; des chercheurs : vos connaissances sont indispensables à la construction d'un Burkina Faso émergent. A ce titre, vos apports seront d'une grande utilité.

La société civile a un rôle important de relais dans la diffusion des messages : le développement c'est l'"affaire de tous", le respect des droits humains, la bonne gouvernance, cheval de bataille de la SCADD.

En direction de la diaspora burkinabè : votre contribution au développement de la patrie est précieuse. La SCADD est l'instrument de planification de ce développement. Prenez-en compte.

En direction des partis et formations politiques : est-ce que vous savez que la SCADD est la traduction légitime des aspirations des populations ? Pour l'élaboration de votre projet de société, ne l'oubliez donc pas ! La SCADD saura vous éclairer dans vos choix et décisions.

5.4.5.2. Les langues de travail

L'utilisation des langues nationales sera privilégiée dans le cadre des réalisations médiatiques et de la communication de proximité. Il s'agit notamment des langues suivantes : *Mooré, Jula, Fulfuldé, Gulmacéma, Bobo, Bwamu, Lyélé, Sénoufo, Lobiri, Dagara*, etc.

Afin que les actions de communication obtiennent des effets positifs, les messages seront simples, concis, clairs, précis et sans équivoque. Dans l'ensemble, des efforts seront déployés, afin que le choix des mots soit pertinent, le graphisme, l'ambiance, les sons et images, appropriés.

5.4.5.3. Les canaux et supports de communication

Les canaux et supports de communication seront choisis dans l'existant communicationnel identifié par la recherche participative et dans les stratégies ou campagnes de communication mises en œuvre par les acteurs du développement au Burkina Faso. Les choix seront fondés sur une articulation qui prend en compte les critères d'impact et la capacité de diffusion de rapport qualité-prix.

A priori, au regard de ces critères, les canaux et supports suivants seront sollicités :

- i. les radios nationale et rurales ainsi que les radios de proximité ou locales, commerciales ou communautaires ;
- ii. les télévisions nationale et privées ;
- iii. les quotidiens et périodiques nationaux ou régionaux ;
- iv. les journaux en langues nationales ;
- v. le réseau d'affichage urbain des villes de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Ouahigouya, Banfora, Koudougou, Tenkodogo, Dori, Fada N'Gourma, Gaoua ;
- vi. le réseau interurbain et lieux publics et privés de travail ; en milieu rural : marchés, places publiques, administrations ;
- vii. les TIC (site Web, Internet, intranet, e-mail) ;
- viii. les publications internes et spécialisées des acteurs du développement ;
- ix. la presse publique et privée spécialisée ;
- x. les canaux et outils des ONG, des organisations faitières paysannes et des confédérations et réseaux.

De par leur structuration interne (groupements, unions, fédérations, confédérations), les organisations paysannes (OP) constituent autant de canaux de diffusion et d'appropriation des messages que des cadres de formation à l'acquisition de savoirs et de savoir-faire.

5.4.6. Le cadre institutionnel de l'opérationnalisation de la stratégie de communication

Le cadre institutionnel de la mise en œuvre de la stratégie de communication de la SCADD est le dispositif institutionnel de suivi et d'évaluation de la SCADD qui recrutera un chargé de communication de la SCADD en tant qu'employé du SE-SCADD.

Le chargé de communication de la SCADD assurera la mise en œuvre quotidienne de la stratégie de communication, la gestion du site Web de la SCADD, le suivi et l'évaluation de la stratégie de communication, en collaboration avec ses collègues du SE-SCADD.

5.4.7. Le suivi et l'évaluation de la stratégie de communication

Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie de communication (voir Annexes 15 à 17) porte sur les résultats et impacts de la mise en œuvre des actions de communication. Les indicateurs pertinents pour évaluer les résultats attendus sont déterminés à l'aide des rapports, des dossiers de presse, des fiches statistiques, des dossiers de presse, visites de terrain etc. Les indicateurs sont à la fois quantitatifs (nombre de supports utilisés, d'exemplaires de productions écrites, audiovisuelles, radiophoniques, de diffusions, de médias atteints, pourcentage de la population-cible atteinte, etc.) et qualitatifs (appréciation). L'impact sera mesuré à partir des données portant sur l'exposition, la mémorisation, la compréhension, l'acceptation des messages, l'adoption des comportements recommandés par les publics cibles, entre autres. La méthode de suivi consistera en des sondages à base de questionnaires.

La mise en œuvre de la stratégie de communication se fera par le biais à travers de plans de travail annuels (voir Annexe 18).

Le suivi et l'évaluation se dérouleront tous les six mois, afin de procéder aux réajustements nécessaires, et à la fin des cinq années de mise en œuvre de la SCADD.

5.5. L'analyse des risques

La mise en œuvre de la SCADD présente des risques d'occurrence de phénomènes qui pourraient entraver la bonne marche du développement voulu par le Gouvernement. La principale préoccupation du Gouvernement est de mener des actions cohérentes et synergiques qui seraient le tremplin des mutations positives des structures économiques et sociales.

La SCADD s'est donnée pour but de mettre en œuvre un processus de développement global conciliant deux exigences : (i) "sécuritaire" prenant en compte les dimensions de protection des populations les plus démunies dont le minimum nécessaire à l'insertion économique fait défaut ; (ii) économique progressiste ayant pour ambition première l'accélération et la modernisation de la dynamique économique. Pour réussir, cette opération doit s'adapter au contexte particulier de la mondialisation économique et informationnelle. Elle doit également contenir une forte dimension anticipatrice et innovatrice. La réussite de la SCADD peut se heurter à des obstacles qui réduiraient son efficacité ou qui entraîneraient une mise en œuvre sans une vision claire des objectifs fixés. Six grandes catégories de risques et menaces sont énumérées pour attirer l'attention sur les dispositions à prendre pour les minimiser.

5.5.1. Le risque financier

Le risque financier correspond à la situation dans laquelle les moyens financiers pour la mise en œuvre de la stratégie font défaut. Il correspond aussi à la situation dans laquelle le processus de

mise à disposition des fonds est assez lent entraînant une lenteur des activités. La disponibilité des moyens financiers est une condition nécessaire à la réussite de la SCADD. Elle occupe aussi une position stratégique au même titre que les ressources humaines. Des dispositions préventives doivent être prises pour que la disponibilité financière ne participe pas à freiner la bonne marche de la SCADD.

5.5.2. Le risque et la menace liés à la communication

Le facteur communication est assez fondamental dans la réussite des politiques publiques en général. Le processus d'élaboration de la SCADD a été très participatif et a connu la participation active des régions, des ministères, des OSC, du secteur privé et de personnes ressources. De ce fait, la compréhension des populations de la SCADD et leurs participations à la réussite de sa mise en œuvre doit passer par une communication massive et ciblée. Toute la population doit s'approprier la SCADD et se sentir à la fois actrice et bénéficiaire. Négliger l'aspect communication dans la SCADD risque de mettre un certain nombre d'acteurs en posture passive et d'affaiblir l'impact sur le processus de développement.

5.5.3. Le risque lié à la pluviométrie

La réussite d'une stratégie d'accroissement de la production du secteur agricole burkinabè est tributaire des aléas pluviométriques et plus globalement des aléas climatiques. Mais c'est surtout, l'état de la pluviométrie et à sa répartition spatiotemporelle est lié fondamentalement au volume de la production agricole. Depuis ces cinq dernières années, le changement climatique est devenu assez perceptible même aux profanes. La multiplication des inondations, des glissements de terrain, des séismes de fortes magnitudes à travers le monde, sont sans doute la conséquence du changement climatique. Dans la mesure où les perturbations climatiques s'observent à l'échelle de la planète, il n'est pas évident que la pluviométrie puisse contribuer dans son aspect naturel au développement agricole. Pour réussir le développement agricole, mieux vaut compter sur ce sur quoi on a un certain contrôle, c'est-à-dire la maîtrise de l'eau. Il y a un risque que les coûts des infrastructures hydro-agricoles qui sont exorbitants font orienter les financements seulement vers les intrants agricoles laissant les agriculteurs face aux aléas pluviométriques.

5.5.4. Le risque lié à la qualité des ouvrages physiques

Le développement durable, ambition de la SCADD, vise aussi la mise en place des infrastructures économiques qui vont soutenir durablement le processus de développement économique pendant lequel des mutations profondes s'opéreront. Ces infrastructures qui constituent l'un des fondements d'une forte économie doivent accompagner pendant très longtemps la vie économique. De ce fait, elles doivent être conçues dans cette optique. La construction des infrastructures dans laquelle interviennent activement les entreprises privées doit être suivie avec rigueur pour amoindrir le risque morale lié à la qualité des ouvrages. De ce fait, des agents techniques incorruptibles doivent être mandatés pour accompagner quotidiennement les entreprises jusqu'à la cession des ouvrages.

5.5.5. La menace du manque de professionnalisme du personnel clé de la mise en œuvre

Un général ingénieux ne peut rien faire sans de soldats courageux dit-on. Une bonne stratégie totale l'est en réalité dans sa mise œuvre et cela dépend grandement des différents agents qui seront chargés de son application sur le terrain. Lorsque ceux qui ont reçu le mandat d'exécuter la stratégie ne sont pas techniquement et moralement à la hauteur de leur mission, il peut y avoir incompréhension ou d'autres visées qui entraveraient l'efficacité de cette stratégie. Pour réduire ce risque, il va falloir mettre en place une équipe choisie par les seuls critères de la compétence et de la

motivation. La position de chaque membre de l'équipe technique doit être choisie avec rigueur et avec une hiérarchie bien définie.

5.5.6. Le risque d'une mauvaise coordination des actions stratégiques

La pertinence de son appréciation est cruciale pour l'avenir d'une filière, d'un pôle économique mais également d'une stratégie nationale. Leur analyse consiste à rechercher les effets d'entraînements des actions qui seront mises en œuvre afin d'accroître l'efficacité de la stratégie et de réduire les coûts. Les actions à mettre en œuvre doivent être étudiées minutieusement afin de déceler les implications sur les autres actions qui doivent être mises en œuvre ou qui sont déjà mises en œuvre.

ANNEXES

Annexe 1 : mesures et actions prioritaires de l'Axe 1

1.1. Modernisation du secteur agricole

- a) Promotion d'une utilisation efficace et efficace de la fumure organique, de la fumure minérale, des semences améliorées (végétales, forestières et animales) et des pesticides en tenant compte des impératifs écologiques.
- b) Promotion de la mécanisation du secteur agricole.
- c) Promotion de l'agriculture irriguée.
- d) Promotion des actions de conservation des eaux et des sols.
- e) Promotion des actions de restauration de la fertilité des sols.
- f) Promotion de l'entrepreneuriat agricole.
- g) Promotion d'un meilleur encadrement technique des agriculteurs et des éleveurs.
- h) Meilleure organisation des circuits de distribution.
- i) Mise en œuvre d'un cadre juridique et institutionnel propre à une saine intervention de l'agrobusiness.
- j) Promotion de la formation continue des techniciens du développement rural.
- k) Protection sanitaire du bétail et des végétaux.
- l) Amélioration de l'alimentation et de l'abreuvement du bétail.
- m) Appui à la mécanisation des activités agropastorales.
- n) Sécurisation de l'accès à la terre (mise en application de la loi portant régime foncier rural).
- o) Promotion de l'insémination artificielle.
- p) Appui à la sédentarisation des animaux et à l'intensification des productions animales par la désignation d'espaces réservés à l'élevage.
- q) Promotion de l'agriculture urbaine et périurbaine.
- r) Mise en œuvre de la stratégie sectorielle e-services pour le développement du monde rural.

1.2. Amélioration de la contribution du secteur de l'environnement à l'économie nationale et au bien-être socioéconomique des populations

- a) Développement et promotion des filières de production et de transformation du bois.
- b) Valorisation, développement et promotion des produits forestiers non ligneux prioritaires, notamment ceux issus du balanites, du néré, du tamarin, du karité, du prunier sauvage, du baobab, de la liane goïne, le miel, les gommés et résines.
- c) Développement et promotion des filières fauniques, notamment l'élevage faunique et l'exploitation des ressources fauniques.
- d) Développement des filières d'assainissement et d'aménagement paysagers, notamment les filières se rapportant aux déchets plastiques, aux ordures ménagères, aux boues de vidange, aux huiles usées, aux déchets d'équipements électriques et électroniques et à l'horticulture ornementale.
- e) Développement et promotion des sites éco-touristiques et de l'écotourisme.
- f) Diffusion des techniques et modes d'exploitation durables des produits forestiers non ligneux (cueillette, transformation, conservation, développement de leur marché).
- g) Production à grandes échelles de produits forestiers non ligneux par la réalisation de plantations industrielles des espèces pourvoyeuses de revenus.
- h) Structuration des filières d'exploitation et organisation des acteurs.
- i) Développement et utilisation de semences forestières améliorées.
- j) Appui à l'immatriculation des forêts classées de l'Etat.
- k) Appui à la création et à la gestion des espaces de conservation des collectivités territoriales.
- l) Appui à la mise en place de parcs urbains et à la conservation de la diversité biologique.
- m) Mise en œuvre du système national de suivi des écosystèmes et de la dynamique de la désertification.

1.3. Promotion du secteur minier

- a) Relecture des textes du secteur minier (déclaration de politique minière, code minier).
- b) Poursuite de la cartographie géologique, hydrogéologique et hydro-chimique du Burkina Faso.
- c) Evaluation des potentialités énergétiques dans les zones sédimentaires de l'Ouest et du Nord.
- d) Amélioration des conditions d'exploitation artisanale.
- e) Renforcement des capacités de l'administration des mines.

1.4. Promotion d'unités de transformation des produits agricoles, forestiers et pastoraux locaux

- a) Promotion de la création d'unités de filature de coton.
- b) Promotion des filières bétail-viande (unités de transformation de la viande), cuir et peaux, lait (unités de transformation laitière), fruits et légumes, avicole, apicole et porteuses de produits forestiers non ligneux.
- c) Promotion de la micro entreprise agroalimentaire.
- d) Installation d'unités industrielles ou semi-industrielles de transformation des produits agro-sylvo-pastoraux.
- e) Installation d'unités industrielles ou semi-industrielles de fabrication locale d'engrais et de produits phytosanitaires.
- f) Opérationnalisation de structures d'homologation et de contrôle des caractéristiques techniques et sanitaires de fabrication.
- g) Amélioration des prestations en matière de conditionnement et de contrôle de la qualité des produits.
- h) Prise de mesures incitatives pour promouvoir la consommation des produits locaux.

1.5. Promotion de la culture et du tourisme

- a) Promotion de la destination Burkina Faso.
- b) Soutien aux initiatives de promotion culturelle et artistique.
- c) Développement de manifestations culturelles et touristiques innovantes.
- d) Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de lobbying de la culture au-delà des frontières nationales.
- e) Soutien à l'émergence d'une industrie culturelle et touristique.

1.6. Segmentation des secteurs de production en pôles économiques

- a) Développement de pôles de compétitivité.

- b) Promotion de la recherche-développement en lien avec les pôles de compétitivité.
- c) Création en aval d'un mécanisme pour valoriser les produits burkinabè sur le marché international.
- d) Création d'une spécialisation régionale de la production suivant l'avantage comparatif national et organisation de son écoulement.
- e) Mise en œuvre de la cyberstratégie e-commerce.
- f) Promotion du secteur privé des transports.
- g) Promotion du secteur des BTP.

1.7. Développement des exportations, des investissements directs et des projets de PPP

- a) Promotion des filières prioritaires identifiées dans la stratégie nationale d'exportation.
- b) Rénovation du système d'information commerciale.
- c) Mise en œuvre d'actions marketing en direction des marchés porteurs.
- d) Restructuration du dispositif institutionnel de promotion des exportations.
- e) Elaboration et adoption d'un cadre législatif de promotion des projets de PPP et mise en place du dispositif de gestion.
- f) Mise en cohérence et renforcement du dispositif de promotion des investissements directs étrangers.
- g) Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie d'attraction des investissements directs étrangers.

1.8. Soutien aux PME/PMI fabricant des biens d'équipement et manufacturés

- a) Organisation de stages de formation et de perfectionnement en vue d'accroître le niveau de compétence technique et managériale des employés et des chefs d'entreprises locales.
- b) Promotion de l'équipement par les produits locaux.
- c) Amélioration de la capacité d'absorption du marché interne des biens d'équipement locaux.
- d) Opérationnalisation de structures d'homologation et de contrôle des caractéristiques techniques de fabrication.

1.9. Création de parcs technologiques

- e) Incubation et développement de *start-up* dans le secteur des TIC.
- f) Promotion des e-emplois et développement de l'offre de services dans le domaine des TIC.
- g) Création d'un cadre favorable à l'implantation de multinationales du secteur des TIC, et au transfert de compétences.
- h) Regroupement des principaux acteurs des TIC dans une zone délimitée avec des packages d'incitations adéquates pour en faire une locomotive du secteur.

1.10. Mise en place d'un cadre d'appropriation de l'outil électronique

- a) Promotion de la formation professionnelle dans le domaine de l'électronique.
- b) Promotion de la recherche dans le domaine de l'électricité-électronique.
- c) Promotion d'ateliers d'assemblage d'appareils électroniques (postes radios, ordinateurs, téléphone mobile) et audiovisuels.

Annexe 2 : mesures et actions prioritaires de l'Axe 2

2.1. Développement des infrastructures de transport et des transports (développement, modernisation et sauvegarde de l'ensemble du réseau routier national (routes, pistes, voiries))

- a) Entretien courant et périodique régulier des routes, pistes, voiries et ouvrages.
- b) Sécurisation des ouvrages stratégiques sur les corridors et construction d'ouvrages de désenclavement dans les zones rurales.
- c) Développement de la maîtrise d'ouvrage des infrastructures locales par les collectivités territoriales.
- d) Vulgarisation de l'application de techniques à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) pour la réalisation d'infrastructures routières en milieu rural et urbain.
- e) Construction de routes en terre et de pistes rurales.
- f) Bitumage des routes dont la rentabilité est prouvée.
- g) Expérimentation du bitumage à moindre coût de routes en terre.
- h) Normalisation des routes bitumées.
- i) Réhabilitation des voies ferrées.
- j) Construction d'une infrastructure aéroportuaire d'envergure internationale.
- k) Développement des moyens et services de transport rural.
- l) Construction de nouveaux réseaux ferrés.
- m) Développement des infrastructures terminales de transport.
- n) Développement des aéroports secondaires.
- o) Développement et modernisation des infrastructures maritimes (entrepôts).
- p) Construction des infrastructures de pesage et de contrôle des charges sur les principaux axes bitumés du Burkina Faso (postes fixes intérieurs de contrôles routiers).
- q) Renouvellement et mise aux normes des véhicules de transport public, notamment de marchandises.
- r) Promotion du PPP dans le financement et la réalisation des infrastructures.

2.2. Développement des infrastructures agropastorales et forestières

- a) Réalisation et réhabilitation d'ouvrages d'hydraulique agricoles et pastoraux.
- b) Développement des aménagements hydro-agricoles, pastoraux, forestiers, fauniques et piscicoles.
- c) Développement de la mécanisation agricole.
- d) Réalisation d'infrastructures de mise en marché.
- e) Développement des infrastructures de communication pour le monde rural.
- f) Développement des moyens de transport adaptés aux activités rurales.
- g) Mise en place de pistes et ouvrages de franchissement au niveau de certaines forêts, pour y faciliter le déplacement à des périodes données de l'année.
- h) Mise en place de pare-feux autour de forêts d'intérêt particulier de l'Etat.
- i) Promotion des zones de production et de conservation en milieu périurbain et rural.
- j) Construction d'abattoirs modernes dans les chefs-lieux de province et d'aires d'abattage dans les chefs-lieux de département.
- k) Réhabilitation et équipement des boucheries déjà existantes.
- l) Construction de boucheries modernes dans tous les marchés des secteurs des villes et dans les chefs-lieux de département.

2.3. Développement des infrastructures énergétiques (sécurisation de l'approvisionnement énergétique en qualité, en quantité suffisante et à moindre coût)

- a) Développement de l'électrification rurale.
- b) Développement des énergies renouvelables, en particulier solaire et de l'énergie hydroélectrique.
- c) Promotion et utilisation des biocarburants et du biogaz comme énergie de substitution.
- d) Construction d'oléoducs et délocalisation des zones de stockage d'hydrocarbures.
- e) Sécurisation de l'approvisionnement du pays en hydrocarbures.
- f) Amélioration de la disponibilité des produits pétroliers dans toutes les communes rurales.
- g) Réalisation de lignes d'interconnexions sous-régionales pour bénéficier d'électricité moins coûteuse des pays voisins (Ghana, Nigéria).
- h) Réalisation d'interconnexions intérieures (interurbaines), arrêt des centrales isolées et électrification des localités traversées.

2.4. Développement des TIC et des postes

- a) Construction à l'échelle nationale d'une infrastructure mutualisée large bande pour le transport de la voix, des données et de la vidéo
- b) Promouvoir les infrastructures d'accès publics et/ou communautaires, aux services de la société de l'information et de l'économie numérique.
- c) Promouvoir les infrastructures postales pour l'offre d'un service postal universel.
- d) Poursuite du développement et du renforcement de l'intranet gouvernemental.
- e) Rationalisation de l'acquisition, du renouvellement et du déploiement des équipements informatiques et des logiciels au sein de l'administration publique.
- f) Numérisation intégrale des médias.
- g) Développement de la couverture radiophonique et télévisuelle.

2.5. Développement des infrastructures culturelles et touristiques

- a) Aménagement et désenclavement des sites culturels et touristiques.
- b) Développement d'un parc d'infrastructures et d'équipements culturels et touristiques en adéquation avec la demande.
- c) Réhabilitation des infrastructures culturelles et touristiques décentralisées.
- d) Promotion d'infrastructures hôtelières de différentes catégories en région, en tenant compte des besoins locaux.

2.6. Développement des infrastructures d'habitat et d'urbanisme

- a) Réalisation d'une armature urbaine équilibrée, apte à soutenir les ambitions de développement socioéconomique à travers la mise en œuvre du schéma directeur d'aménagement du grand Ouaga.
- b) Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie pour contribuer à la relance de Bobo-Dioulasso.
- c) Promotion d'une identité architecturale burkinabè qui allie tradition et modernité.

- d) Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie pour contribuer au développement des villes moyennes et des petites villes en prenant en compte les esthétiques et styles architecturaux locaux.
- e) Elaboration et mise en œuvre d'un programme prioritaire d'équipement urbain pour les centres urbains.
- f) Planification de l'extension et de l'occupation des espaces urbains.
- g) Valorisation des espaces urbains à travers des aménagements durables.
- h) Promotion de logements décents pour tous à travers un mécanisme de PPP.
- i) Réhabilitation des quartiers urbains anciens, insalubres et dégradés.
- j) Promotion des constructions écologiques / bioclimatiques.
- k) Création d'infrastructures socioculturelles dans tous les secteurs des grandes agglomérations et des villes secondaires.
- l) Appui à la maîtrise d'ouvrage publique par la rationalisation et l'amélioration des investissements publics.

2.7. Développement des infrastructures marchandes et de mise en marché

- a) Construction de ports secs.
- b) Construction et développement d'aires de commercialisation modernes.
- c) Extension et viabilisation des zones industrielles.
- d) Construction de villages artisanaux.

Annexe 3 : mesures et actions prioritaires de l'Axe 3

3.1. Promotion de la formation technique et professionnelle et à l'entrepreneuriat

- a) Amélioration du cadre juridique de la formation professionnelle et de l'apprentissage.
- b) Mise en place d'un dispositif d'ingénierie de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de la formation des formateurs.
- c) Amélioration de la visibilité du marché de la formation professionnelle.
- d) Accroissement et diversification de l'offre de formation professionnelle et d'apprentissage notamment dans les filières agricoles, agroalimentaires et environnementales.
- e) Développement des filières professionnelles en lien avec les besoins des entreprises et de l'économie.
- f) Encouragement du partenariat entreprises - structures de formation.
- g) Mise en œuvre des mécanismes d'accompagnement à l'emploi et à l'auto-emploi en lien avec la politique de promotion de l'emploi (fonds d'apprentissage, appui aux mécanismes de microcrédit, aide à l'installation, création de pépinières d'entreprises, etc.).
- h) Contribution à la formation en nombre suffisant des producteurs ruraux, d'ingénieurs et de techniciens, en lien avec la politique de développement rural.
- i) Elargissement des catégories d'enseignants/formateurs dans le sous-secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.
- j) Promotion des emplois verts décents.
- k) Modernisation et insertion du secteur informel dans le secteur structuré.
- l) Elargissement des opportunités de rattrapage scolaire, de formation préprofessionnelle et professionnelle des enfants non scolarisés ou déscolarisés.

3.2. Accélération de l'alphabétisation (mise en œuvre d'un programme d'alphabétisation de masse)

- a) Utilisation optimale des infrastructures scolaires existantes et du personnel enseignant.
- b) Développement des infrastructures et équipement des centres destinés aussi bien aux adolescents qu'aux adultes.
- c) Amélioration de l'implication des organisations paysannes, de la société civile, du secteur privé et des collectivités territoriales dans les actions d'alphabétisation et d'éducation non formelle.
- d) Production de documents didactiques et de post alphabétisation en qualité et en quantité.
- e) Coordination, suivi et évaluation des multiples interventions sur le terrain par les services techniques de l'Etat.
- f) Instauration du recyclage périodique des alphabétisés.

3.3. Amélioration de l'approvisionnement en eau potable et de l'accès à des systèmes d'assainissement adéquats

- a) Accroissement du taux d'accès à l'eau potable en milieu rural à 76 % d'ici à 2015.
- b) Accroissement du taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain à 89 % d'ici à 2015.
- c) Amélioration de l'accès à l'assainissement familial en milieu rural et mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation efficace.
- d) Accroissement du taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain à 57 % d'ici à 2015.
- e) Lutte contre les pollutions solides, liquides, gazeuses et les nuisances et catastrophes.
- f) Promotion des aménagements paysagers au niveau des grands centres urbains.
- g) Prévention et gestion des catastrophes liées à l'eau.
- h) Renforcement des systèmes de traitement et d'évacuation des eaux usées et huiles usées inusuelles, des déchets solides et plastiques.
- i) Promotion de la protection des berges.

3.4. Renforcement de l'accès à la santé et amélioration de la nutrition

- a) Accroissement de la couverture sanitaire nationale.
- b) Amélioration de la qualité et utilisation des services de santé.
- c) Renforcement de la lutte contre les maladies transmissibles et les maladies non transmissibles.
- d) Amélioration de l'accessibilité financière des populations aux services de santé.
- e) Amélioration de la santé maternelle et infantile.
- f) Développement des ressources humaines en santé.
- g) Renforcement des actions de lutte contre la malnutrition.
- h) Mise en œuvre de la cyberstratégie sectorielle e-santé et protection sociale des pauvres.
- i) Accélération de la survie de l'enfant.

3.5. Lutte contre le VIH, le SIDA et les IST (réduction du taux de prévalence à 1,12 % chez les adultes en fin 2015)

- a) Renforcement des mesures de prévention de la transmission du VIH et des IST et promotion du conseil dépistage et de la santé sexuelle et reproductive.
- b) Renforcement de l'accès aux soins et à la prise en charge médicale et communautaire des personnes vivant avec le VIH.
- c) Renforcement de la protection et du soutien aux personnes vivant avec le VIH, aux personnes affectées par le VIH et aux autres groupes spécifiques.
- d) Renforcement de la coordination, du partenariat et de la mobilisation des ressources.
- e) Renforcement de la gestion de l'information stratégique sur le VIH, le SIDA et les IST.

3.6. Développement de l'enseignement supérieur

- a) Intensification de la construction des infrastructures d'enseignement supérieur dans les régions.
- b) Renforcement des ressources humaines (enseignants-chercheurs, personnel administratif, technique et de soutien).
- c) Création d'une pépinière d'enseignants du supérieur en facilitant l'accès au troisième cycle des universités à tout étudiant désireux de poursuivre ses études.
- d) Accroissement du PPP.
- e) Accélération de la mise en place du système LMD.
- f) Mise en œuvre de la cyberstratégie sectorielle e-éducation, dans son volet enseignement supérieur.
- g) Mise en œuvre d'une diversité de parcours et de dispositifs publics et privés de développement des compétences ciblées sur des publics spécifiques et prenant en compte la multiplicité et la complexité des situations socio-économiques.
- h) Evolution d'une logique d'offre de formation à une logique de demande de formation par la mise en œuvre d'une formation basée sur l'ingénierie de l'APC en partenariat avec les organisations professionnelles concernées.

- i) Promotion des filières qui valorisent le potentiel économique local.

3.7. Appui à la recherche, à la vulgarisation et à la valorisation des résultats de la recherche

- a) Dotation des instituts de recherche du Centre national de la recherche scientifique et technologique (CNRST) de moyens suffisants pour la réalisation des activités de recherche.
- b) Implication des structures de recherche du CNRST dans les différents projets et programmes exécutés par les ministères.
- c) Mise en œuvre d'un plan de recrutement adéquat pour assurer la relève dans les domaines prioritaires de la recherche.
- d) Création de cadres de concertation entre chercheurs, décideurs et utilisateurs des résultats de la recherche afin d'améliorer la communication entre les acteurs.
- e) Mise en place d'un processus d'appropriation des technologies par les utilisateurs.
- f) Développement de services d'accompagnement des chercheurs dans la création d'entreprises.
- g) Mise en œuvre de la cyberstratégie sectorielle e-éducation, dans son volet recherche scientifique.
- h) Promouvoir la lisibilité des résultats de la recherche, des innovations et des inventions auprès des utilisateurs.
- i) Renforcement de la régionalisation/décentralisation de la recherche agricole.
- j) Mise en œuvre du nouveau système national de vulgarisation et d'appui-conseil agricole.
- h) mise à profit à tous les niveaux d'enseignement de l'expertise des cadres performants retraités.

3.8. Développement des enseignements post-primaire et secondaire

- a) Formation et encadrement des formateurs.
- b) Relecture des curricula selon l'approche par les compétences (APC), prenant en compte les réalités socioéconomiques des régions et les aspects environnementaux.
- c) Renforcement du système de contrôle aussi bien des programmes que du fonctionnement.
- d) Recrutement et affectation du personnel enseignant en fonction des besoins régionaux.
- e) Intégration des TIC dans l'enseignement.
- f) Réfection, construction et équipement d'écoles.

3.9. Renforcement de l'accès à l'éducation de base

- a) Atteinte d'un taux de préscolarisation de 8,3 % en 2015.
- b) Atteinte d'un taux d'achèvement de 75,1 % en 2015.
- c) Expansion du système axée sur la construction de salles de classe à travers diverses stratégies en vue de répondre à la demande d'éducation.
- d) Recrutement d'un nombre accru d'enseignants, recours aux volontaires et soutien à l'enseignement privé.
- e) Poursuite des actions de mobilisation sociale et développement de la recherche-actions dans les zones dites prioritaires et celles à faible taux de scolarisation des filles.
- f) Réduction du taux de redoublement et amélioration de la rétention.
- g) Amélioration de l'efficacité et de la qualité des services éducatifs offerts.
- h) Mise en œuvre de la cyberstratégie sectorielle e-éducation, dans son volet éducation de base.

3.10. Mise en place d'un socle de protection sociale

- a) Mise en place d'un système cohérent et efficace de filets sociaux de sécurité.
- b) Renforcement de l'assurance sociale.
- c) Renforcement des capacités des structures de prévention des risques et de gestion des catastrophes naturelles existants.
- d) Promotion du plan national multirisques de préparation et de réponse aux catastrophes.
- e) Mise en place d'un système de protection civile permettant la prévention des risques et la gestion des catastrophes naturelles.
- f) Mise en place d'un système de solidarité nationale efficace.
- g) Promotion de l'inculturation.
- h) Promotion et protection des droits catégoriels des groupes sociaux spécifiques de la société.
- i) Mise en œuvre de la cyberstratégie sectorielle e-santé et protection sociale des pauvres.
- j) Promotion du travail décent en veillant au respect de la législation et de la réglementation en vigueur.
- k) Promotion du dialogue social au sein des entreprises par la sensibilisation, le conseil, l'information et la formation des partenaires sociaux.

Annexe 4 : mesures et actions prioritaires de l'Axe 4

4.1. Renforcement des gouvernances politique, administrative, économique et locale

- a) Amélioration des relations entre l'exécutif et les institutions républicaines.
- b) Renforcement du processus démocratique, de la stabilité sociale, politique, des institutions et des libertés.
- c) Consolidation de l'esprit citoyen.
- d) Renforcement de la contribution du pays à la promotion de la paix.
- e) Renforcement des relations internationales.
- f) Amélioration de l'indépendance de la justice.
- g) Renforcement de la justice.
- h) Amélioration de l'accès des populations à la justice en minimisant les contraintes financières, physiques, psychologiques et socioculturelles.
- i) Renforcement de la sécurité des biens et des personnes.
- j) Instauration d'une gestion stratégique des ressources humaines publiques.
- k) Poursuite de la mise en œuvre de la réforme de l'Etat.
- l) Développement d'instruments et d'outils de gestion administrative comme la charte de qualité du service public, les manuels de procédure, etc.
- m) Renforcement des capacités des ressources humaines de l'Etat (amélioration des conditions de travail des agents publics).
- n) Mise en œuvre de la cyberstratégie sectorielle e-gouvernement.
- o) Renforcement du pilotage stratégique de l'économie, de la gestion opérationnelle et de l'animation du développement.
- p) Amélioration de la prévision, programmation et exécution budgétaires.
- q) Perfectionnement de la gestion du système d'information économique, financière et sociale, notamment par une intégration des TIC dans tous les processus.
- r) Rationalisation de la gestion des relations économiques et financières extérieures.
- s) Renforcement du contrôle, de l'audit, de la reddition des comptes et de la lutte contre la corruption.
- t) Amélioration de la gestion du patrimoine et du domaine fonciers nationaux.
- u) Appropriation sociale et politique de la décentralisation.
- v) Accélération du transfert des compétences et des ressources aux collectivités territoriales.
- w) Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans locaux de développement.
- x) Renforcement du pilotage et de la coordination du processus de décentralisation.
- y) Renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation.

4.2. Promotion du genre et réduction des inégalités hommes-femmes

- a) Promotion des droits et opportunités égaux aux femmes et aux hommes en matière d'accès et contrôle des ressources et de partage équitable des revenus.
- b) Amélioration de l'accès égal des hommes et des femmes aux sphères de décision.
- c) Promotion de l'institutionnalisation du genre en termes d'intégration dans les systèmes de planification, de budgétisation et de mise en œuvre des politiques à tous les niveaux.
- d) Promotion du respect des droits et de l'élimination des violences à l'endroit des femmes et des enfants.
- e) Promotion du genre pour un changement de comportements en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères de la vie socio-économique.

4.3. Maîtrise de la démographie

- a) Renforcement de la promotion de l'utilisation des services de santé de la reproduction en général et de la planification familiale en particulier.
- b) Renforcement du plaidoyer, de l'information, de l'éducation et de la communication pour le changement de comportement dans le domaine de la population et du développement.
- c) Promotion de la prise en compte des questions de population dans les plans et programmes de développement au niveau national, régional et local.

4.4. Préservation et gestion durable de l'environnement

- a) Institution d'une gouvernance environnementale effective.
- b) Institution et promotion des modes de production et de consommation durables.
- c) Réduction de la tendance à la dégradation des ressources forestières.
- d) Promotion des énergies de substitution, des techniques et technologies d'économie d'énergie.
- e) Promotion et valorisation des produits forestiers non ligneux.
- f) Application systématique des textes réglementaires relatifs aux études d'impact environnementales.
- g) Suivi effectif des Plans de gestion environnementale et sociale.
- h) Promotion la gestion durable des terres.
- i) Promouvoir la conservation et la gestion concertée des ressources naturelles.
- j) Mise en œuvre effective de l'initiative pauvreté environnement.
- k) Application des normes juridiques et instruments économiques et financiers dont la comptabilité environnementale.
- l) Promotion des évaluations environnementales.
- m) Mise en place d'un observatoire de l'environnement.
- n) Poursuite de la publication périodique du rapport sur l'état de l'environnement au Burkina Faso.
- o) Renforcement de la responsabilisation sociétale des entreprises.
- p) Promotion de l'éducation environnementale et de l'écocitoyenneté, notamment grâce au potentiel des TIC.
- q) Développement de stratégies d'adaptation à la variabilité et aux changements climatiques.
- r) Appui à la recherche environnementale.
- s) Normalisation des systèmes de traitement et d'évacuation des eaux usées et des déchets solides et plastiques à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre juridique y relatif.
- t) Renforcement du contrôle et de la gestion des ressources naturelles.
- u) Renforcement des capacités des acteurs et des cellules environnementales.
- v) Renforcement des infrastructures environnementales.

4.5. Protection civile

- a) Mise en place des plans d'organisation des secours (plans ORSEC) aux niveaux communal et régional.
- b) Déconcentration des services d'incendie et de secours à tous les chefs-lieux de région.
- c) Normalisation des unités d'incendie existantes en complétant et en adaptant leurs équipements aux risques de type nouveau.

Annexe 5 : évolution des croissances des valeurs ajoutées sectorielles sur la période 2008-2015 (en %)

<i>Années</i>	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
	<i>Est</i>	<i>est</i>	<i>Proj</i>	<i>Proj</i>	<i>Proj</i>	<i>proj</i>	<i>Proj</i>	<i>proj</i>
SECTEUR PRIMAIRE	8,6	-5,0	4,3	4,5	5,1	5,5	6,6	7,0
Agriculture vivrière	13,12	-13,93	4,14	6,87	8,14	8,80	11,32	11,82
Agriculture de rente	33,60	-12,04	18,40	7,41	8,02	8,80	9,24	9,68
Elevage	3,71	1,33	2,89	2,70	2,71	2,72	2,72	2,73
Sylviculture	1,98	5,56	3,00	3,00	4,00	4,00	4,00	4,00
Pêche	3,5	6,7	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
SECTEUR SECONDAIRE	3,8	15,1	11,0	12,1	13,3	13,7	12,1	12,1
Industries extractives	134,8	118,0	24,9	17,4	28,6	18,9	18,1	7,0
Boisson et tabac modernes	4,1	0,4	20,7	22,5	20,9	16,9	18,6	20,7
Egrenage coton	11,2	-29,1	83,9	-34,9	8,0	9,6	10,0	10,9
Electricité, gaz et eau	11,4	1,3	2,0	15,6	13,9	11,3	12,7	14,4
Autres industries manufacturières modernes	-7,3	-1,9	19,9	14,8	10,2	15,7	11,3	17,5
Industries manufacturières informelles	-6,4	3,4	1,4	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Travaux de construction	-6,1	1,1	1,8	19,7	6,2	19,5	11,4	24,4
SECTEUR TERTIAIRE	2,7	2,8	5,0	8,3	8,8	8,5	9,9	11,1
SERVICES MARCHANDS	4,8	3,9	7,9	13,7	12,6	11,4	13,2	14,2
Commerce	9,2	0,7	3,8	4,8	11,9	7,7	14,0	15,3
Transports	-0,1	5,0	75,7	49,7	12,7	6,0	9,3	8,5
Postes et télécommunications	6,0	9,4	0,9	5,2	12,9	14,8	16,6	18,7
Services financiers	4,5	8,9	19,6	37,7	12,5	10,3	10,9	12,3
Autres services marchands	-1,6	2,7	7,7	16,1	13,5	16,0	11,8	11,7
SERVICES NON MARCHANDS	0,0	1,5	1,1	0,7	2,8	3,4	3,7	4,8
DROITS ET TAXES A IMPORT., TVA et TAXES SUR B&S	9,5	9,0	2,4	9,2	5,5	6,8	8,4	10,7
SIFIM (Services d'intermédiation financière indirectement mesurés)	4,5	8,9	19,6	37,7	12,5	10,3	10,9	12,3
P.I.B. (Prix du marché)	5,2	3,2	5,5	7,6	8,5	8,8	9,4	10,3

Source : IAP.

Annexe 6 : contributions sectorielles (en %) à la croissance du PIB sur la période 2008-2015

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
	est	est	proj	Proj	Proj	proj	proj	proj
SECTEUR PRIMAIRE	2,53	-1,51	1,20	1,25	1,38	1,44	1,66	1,71
Agriculture vivrière	1,42	-1,62	0,40	0,66	0,77	0,84	1,08	1,14
Agriculture de rente	0,52	-0,24	0,31	0,14	0,15	0,17	0,17	0,18
Elevage	0,52	0,18	0,39	0,36	0,34	0,33	0,31	0,29
Sylviculture	0,05	0,15	0,08	0,08	0,10	0,10	0,09	0,09
Pêche	0,01	0,02	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
SECTEUR SECONDAIRE	0,73	2,88	2,34	2,70	3,09	3,32	3,09	3,15
Industries extractives	1,40	2,73	1,22	1,01	1,80	1,41	1,48	0,62
Boisson et tabac modernes	0,06	0,01	0,28	0,35	0,37	0,33	0,39	0,47
Egrenage coton	0,04	-0,11	0,22	-0,16	0,02	0,03	0,03	0,03
Electricité, gaz et eau	0,19	0,02	0,03	0,26	0,25	0,21	0,24	0,29
Autres industries manufacturières modernes	-0,18	-0,04	0,41	0,35	0,26	0,40	0,31	0,48
Industries manufacturières informelles	-0,50	0,23	0,10	0,13	0,13	0,12	0,11	0,10
Travaux de construction	-0,28	0,04	0,07	0,76	0,27	0,82	0,53	1,15
SECTEUR TERTIAIRE	1,18	1,21	2,13	3,53	3,78	3,66	4,24	4,78
SERVICES MARCHANDS	1,18	0,94	1,93	3,40	3,32	3,12	3,69	4,09
Commerce	0,89	0,07	0,37	0,46	1,12	0,74	1,35	1,53
Transports	0,00	0,04	0,54	0,59	0,21	0,10	0,16	0,14
Postes et telecommunications	0,28	0,45	0,05	0,25	0,61	0,73	0,86	1,03
Services financiers	0,11	0,21	0,49	1,06	0,45	0,39	0,41	0,47
Autres services marchands	-0,11	0,17	0,48	1,03	0,93	1,16	0,91	0,92
SERVICES NON MARCHANDS	0,01	0,28	0,20	0,13	0,46	0,54	0,55	0,69
Droits et taxes a import, tva et taxes sur b&s	0,83	0,81	0,23	0,85	0,52	0,62	0,75	0,95
Sifim (services d'intermédiation financière indirectement mesures)	-0,08	-0,15	-0,34	-0,75	-0,32	-0,27	-0,29	-0,33
P.I.B. (milliards FCFA courants)	3 689,6	3 933,1	4 515,8	4 962,5	5 534,2	6 096,0	6 830,5	7 798,5
P.I.B. (milliards FCFA constants base 1985)	2 957,6	3 053,6	3 223,0	3 467,3	3 760,4	4 089,9	4 476,4	4 935,4
Taux de croissance reel	5,2	3,2	5,5	7,6	8,5	8,8	9,4	10,3
Taux d'inflation	10,7	2,6	2,8	4,0	2,3	1,1	2,2	4,8

Source : IAP.

Annexe 7 : schéma de financement prévisionnel de la SCADD 2011-2015

	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL
Coût du programme hors dette y compris prêt et Gap additionnel	1 239,8	1 365,4	1 434,9	1 524,8	1 687,2	7 252,1
Dépense de fonctionnement	<u>586,8</u>	<u>632,7</u>	<u>662,3</u>	<u>701,3</u>	<u>791,8</u>	3 374,9
Dépense d'investissement	653,0	732,8	772,6	823,5	895,3	3 877,2
Sur ressources propres	278,3	305,5	343,7	374,0	416,8	1 718,3
Sur ressources extérieures	374,7	427,3	428,9	449,5	478,6	2 158,9
Financement du programme	1 179,4	1 369,9	1 460,6	1 540,7	1 701,5	7 252,1
Ressource propres	<u>717,0</u>	<u>812,4</u>	<u>904,8</u>	<u>1 021,3</u>	<u>1 221,2</u>	4 676,8
Besoin de financement extérieur	430,2	469,3	469,3	484,3	494,3	2 347,4
Appui budgétaire	124,3	124,3	124,3	124,3	124,3	621,5
Dons-projets	145,0	175,0	175,0	175,0	175,0	845,0
Prêts-projets	160,9	170,0	170,0	185,0	195,0	880,9
Gap additionnel	<u>32,1</u>	<u>88,2</u>	<u>86,5</u>	<u>35,1</u>	-14,0	227,9
Besoin global de financement extérieur	462,3	557,5	555,8	519,4	480,3	2 575,3

Source : IAP.

Annexe 8 : cadre de réforme pour la SCADD

Mesures de réformes		2011	2012	2013
Renforcer le cadre de développement durable				
1	Recettes propres			
2	Budget programme			
3	Marché publique			
4	Contrôle			
5	Dette publique			
6	Réforme de l'administration			
7	E. gouvernement			
8	Justice			
9	Genre			
10	Démographie			
11	Environnement			
Investir dans le capital humain				
12	Santé			
13	Education			
14	Enseignement technique			
Promouvoir les pôles de croissance				
12	Diversification économique			
13	Climat des affaires			
14	Secteur financier			
15	Partenariat public privé			
16	Secteur minier			
17	Filière coton			
18	Foncier			
19	Pôle de croissance			
Développer les infrastructures économiques				
20	Energie			
21	TIC			
22	Routes			
23	Maitrise de l'eau			
24	Eau potable et assainissement			
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				

Annexe 9 : cadre d'indicateurs de résultats pour l'évaluation annuelle de la SCADD

1. Pour l'évaluation du Gouvernement

	Indicateurs	2010	2011	2012	2013
	Mettre en place un cadre de développement durable				
1	Taux de croissance du PIB				
2	Taux d'inflation annuel moyen				
3	Revenu moyen / habitant				
4	Taux de recouvrement des recettes (voir) indicateurs BAD				
5	Taux d'exécution du budget des secteurs prioritaires de la SCADD				
6	Pourcentage des marchés passé par les procédures concurrentielles				
7	Vérification du service fait				
8	Indice de perception de la corruption annuel publié par Transparency International				
9	Délai de publication des rapports d'audits publics (CC et ASCE)				
10	Ratio de la valeur actualisée de la dette rapporté aux recettes d'exportation				
	Investir dans le capital humain				
11	Part du budget alloué au développement des ressources humaines				
12	Ratio filles / garçons dans le primaire et le secondaire				
13	Taux d'achèvement des études au primaire				
14	Taux de fréquentation des structures sanitaires				
15	Taux d'accouchements assistés par du personnel qualifié				
16	Taux de séroprévalence de l'infection à VIH				
	Eriger des pôles de croissance				
17	Part du budget alloué au Pôle de croissance				
18	Commerce avec la CEDEAO (milliards F CFA)				
19	Taux de croissance annuelle des exportations				
20	Taux de pénétration monétaire (%)				
21	Nombre de documents à l'exportation et à l'importation (Doing Business)				
22	Coûts par conteneur à l'export et à l'import (Doing Business)				
23	Indice de sophistication des affaires (échelle de 1 à 7)				
	Infrastructures économiques				
24	Part du budget alloué pour les infrastructures				
25	Taux d'électrification des ménages (réseau SONABEL) (% de ménages)				
26	Taux d'accès à l'assainissement				
27	Taux d'accès à l'eau potable				
28	Abonnés aux téléphones fixe et mobile (pour 1000 habitants)				
29	Nombre de Km de route butimée construite				
30	Nombre de Km de route butimée réhabilitée				

2. Pour l'évaluation des performances des PTF

Indicateurs		2010	2011	2012	2013
Efficacité de l'aide					
1	Aide comptabilisée dans les budgets nationaux				
2	Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques				
3	Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés Unités parallèles de mise en œuvre des projets				
4	Prévisibilité des apports à moyen terme				
5	Prévisibilité des apports pour l'exercice en cours				
6	Utilisation d'approches fondées sur des programmes				
7	Missions conjointes				

Annexe 10 : cadre d'indicateurs de résultats pour l'évaluation triennale de la SCADD

Indicateurs d'impacts des politiques		2010	2013	2015
1	Incidence de la pauvreté globale			
2	Incidence de la pauvreté urbaine			
3	Taux de mortalité des moins de 5 ans			
4	Taux d'alphabétisation			
5				
6				
7				
8				
9				
10				

Annexe 11 : planning de tenue des réunions

Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Observations
Revue annuelle				X									
Revue sectorielle			X										
Revue sectorielle à mi-parcours								X					
Revue régionale			X										
Revue régionale à mi-parcours								X					
Dialogue politique de haut niveau												X	Après adoption de la loi de finances
Concertation avec les OSC		X											Les résultats devront alimenter la revue
Concertation avec le secteur privé		X											

Annexe 12 : planning des documents à produire

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Observations
Matrice des performances				X									
Rapport des performances				X									
Rapport d'évaluation indépendante				X									Tous les 3 ans
Protocole des engagements Gouvernement PTF												X	
Rapport d'évaluation indépendante de la mise en œuvre des engagements Gouvernement PTF												X	Tous les 3 ans
Matrice des performances sectorielles			X					X					
Rapport des performances sectorielles			X					X					
Rapport d'impact du programme d'actions			X										Tous les 3 ans
Matrice des performances régionales			X					X					
Rapport des performances régionales			X					X					
Rapport d'impact du plan d'actions régionale			X										Tous les 3 ans
Rapport d'impact du plan d'actions régionale		X											
Rapport de concertation Gouvernement secteur privé		X											

Annexe 13 : typologie des documents à examiner par réunion

	Revue annuelle	Revue sectorielle	Revue sectorielle à mi-parcours	Revue régionale	Revue régionale à mi-parcours	Dialogue politique de haut niveau	Concertation avec les OSC	Concertation avec le secteur privé
Matrice des performances	X							
Rapport des performances	X							
Rapport d'évaluation indépendante	X							
Protocole des engagements Gouvernement PTF						X		
Rapport d'évaluation indépendante de la mise en œuvre des engagements Gouvernement PTF						X		
Matrice des performances sectorielles		X	X					
Rapport des performances sectorielles		X	X					
Rapport d'impact du programme d'actions		X						
Matrice des performances régionales				X	X			
Rapport des performances régionales				X	X			
Rapport d'impact du plan d'actions régionale				X				X
Rapport de concertation Gouvernement secteur privé							X	
Rapport de concertation Gouvernement OSC								

Annexe 14 : cadre de planification de la stratégie de communication

Objectifs	Publics-cibles	Thèmes de messages	Canaux et supports (canaux média et hors média)
Amener la majorité des couches socio-économiques à connaître et à s'approprier la SCADD	L'administration centrale et déconcentrée	-La SCADD est l'outil d'une meilleure planification pour une croissance accélérée et un développement durable.	Dépliants, plaquettes Notes d'information
	La société civile	-Elle a un rôle important de relais pour la diffusion des messages. Le développement est l'affaire de tous. Le respect des droits humains, la bonne gouvernance, cheval de bataille de la SCADD.	Séminaires ou ateliers d'information
	Les partis et formations politiques	-Vous aspirez à diriger le pays, servez-vous de la SCADD, traduction des aspirations des populations, pour l'élaboration de votre projet de société	Version simplifiée de la SCADD
	Les communautés de base	Le développement du Burkina Faso est possible ; la SCADD trace les lignes d'un décollage économique et d'un développement durable.	Diffusion de messages audiovisuels, ainsi que dans la presse (radio, télé, journaux)
	Les chercheurs	Vos connaissances sont indispensables dans la construction d'un Burkina meilleur. Vos apports seront d'une grande utilité	Site Web de la SCADD
	La jeunesse	Votre contribution au développement de votre patrie est précieuse. La SCADD est l'instrument de la planification de ce développement	Notes d'information. Débat sur la croissance économique et le développement.
	La diaspora burkinabé	Votre contribution au développement de votre patrie est précieuse. La SCADD est l'instrument de la planification de ce développement	Diffusion de messages audiovisuels ainsi que dans la presse (radio, télé, journaux) Jeux radiophoniques, Dépliants, plaquettes
Mobiliser l'ensemble des acteurs autour de la SCADD	Les professionnels de la communication et des médias	Le rôle des médias est primordial dans l'atteinte d'un développement durable cohésion sociale Éduquer les populations, servir de relais, former l'opinion aux enjeux de la SCADD. L'accent sera mis sur le contenu de l'étude en insistant en particulier, sur la nécessité pour les médias de disposer et d'exploiter à fond les objectifs, les axes la vision de la SCADD	Séminaires, ateliers, Dépliants, plaquettes Jeux radiophoniques, dépliants, plaquettes Diffusion de messages audiovisuels Dépliants à placer dans les représentations diplomatiques. Cocktails et déjeuners de presse, dossiers de presse
	Le cœur de cible de la stratégie constitué des décideurs nationaux, régionaux et locaux		Plaquettes, dépliants, séminaires ou ateliers d'information. Ateliers d'information.
	Le secteur privé	Avec la SCADD le secteur privé a un rôle important à jouer dans le développement du Burkina	Les causeries – débats FESPACO, SNC, SIAO Relais locaux Théâtre-forum, sketches
	Les partenaires financiers et techniques	La SCADD est un référentiel dans lequel vos projets et programmes peuvent s'inscrire avec beaucoup plus d'efficacité	Plaquettes, brochures de présentation, rapport sur le développement durable, etc.

Annexe 15 : cadre de suivi et d'évaluation de la stratégie de communication de la SCADD (objectif 1)

OBJECTIFS	ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE RESULTATS	METHODES DE SUIVI-EVALUATION	DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION
Objectif 1 : Amener la majorité des couches socioéconomiques à connaître et à s'approprier la SCADD	Réalisation et diffusion d'émissions d'information et de sensibilisation sur la SCADD en français et en langues nationales (mooré, dioula, fulfuldé, gulmancéma, lobiri, dagara, lélé)	La SCADD est connue par la majorité des burkinabè des villes, des campagnes et de la diaspora	Pourcentage des couches socioéconomiques connaissent et s'approprient la SCADD	Sondage, collecte de données, rapports, séminaires	Auto-évaluation (SE-SCADD), évaluation indépendante (consultants), cadre de concertation (regroupant plusieurs structures de différents ministères)
	Conception, réalisation et diffusions de spots radio, de sketches radio de sensibilisation				
	Réalisation et diffusions de communiqués sur les activités de la SCADD				
	Reportages radiophoniques sur les activités médiatisées de la mise en œuvre de la SCADD				
	Conception et réalisation de jeux-concours radiophoniques sur la connaissance de la SCADD				
	Conception et réalisation en direct à la télé, d'émissions d'information et de sensibilisation sur la SCADD en français et en langues nationales (mooré, dioula, ...)				
	Conception, réalisation et diffusion de bandes-annonces télévisuelles				
	Reportages sur les activités médiatisées de la mise en œuvre de la SCADD				
	Réalisation et diffusion d'émissions trimestrielles « Eco-finance » sur la SCADD				
	Conception et réalisation de documentaires sur la SCADD				
	Organisation de déjeuners de presse				

Annexe 16 : cadre de suivi et d'évaluation de la stratégie de communication de la SCADD (objectifs 2 et 3)

OBJECTIFS	ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE RESULTATS	METHODES DE SUIVI-EVALUATION	DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION
Objectif 2 : Inciter les différents publics cibles à utiliser la SCADD comme le référentiel par excellence pour toute politique ou projet de développement	Information et sensibilisation des points focaux, des ministères impliqués	La SCADD est un référentiel utilisé par tous les projets, programmes et politiques de développement ;	Pourcentage des publics-cibles utilisant la SCADD comme référentiel	Ateliers, réunions, rapports, collecte de données	Auto-évaluation (SE-SCADD), évaluation indépendante (consultants), cadre de concertation (ministères)
	Information des mairies et conseils régionaux				
	Atelier d'information et de discussions impliquant toutes les parties				
	Insertion de communiqués dans le trimestriel d'information de l'AMBF				
Objectif 3 : Mobiliser l'ensemble des acteurs autour de la SCADD	Conception et réalisation de publi-reportages	Les populations rurales et urbaines sont déterminées à participer à une croissance durable	Pourcentage de l'ensemble des acteurs mobilisés autour de la SCADD	Taux d'augmentation du taux de croissance, rapports annuels d'institutions, statistiques annuelles, contenus des medias, visites de terrains	Auto-évaluation (SE-SCADD), évaluation indépendante (consultants), cadre de concertation (regroupant plusieurs structures de différents ministères)
	Insertion de communiqués				
	Conception et réalisation d'affiches 12m2				
	Location panneaux d'affichage				
	Conception et réalisation d'affiches 40x60 cm				
	Pose d'affiches 40 x 60 cm dans les locaux des ministères, des municipalités, des entreprises...)				
	Conception et réalisation d'affiches bus et abribus				
	Location pose espace pose d'affiches sur bus				
	Conception et réalisation d'une version simplifiée en plaquette de la SCADD en français avec traduction dans 3 langues nationales sur du papier interne 170 g couché, couverture 250 g de 50 pages				
	Conception et réalisation de dépliants				
	Maintenance et mise à jour du site web				
	Mise en place d'intranet				
	Réalisation et publication d'un bulletin électronique à envoyer aux ministères, institutions, administrations et PTF				

Annexe 17 : cadre de suivi et d'évaluation de la stratégie de communication de la SCADD (objectif 4)

OBJECTIFS	ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE RESULTATS	METHODES DE SUIVI-EVALUATION	DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION
Objectif 4 : Favoriser le partenariat avec les PTF, les leaders d'opinion et les autorités coutumières et religieuses	Visites de courtoisie aux autorités coutumières pour les sensibiliser à la cause de la SCADD	Les PTF, les leaders d'opinion et les autorités coutumières apportent leur appui financier, matériel et spirituel, au Burkina Faso dans le cadre des axes définis par la SCADD.	Augmentation des contributions en faveur de la SCADD, nombre de partenaires mobilisés	Taux de financement par les partenaires, taux de participation aux séances de sensibilisation	Auto-évaluation (SE-SCADD), évaluation indépendante (Consultants), cadre de concertation (regroupant plusieurs structures de différents ministères)
	Séance de sensibilisation sur les marchés, les places publiques				
	Théâtre-forum sur les thèmes du développement durable				
	Spectacles de cantatrices de chansonniers et de griots sur les thèmes du développement durable				

Annexe 18 : chronogramme des activités de la stratégie de communication de la SCADD 2011-2015

N°	ACTIVITES	2011	2012	2013	2014	2015	Responsables
AXE 1 : RENFORCEMENT DE LA COMMUNICATION DE MASSE							
01. RADIOPHONIQUES							
02.	Réalisation d'émissions d'information et de sensibilisation sur la SCADD en français et en langues nationales (mooré, dioula, fulfuldé, gulmancéma, lobiri, dagara, lyélé etc.)	X	X	X	X	X	
03.	Diffusion d'émissions d'information et de sensibilisation sur la SCADD en français et en langues nationales (mooré, dioula, fulfulde, gulmancéma, lobiri, dagara, lyélé, etc.)	X	X	X	X	X	
04.	Conception et réalisation de spots radio						
05.	Conception et réalisation de sketches radio de sensibilisation						
06.	Diffusion de sketches de sensibilisation						
07.	Réalisation de communiqués sur les activités de la SCADD						
08.	Diffusion de communiqués sur les activités de la SCADD						
09.	Reportages radiophoniques sur les activités médiatisées de la mise en œuvre de la SCADD						
10.	Conception et réalisation de jeux-concours radiophoniques sur la connaissance de la SCADD						
11. TELEVISUELLES							
12.	Conception et réalisation en direct à la télé d'émissions d'information et de sensibilisation sur la SCADD en français et en langues nationales	X	X	X	X	X	
13.	Conception et réalisation de bandes-annonces télé	X	X	X	X	X	
14.	Diffusion de bandes-annonces télé						
15.	Reportages sur les activités médiatisées de la mise en œuvre de la SCADD						
16.	Réalisation et diffusion d'émissions trimestrielle « Ecofinance » sur la SCADD						
17.	Conception et réalisation de documentaires sur la SCADD						
18.	Diffusion de documentaires						
19. PRESSE ECRITE							
20.	Réalisation de publi-reportages						
21.	Insertion de communiqués						
22. AFFICHAGE							
23.	Conception et réalisation d'affiches 12m ²						
24.	Location panneaux d'affichage						
25.	Conception et réalisation d'affiches 40 X60 cm						
26.	Pose d'affiches 40 x 60 cm dans les locaux des ministères, des municipalités, des entreprises etc.)						
27.	Conception et réalisation d'affiches bus et aubus						
28.	Location pose espaces pose d'affiches sur bus						
29. SUPPORT PAPIER							
30.	Conception et réalisation d'une version simplifiée en plaquette de la SCADD en français avec traduction dans 3 langues nationales en papier interne 170 g couché, couverture 250 g de 50 pages						
31.	Conception et réalisation de dépliants						
32. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION							
33.	Maintenance et mise à jour du site web						
34.	Mise en place d'intranet						
35.	Réalisation et publication d'un bulletin électronique à envoyer aux ministères, institutions, administrations et PTF						
AXE 2 : OPTIMISATION DU CANAL INSTITUTIONNEL							
36.	Organisation de déjeuners de presse	X					
37.	Information et sensibilisation des points focaux, des ministères impliqués	X					
38.	Information des mairies et conseils régionaux						
39.	Atelier d'information et de discussion impliquant toutes les parties						
40.	Insertion de communiqués dans le trimestriel d'information de l'AMBF						
AXE 3 : EXPLOITATION DU CANAL TRADITIONNEL							
41.	Visites de courtoisie aux autorités coutumières pour les sensibiliser à la cause de la SCADD						
42.	Séances de sensibilisation sur les marchés, les places publiques						
43.	Théâtre-forum sur les thèmes du développement durable						
44.	Spectacles de cantatrices, de chansonniers et de griots sur les thèmes du développement durable						
45.	Activités de suivi-évaluation	X	X	X	X	X	

Annexe 19 : budget prévisionnel de la stratégie de communication de la SCADD 2011-2015

ACTIVITES	Quantité	Coût unitaire (FCFA)	Coût global (FCFA)	Observations
RADIOPHONIQUES				
Réalisation d'émissions d'information et de sensibilisation sur la SCADD en français et en langues nationales (mooré, dioula, fulfuldé, gulfancéma, lobiri, dagara, lyélé, etc.)	10	200 000	2 000 000	Réalisation de 10 émissions radio
Diffusion d'émissions d'information et de sensibilisation sur la SCADD en français et en langues nationales (mooré, dioula, fulfuldé, gulfancéma, lobiri, dagari, lélé etc.);	100	150 000	15 000 000	1 diffusion/ 10 émissions radio / 10 radios à la 1 ^{ère} année
Conception et réalisation de spots radio	10	90 000	900 000	Réalisation de 10 spots
Conception et réalisation de sketches radios de sensibilisation				Réalisation de 10 sketches
Diffusion de sketches de sensibilisation	100	100 000	10 000 000	1 diffusion/ 10 sketches radio / 10 radios à la 1 ^{ère} année
Réalisation de communiqués sur les activités de la SCADD	10	25 000	250 000	10 communiqués
Diffusion de communiqués sur les activités de la SCADD	300	15 000	4 500 000	1 diffusion/10 communiqués/10 radios/ 3 ans
Reportages radiophoniques sur les activités médiatisées de la mise en œuvre de la SCADD	30	100 000	3 000 000	3 reportages /5 activités/ 2 ans (la 1 ^{ère} et la 5 ^{ème} année)
Conception et réalisation de jeux-concours radiophoniques sur la connaissance de la SCADD	50	150 000	7 500 000	05 jeux-concours/10 radios à la 1 ^{ère} année
<i>Sous-total 1</i>			<i>43 150 000</i>	
TELEVISUELLES				
Conception et réalisation en direct à la télé d'émissions d'information et de sensibilisation sur la SCADD en français et en langues nationales	04	600 000	2 400 000	2 émissions/ 2 médias
Conception et réalisation de bandes-annonces télé	05	400 000	2 000 000	5 bandes
Diffusion de bandes-annonces télé	250	180 000	45 000 000	5 bandes / 1 canal/10 diffusions / 5 ans
Reportages sur les activités médiatisées de la mise en œuvre de la SCADD	30	150 000	4 500 000	3 reportages / 5 activités/ 2 ans
Réalisation et diffusion d'émissions trimestrielles « Ecofinance » sur la SCADD	01	PM	PM	1 ^{ère} , 2 ^{ème} , et 3 ^{ème} année ; émission sur les concepts de développement durable sur la SCADD
Conception et réalisation de documentaires sur la SCADD	02	10 000 000	20 000 000	2 documentaires de 26 mn
Diffusion de documentaires	30	300 000	9 000 000	3 diffusions / 2 documentaires / 5 ans
<i>Sous-total 2</i>			<i>82 900 000</i>	
PRESSE ECRITE				
Réalisation de publi-reportages	04	150 000	600 000	2 réalisations / 2 ans (la 1 ^{ère} et la 2 ^{ème} année)
Insertion de communiqués	50	150 000	3 000 000	05 activités / 04 journaux
<i>Sous-total 3</i>			<i>3 600 000</i>	
AFFICHAGE				
Conception et réalisation d'affiches 12m2	800	90 000	72 000 000	Réalisation de 10 affiches/ 4 ans/ 20 villes
Location panneaux d'affichage	800	70 000	56 000 000	10 locations/ 4 ans/ 20 villes
Conception et réalisation d'affiches 40 X60 cm	20 000	500	10 000 000	Réalisations de 20 000 affiches
Pose d'affiches 40 x 60 cm dans les locaux des ministères, des municipalités, des entreprises, etc.)	20 000	150	3 000 000	Pose de 20 000 affiches
Conception et réalisation d'affiches bus et abribus	100	450	45 000	Réalisation affiches bus
Location pose espace pose d'affiches sur bus	100	35 000	3 500 000	Location espace bus pour pose affiches
<i>Sous-total 4</i>			<i>144 545 000</i>	
SUPPORTS PAPIER				
Conception et réalisation d'une version simplifiée en plaquette de la SCADD en français avec traduction dans 3 langues nationales sur du papier interne 170 g couché, couverture 250 g de 50 pages	15 000	6 500	97 500 000	5000 exemplaires de 50 pages/ 3 langues
Conception et réalisation de dépliants	30 000	200	6 000 000	Réalisation de 30 000 dépliants
<i>Sous-total 5</i>			<i>103 500 000</i>	
ITIC				
Maintenance et mise à jour du site web	60	50 000	3 000 000	Maintenance sur 12 mois pendant 5 ans
Mise en place d'intranet	PM	PM	PM	PM
Réalisation et publication d'un bulletin électronique à envoyer aux ministères, institutions, administrations et PTF	20	200 000	4 000 000	4 publication /trimestre/ 5 ans
<i>Sous-total 6</i>			<i>7 000 000</i>	
CANAL INSTITUTIONNEL				
- Organisation de déjeuners de presse ; - Information et sensibilisation des points focaux, des ministères impliqués ; - Information des mairies et conseils régionaux ; - Atelier d'information et de discussions impliquant toutes les parties prenantes ; - Insertion de communiqués dans le trimestriel d'information de l'AMBF	PM	PM	PM	PM
<i>Sous-total 7</i>			<i>0</i>	
CANAL TRADITIONNEL				
Visites de courtoisie aux autorités coutumières pour les sensibiliser à la cause de la SCADD	16	100 000	1 600 000	2 visites/ 2 ans/ 4 régions
Séances de sensibilisation sur les marchés, les places publiques	45	200 000	9 000 000	45 1ères provinces
Théâtre forum sur les thèmes du développement durable	45	600 000	27 000 000	45 1ères provinces
Spectacles de cantatrices de chansonniers et de griots sur les thèmes du développement durable	45	100 000	4 500 000	45 1ères provinces
<i>Sous-total 8</i>			<i>42 100 000</i>	
Activités de suivi-évaluation	05	1 000 000	5 000 000	Activités sur 5 ans
TOTAL GENERAL DU BUDGET			441 795 000	